

**>>> RAPPORT
D'ACTIVITE
2007**



Comité Français d'Organisation
et de Normalisation Bancaires

Chers amis,

Il est toujours difficile de présenter en quelques lignes un rapport d'activité dense, dont la vocation est de résumer une année de travaux, c'est à dire le quotidien de plus de 50 groupes, dont une douzaine créés ou réouverts en 2007.

Le nombre de dossiers qui nous sont confiés me semble être un signe de bonne santé de l'interbancaire, et un gage de confiance dans la façon dont sont conduits les travaux.

Je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui contribuent tout au long de l'année à ces tâches, qui sont de minutie et de précision, au service de la collectivité.

Toutes et tous partagent le souci de fournir des livrables de qualité, aptes à être mis en œuvre en toute sécurité par la communauté bancaire.

Chaque année, nous donnons dans ce rapport la composition des groupes de travail, hommage modeste mais sincère à leur professionnalisme.

J'ai choisi de dégager une dizaine de thèmes qui me paraissent bien caractériser l'exercice écoulé.

- **Le principal fait marquant de l'exercice 2007 a été, une nouvelle fois, la préparation de SEPA.**

L'ampleur du chantier est telle que la plupart des pôles du CFONB y ont consacré au moins une partie de leurs activités.

Sous l'autorité du Comité National SEPA, co-présidé par la Fédération Bancaire Française et la Banque de France, lequel a tenu deux réunions et a adopté une version 2 de son plan de migration en 2007, le CFONB a fourni un travail considérable, au sein de ses groupes et de ses pôles tout d'abord, mais aussi en lien avec le Comité de migration et le groupe transversal SEPA.

Nos représentants ont également œuvré au sein du Comité de Pilotage SEPA de la Profession bancaire, et des groupes de travail nationaux créés sous l'égide du Comité National.

Dans ce cadre, la préparation de la Place a été consacrée en priorité à l'échéance du 28 janvier 2008, date du lancement du virement SEPA, qu'il s'agisse de l'enregistrement des Etablissements français auprès de l'EPC et des infrastructures d'échanges, de la mise en œuvre des procédures de tests, ou encore de l'information de nos adhérents et du grand public.

Nous savons aujourd'hui que ce démarrage a été couronné de succès, ce dont chacun doit être remercié.

Les autres moyens de paiement n'ont pas été en reste, avec la poursuite des travaux sur le prélèvement SEPA, dont la date de mise en œuvre est liée à la transposition en droit national de la Directive sur les Services de paiement, adoptée en 2007 par le Parlement et le Conseil européens.

L'application par les banques et par les créanciers des règles du CFONB relatives au prélèvement sous sa forme actuelle ont par ailleurs fait l'objet d'un rappel.

La préparation de la migration du TIP, du Télé règlement, et de la LCR/BOR, a donné lieu à une intense activité, qui se poursuit en 2008.



Il faut souligner le rôle des groupes miroirs, créés pour assurer le lien entre les travaux de l'EPC et nos propres développements. Ils assurent un relais indispensable.

- En marge de la préparation de l'ouverture de la plate-forme CORE de STET, nous avons travaillé avec nos infrastructures pour préparer la reprise par STET de certaines tâches assurées aujourd'hui par le GSIT, comme la gestion du CEPC, le tableau de bord EIC, la normalisation SIT ou encore la gestion des alertes bancaires.
- La recherche de solutions pérennes destinées à remplacer les protocoles d'échanges Etebac 3 et 5, dont la conception remonte aux années 80, a été l'un des principaux projets conduits en 2007. En effet la prochaine obsolescence du standard X 25, les limites d'ETEBAC 3, et la montée en charge des flux SEPA, ont conduit la communauté bancaire française à préparer les choix nécessaires, qui se concrétiseront au premier semestre 2008.

Un très important travail a été réalisé en 2007 par les équipes du CFONB dans cette perspective.

- Des travaux ont été conduits sur le m-paiement, l'identité numérique, l'archivage électronique, la technologie du paiement sans contact, et enfin la multi-acceptance des certificats dont le premier volet, relatif à la Politique d'Acceptation Commune, verra le jour en 2008.

Il faut signaler par ailleurs la reprise de nos discussions avec l'Administration au titre de la mise en œuvre de la Carte nationale d'identité électronique, dont les travaux sont conduits par la nouvelle Agence Nationale des Titres Sécurisés.

- La gestion de crise dans la distribution est un projet lancé depuis maintenant deux ans par la profession bancaire et les représentants de la grande distribution, en vue de mettre sur pied une organisation optimisée assurant la traçabilité des clients des grandes surfaces au cas où une alerte sanitaire serait déclenchée.

Le CFONB a apporté son expertise sur ce chantier en concevant un circuit d'échange d'informations entre le distributeur et la profession bancaire.

Cette procédure devrait être mise en place dans le courant du premier semestre 2008.

- Le CFONB assure la représentation de la Profession dans les domaines techniques et organisationnels. Dans ce cadre, nous avons poursuivi notre action en 2007 :
 - Vis à vis de l'Administration, que nous avons rencontrée à plusieurs titres : Le Ministère de l'Intérieur s'agissant notamment de la CNIE, la Direction Générale de la Modernisation de l'Etat, pour ce qui touche à la mise en place des certificats fiscaux, à la politique de référencement intersectoriel de sécurité, et au passage à SEPA, et enfin la Direction du Courrier de la Poste, s'agissant de la sécurisation et de la traçabilité des envois de plis.
 - Vis à vis des acteurs privés tels que l'AFTE, les représentants du Commerce et des SSII, que nous rencontrons régulièrement dans le cadre du Comité national SEPA.
- Nous avons poursuivi nos travaux sur la filière fiduciaire, en nous efforçant d'améliorer les procédures de gestion du numéraire, et nous avons continué à œuvrer sur la filière chèque, et notamment sur le CESU, et sur l'ensemble des chèques "emploi" bancaires. Nous avons suivi la mise en place de la nouvelle procédure d'agrément des ateliers de personnalisation des chéquiers.

- Dans le domaine des instruments financiers, les activités de standardisation ont porté sur les échanges de données entre les intermédiaires financiers. Le pôle participe par ailleurs aux travaux de Place sur la mise en œuvre d'un code de bonnes pratiques applicables au centralisateur d'Opérations sur Titres.
- Le Pôle Réglementation et Conformité a été mis à contribution sur un grand nombre de dossiers, s'agissant notamment des fichiers d'incidents de paiement, à propos desquels un cycle de réunions a été engagé entre le Secrétaire Général de la Banque de France et une délégation de la profession. Par ailleurs, les travaux se sont poursuivis sur le reporting balance des paiements, enfin un chantier de collecte d'informations statistiques relatives aux flux dans le cadre de SEPA est en préparation.
- Deux évènements ont enfin marqué l'année écoulée :
 - Le premier concerne l'évolution du statut juridique du CFONB. Nous avons le projet de le transformer en 2008 en Association Loi 1901, pour lui donner une assise juridique plus conforme à ses missions.
 - Le second porte sur deux départs au Secrétariat du CFONB :

Jean-Claude Cros a pris sa retraite mi 2007 et a été remplacé par Laurent Bertou.

Jean-Claude Cros a été particulièrement apprécié pour son activité au CFONB et au GUF. Discret, courtois, connaissant particulièrement ses dossiers, doué d'une mémoire remarquable, il aura été un appui inestimable pour les animateurs du CFONB, et pour son Président.

Je souhaite la bienvenue à son successeur, qui hérite d'un poste de travail particulièrement lourd, mais passionnant.

Je salue également Sylvette Beltrame, fidèle secrétaire de Jean-Claude Cros, et dont nous avons beaucoup apprécié le travail. Elle a changé de fonction en 2007 et elle a été remplacée par Sylvie Auré, à qui je présente tous mes vœux de réussite.

Déjà bien engagé, l'exercice 2008 s'annonce comme encore riche de projets et de réalisations, au service de la profession.

Marcel Roncin
Président du CFONB



>>> SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| Mission & organisation | 8 |
| L'activité des Pôles | 15 |
| ▪ Moyens de Paiement – Groupe 1 | |
| ▪ Moyens de Paiement – Groupe 2 | |
| ▪ Coordination des Standards | |
| ▪ Certification et Signature Electronique | |
| ▪ Instruments Financiers | |
| ▪ Règlementation & Conformité | |
| Les travaux européens et internationaux | 51 |
| ▪ L'EPC (European Payments Council) | |
| ▪ La normalisation européenne (CEN – Comité Européen de Normalisation) et internationale (ISO - International Standardization Organisation) | |
| ▪ Les travaux de l'UN/CEFACT/TBG5 (United Nations / CEntre for the Facilitation of procedures and practices for Administration, Commerce and Transport / Trade and Business Group 5) | |
| Annexes | 62 |
| ▪ Liste des membres du Comité Plénier | |
| ▪ Organigramme | |
| ▪ Liste des membres des Comités de Pôle et des groupes de travail | |
| ▪ Organigramme de l'EPC | |
| ▪ Instance de Normalisation Européenne et Internationale | |
| ▪ Liste des communications adhérents 2007 | |
| ▪ Normes françaises relatives à l'activité bancaire | |
| ▪ Brochures gratuites accessibles sur le site Internet du CFONB : www.cfonb.org | |
| ▪ Liste des publications en vente à la Librairie de la Banque et de la Finance | |
| ▪ Glossaire | |

**>>> MISSION
&
ORGANISATION**



Le **Comité Français d'Organisation et de Normalisation Bancaires (CFONB)** est un organisme professionnel qui a pour mission d'étudier et de résoudre, aux plans organisationnel et normatif, les problèmes de caractère technique liés à l'activité bancaire. Ses travaux portent essentiellement sur les instruments et systèmes de paiement, mais ils concernent également le domaine des instruments financiers.

Le CFONB s'intéresse tant aux problèmes **d'organisation**, en édictant des règles professionnelles que doivent respecter tous les établissements exerçant une activité bancaire en France, que de **normalisation**, en élaborant des normes à caractère officiel applicables par l'ensemble des secteurs économiques concernés. A ce titre, en vertu de la décision interministérielle du 24 septembre 1984 du Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget, et du Ministre du Redéploiement Industriel et du Commerce Extérieur, le CFONB dispose, avec l'agrément du Conseil d'Administration de l'AFNOR, du statut de **Bureau de Normalisation** pour la profession bancaire.

Au plan européen, le CFONB contribue aux travaux conduits dans le cadre de l'EPC (European Payments Council), instance que la communauté bancaire européenne a créée mi 2002 avec pour objectif la mise en place de SEPA (Single Euro Payments Area).

Ainsi le CFONB est-il la structure d'accueil grâce à ses groupes miroirs, de la quasi-totalité des groupes de travail et « task forces » de l'EPC qui a repris la mission d'élaboration de standards et de documents techniques à l'usage du secteur bancaire européen exercée auparavant par le Comité Européen de Normalisation Bancaire (ECBS en anglais).

Enfin, le CFONB participe, avec l'appui de l'AFNOR aux travaux des Comités techniques **ISO** (International Standardization Organisation) et **CEN** (Comité Européen de Normalisation) sur la banque et les cartes, et aux travaux intersectoriels de standardisation des échanges dans le cadre de l'UN / CEFACT (United Nations / Centre for the Facilitation of procedures and practices for Administration, Commerce and Transport).

Ainsi, le CFONB est-il tout à la fois :

- l'instance de définition de règles techniques professionnelles et de standards nationaux tant pour les relations entre établissements de crédit que pour celles entre les établissements de crédit et leurs clients ;
- le Bureau de Normalisation en charge de la mise au point des normes nécessaires à l'activité bancaire ;

et l'organe de concertation et de proposition des positions de la communauté bancaire française dans les structures européennes et internationales de normalisation.



PRINCIPES GENERAUX

Plus de 70 ans après sa création, le CFONB a su conserver, sous des formes et appellations différentes, sa finalité principale, à savoir la mise en œuvre d'une interbancaire efficace par le biais de la standardisation des procédures.

Le CFONB est une instance ouverte à tout établissement de crédit, infrastructure de marché, entreprise d'investissement et système de place implanté en France qui entend contribuer à l'élaboration des standards et procédures nécessaires au bon fonctionnement des instruments de paiement et des instruments financiers.

Les décisions qu'il prend, si nécessaire en liaison avec les autres instances de la profession, découlent d'un large consensus et s'appliquent à tous les acteurs ; leur mise en œuvre est réalisée suivant le calendrier qu'il fixe.

L'évolution de plus en plus rapide des technologies impose une organisation autorisant la plus grande réactivité tout en assurant une bonne coordination et le meilleur emploi des ressources.

Pour répondre à ces objectifs, l'organisation mise en place repose sur deux niveaux complémentaires :

- des organes de direction, Bureau Exécutif et Comité Plénier, à même d'orienter, valider et faire mettre en œuvre les résultats des travaux ;
- des Pôles techniques en charge de domaines précis, s'appuyant sur des groupes de travail ad-hoc constitués pour la durée de leur mission. Ces Pôles sont appuyés par une structure en charge de la conformité, en assurant la sécurité des moyens de paiement ainsi que la cohérence des normes.

Quatre ans après la mise en œuvre de ces structures de gouvernance, il a paru utile de procéder début 2006 à leur révision pour tenir compte des enjeux auxquels est confrontée la profession, avec notamment la mise en œuvre des nouveaux instruments SEPA, et d'un aménagement des responsabilités prises par les membres du Bureau Exécutif au sein des Pôles.

Cette organisation est précisée ci-après.

LE BUREAU EXECUTIF



De gauche à droite : D. Savoyen – CREDIT AGRICOLE ❖ A. Gillard – BNP PARIBAS ❖ V. Chanavat – LA BANQUE POSTALE ❖ D. Duhem – CM/CIC – ❖ M. Andries – BANQUE DE FRANCE ❖ B. Dutreuil – FBF ❖ N. Viguier – CREDIT AGRICOLE ❖ Y. Lucas – BANQUE DE FRANCE ❖ M. Rainteau – CIC ❖ F. Denèle – CNCE ❖ M. Roncin – Président – BNPP ❖ JC Cros CFONB ❖ M. Brachet – SG ❖ G. Martinet - BNPP ❖ L. Bertou – CFONB ❖ M. Zanoni - BF BQUES POPULAIRES ❖ J. Raguénès – FBF ❖ - JF Reynaud – CNCE ❖ M. Hourlier – CFONB.

LE COMITE PLENIER



De gauche à droite : A. Goldberg – NATIXIS ❖ JL Dragon – CNCE ❖ D. Savoyen – CREDIT AGRICOLE ❖ M. Rocca – OSEO FINANCEMENT ❖ G. Daligault – GIE CB ❖ Y. Lucas – BANQUE DE FRANCE ❖ M. Brachet – SG ❖ J. Orsini - CDC ❖ N. Viguier – CREDIT AGRICOLE ❖ JF. Reynaud – CNCE ❖ S. Omnès – GSIT ❖ M. Roncin – Président – BNPP ❖ J. Vanhautère – CRI ❖ V. Demaux – STET ❖ JC Cros – CFONB ❖ A. Gillard – BNP PARIBAS ❖ O. Durand – OCBF ❖ C. Roux – BNP PARIBAS ❖ D. Duhem – CM/CIC – ❖ J. Harasse – FBF ❖ A. Lasseron – ASF ❖ V. Chanavat LA BANQUE POSTALE ❖ F. Germain – EUROCLEAR FRANCE ❖ J. Raguénès – FBF ❖ L. Bertou - CFONB ❖ V. Remy - EURONEXT ❖ M. Hourlier – CFONB ❖ AV. Bouvier – BFBP.

LES INSTANCES DE DIRECTION

Elles comprennent trois organes, assistés d'un Secrétariat :

- le **Bureau Exécutif**,
- le **Comité Plénier**,
- un **Forum d'échanges**.

Le Bureau Exécutif

Il assure la bonne marche d'ensemble et a pour mission de faire réaliser les travaux en liaison avec le Comité d'Orientation des Moyens de Paiement COMP^(*) et si nécessaire les autres instances politiques bancaires en :

- missionnant les Pôles,
- statuant sur les études d'opportunité menées par les Pôles,
- définissant le planning global de réalisation des travaux,
- établissant et préparant les budgets,
- veillant à la coordination des travaux avec ceux des instances européennes et internationales.

Le Bureau Exécutif est composé des représentants des six réseaux fondateurs de la Fédération Bancaire Française (BNP Paribas, Groupes des Banques Populaires, Caisses d'Epargne, Crédit Agricole, Crédit Mutuel et Société Générale) et de La Banque Postale.

La Banque de France participe aux travaux du Bureau Exécutif dans le cadre de l'exercice de ses missions au sein du Pôle Réglementation et Conformité. La Fédération Bancaire Française y dispose également d'un siège.

Le Bureau Exécutif se réunit toutes les six semaines.

Le Comité Plénier

Il conduit en liaison, si nécessaire avec le COMP et les instances politiques bancaires françaises, les missions suivantes :

- ratification des travaux ;
- mise en œuvre des décisions du CFONB en assurant l'information des adhérents et, d'une manière générale, la communication avec l'ensemble de la profession et toute instance qui serait concernée par ces décisions ;
- approbation du budget et de ses modalités de financement.

^(*) Le COMP est l'instance décisionnelle compétente au sein de la FBF, pour les systèmes et moyens de paiement en France

Il regroupe une vingtaine de membres représentatifs de l'ensemble de la communauté financière :

- **les six réseaux constitutifs de la Fédération Bancaire Française et La Banque Postale** ;
- **les associations suivantes** : la FBF, l'ASF (Association Française des Sociétés Financières) et l'OCBF (Office de Coordination Bancaire et Financière) ;
- **les établissements à statut particulier suivants** : la Banque de France, la Caisse des Dépôts et Consignations, ainsi qu'un représentant des banques sous contrôle étranger exerçant leur activité en France (HSBC actuellement) et OSEO FINANCEMENT ;
- **les groupements, infrastructures de paiements et de marchés suivants** : le Groupement des Cartes Bancaires (GIE CB), le Groupement pour un Système Interbancaire de Télécompensation (GSIT), la Centrale des Règlements Interbancaires (C.R.I.), STET, Euroclear France SA et Euronext Paris.

Le Comité Plénier tient une réunion par trimestre.

Le Forum d'échanges

Cette instance a une large mission d'information sur tous les travaux en cours auprès de l'ensemble de la communauté bancaire en France. Dans ce cadre, elle favorise les échanges et, en corollaire, facilite la mise en œuvre des travaux et l'application des décisions qui en résultent.

Elle tient une réunion par semestre : ce sont les « Rencontres du CFONB ».

Le Secrétariat

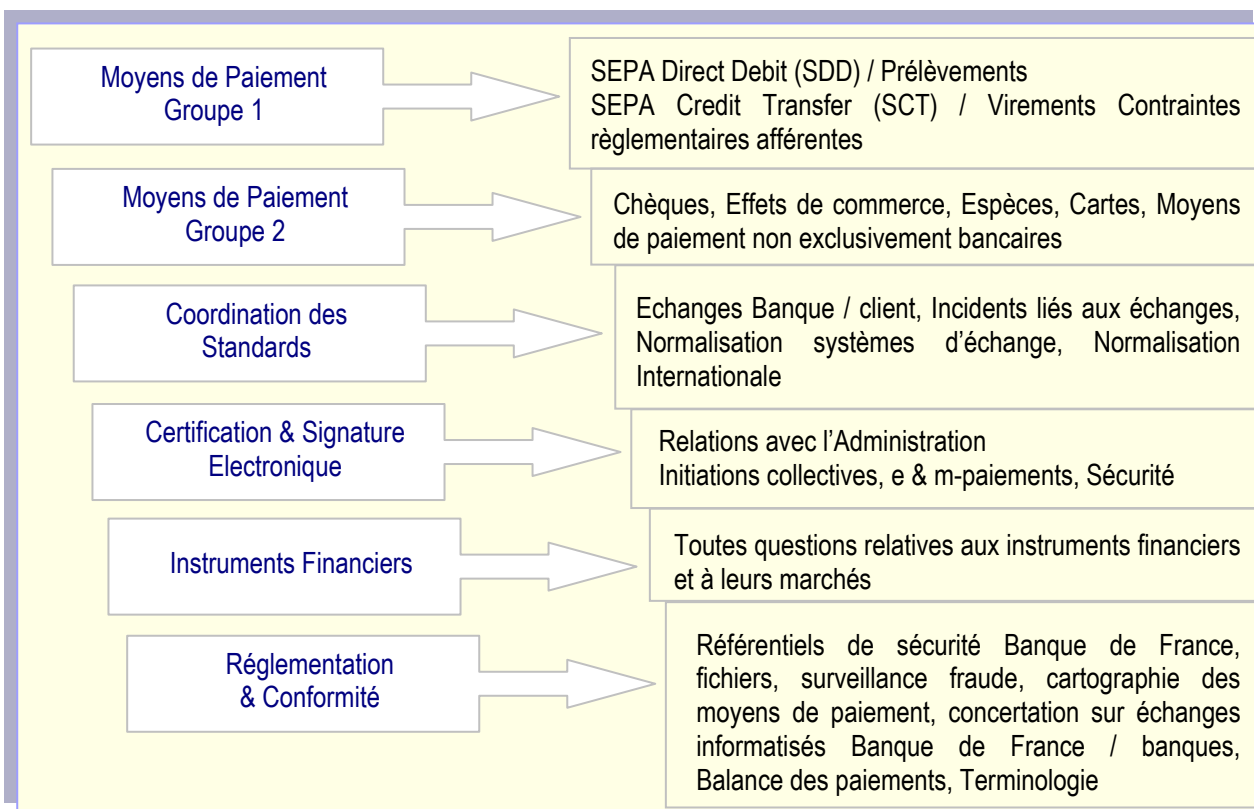
Ces organes de direction bénéficient de fonctions de support assurées par le Secrétariat qui notamment prépare les réunions, participe aux Comités de Pôle et prend part, à la demande de ces derniers, à certains de leurs travaux, assure la gestion du budget et la mise en forme des normes.

LES ORGANES DE FONCTIONNEMENT

Les Pôles

Il y a actuellement 6 pôles d'activité :

L'ensemble de cette organisation est repris dans les organigrammes figurant en Annexe 2



Sous la coordination du Bureau Exécutif, chaque Pôle a, dans son domaine de compétences, pour mission de :

- mener toute étude relative à l'instauration de règles ou normes intéressant la profession,
- créer les groupes de travail ad-hoc en les dotant des compétences « métier »,
- diriger les travaux dans le cadre des plannings définis en liaison avec le Bureau Exécutif,
- soumettre les études d'opportunité et les résultats de ses travaux à l'agrément du Bureau Exécutif,

le Pôle Coordination des Standards assurant plus spécifiquement la coordination des travaux menés dans d'autres instances de normalisation, qu'elles soient nationales, européennes ou internationales et le Pôle Réglementation et Conformité, animé par la Banque de France dans le cadre des missions qui lui sont dévolues, continuant à apporter aux Pôles métiers son expertise dans les domaines de la sécurité des moyens de paiement et du bon fonctionnement des systèmes d'échange, de la réglementation, de la pertinence des normes et de leur cohérence vis-à-vis, entre autres, de l'Eurosystème.

Les missions exercées par les Pôles doivent prendre en compte l'ensemble de la chaîne de traitement des opérations « End to End », c'est-à-dire de client à client, ainsi que les aspects relatifs à la sécurité de ces traitements. Les Pôles s'appuient sur des groupes de travail ad-hoc créés le plus souvent pour une durée limitée en fonction de leur mission. Les animateurs des groupes sont nommés par le responsable du Pôle sur proposition des établissements financiers. Les Pôles définissent, en fonction du sujet à traiter et du calendrier fixé, l'organisation des travaux des groupes.

Les animateurs des Pôles sont désignés par les établissements membres du Bureau Exécutif. Chaque Pôle tient un Comité, en principe toutes les six semaines, qui réunit les représentants des établissements membres du Bureau Exécutif et les animateurs des groupes de travail du Pôle.

>>> L'ACTIVITE DES PÔLES

Moyens de Paiement – Groupe 1

Moyens de Paiement – Groupe 2

Coordination des Standards

Certification & Signature Electronique

Instruments Financiers

Règlementation & Conformité



Animateur : Martine BRACHET - (Société Générale)

Suppléant : Jean-Paul AEBERHARDT - (Crédit Agricole)

Secrétaire : Sophie HORNAIN - (Société Générale)

PERIMETRE, MISSION ET ORGANISATION

La mission du **Pôle Moyens de Paiement - Groupe 1** s'inscrit dans le cadre des travaux européens visant à mettre en œuvre les futurs instruments de paiement SEPA. Ce pôle a donc pour vocation d'étudier dans une perspective, tant nationale qu'europpéenne, tout en intégrant les composantes internationales, les évolutions,

- des moyens de paiements : Prélèvement et Virement ;
- des systèmes d'échange qui y sont associés.



LES MISSIONS PERMANENTES

Au niveau français

Le groupe Virement – Gestion et suivi de l'existant assure la gestion courante des questions relatives à la famille des virements et notamment de la problématique de ceux-ci dans le cadre :

- du suivi de la DSP¹ ;
- de la problématique de la signature électronique ;
- des relations avec l'Administration.

Le groupe Prélèvement - Gestion et suivi de l'existant traite des questions d'actualité relatives à cet instrument de paiement, à savoir le suivi des problématiques du RIB invariant, de l'adresse unique et l'amélioration de la gestion des NNE² face aux demandes des créanciers en cas de fusion / absorption / acquisition.

Au niveau européen

Le Comité de Pôle contribue notamment à travers des groupes miroirs, aux travaux des groupes de travail européens de l'EPC sur les mêmes instruments. Le principal objectif est de préparer les positions des experts français présents dans ces groupes européens, en étroite coordination avec les autres pôles, les instances du CFONB et les autres instances de Place.

Actions Transversales

Le Comité de Pôle exerce un suivi attentif des évolutions des standards internationaux (standards SWIFT, ISO) et de leurs liens avec les normes européennes et nationales en relation avec le GUF³.

Le groupe « Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme » contribue activement à la conception du projet de règlement de la Commission Européenne destiné à transposer la recommandation n° 7 du GAFI⁴ qui vise à assurer la « traçabilité » des virements, aux fins de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

ACTIVITE DE L'EXERCICE ECOULE

Le Comité de Pôle a conduit sur l'année 2007 des travaux à plusieurs niveaux.

Au niveau français

GRUPE PRELEVEMENT - GESTION ET SUIVI DE L'EXISTANT

Animateur : Dominique DUHEM (CM / CIC)

En 2007, les travaux du groupe ont été marqués par :

¹ Directive des Services de Paiements

² Numéro National d'Emetteur

³ Groupement des Utilisateurs de SWIFT en France

⁴ Groupe d'Action Financière

- le suivi de l'utilisation de la procédure de notification de changement de NNE, ayant amené le groupe à prendre en compte des situations particulières ;
- l'intégration de nouveaux établissements optant pour la procédure de l'identifiant invariant ;
- la mise à jour du répertoire des Centres Bancaires agréés pour le traitement des Titres Interbancaires de Paiement « TIP » suite à des changements d'adresses ;
- la préparation d'une nouvelle version de la brochure « Prélèvement banques » ;
- la participation aux travaux menés par le Groupe de Travail « Mandat » du Comité National SEPA, notamment pour l'abandon du double circuit Creditor Mandate Flow CMF/Debitor Mandate Flow DMF et sur l'élaboration du Guide des contestations d'un prélèvement SEPA par le débiteur ;
- la collaboration au projet d'un dépliant d'information sur le prélèvement demandé par le CCSF ;
- le besoin de mener une étude sur la bonne application par les établissements et les créanciers des règles CFONB relatives au prélèvement, suite aux courriers échangés entre le Gouverneur de la Banque de France et le Président de la FBF. Des propositions d'amélioration sont en cours de finalisation. En parallèle, la surveillance des pratiques a entraîné plusieurs radiations d'émetteurs de prélèvements.

GRUPE VIREMENT - GESTION ET SUIVI DE L'EXISTANT

Animatrice : Martine BRACHET - Société Générale

Le groupe de travail a abouti à la rédaction de la documentation SEPA suivante :

- une brochure « remises informatisées des virements SEPA » à destination du tout public hors particuliers ;
- une plaquette d'information grand public « virement SEPA en 10 questions » ;
- une fiche de migration à destination des banques et des clients dans la deuxième version du Plan de migration de la France ;
- une étude d'impact de la DSP sur la gamme des virements actuels.

Au niveau européen

Le Comité de Pôle a apporté son concours aux travaux des groupes de travail de l'EPC via un groupe miroir dédié.

GRUPE MIROIR SPS « SEPA PAYMENT SCHEMES »

Animateurs : Olivia LAPLANE – CNCE & Eric VERONNEAU - Natixis

Les travaux menés par l'EPC au sein de l'Electronic Credit Transfer Working Group et de l'Electronic Direct Debit Working Group ont abouti à la création des deux instruments de paiement SEPA que sont le Virement SEPA (SCT) et le Prélèvement SEPA (SDD). Ces deux « Working Groups » ont donc été dissous. Afin d'assurer la maintenance et les évolutions des SCT et SDD de tous les documents relatifs au périmètre de ces instruments, l'EPC a créé le SEPA Payment Schemes Working Group.

Pour suivre la réorganisation de l'EPC, le Groupe Miroir SPSWG a repris en cours d'année les missions des anciens Groupes Miroirs ECTWG et EDDWG.

L'actualité a été plus féconde pour le SDD que pour le SCT. Le groupe a travaillé pour le SCT sur la prise en compte dans le standard de la nature de l'opération. Pour le SDD, les travaux du groupe miroir ont porté principalement sur le « scheme » Business-to-Business, les modalités de mise en place opérationnelle du SDD, la notion d'identifiant créancier ainsi que le mandat électronique.

GROUPE MIROIR « REGULATORY CONSTRAINTS » - RECOMMANDATION SPECIALE N° VII DU GAFI

Animateur : Jean-Yves GARNIER - Natixis

Le groupe miroir s'est réuni pour être informé des points d'interprétation résiduels. Il a ainsi été informé de la négociation avec la Commission Européenne sur la modification de l'article 6 ayant amené à la publication d'un corrigendum au règlement ainsi que sur les demandes de clarification faites auprès du Trésor.

Des premiers échanges sur les statistiques de non-conformité ont été réalisés et ont conduit à des contacts avec la Commission Bancaire, qui envisage de produire des recommandations d'application harmonisées avec les autres régulateurs européens.

CHANTIERS & PERSPECTIVES D'AVENIR



Le Comité de Pôle Moyens de Paiement – Groupe 1 va poursuivre ses travaux, sur la base des groupes de travail existants dont certains se termineront en cours d'année ; son plan de travail a été adapté pour répondre aux attentes de la Place et notamment du Comité de migration SEPA.

En particulier, il est prévu de démarrer les travaux en vue de :

- réaliser une étude d'opportunité et de faisabilité concernant la migration du TIP et du téléversement à SEPA ;
- mettre en œuvre les décisions sur la sécurité des instruments de débit et en particulier du prélèvement ;
- poursuivre les études de la mise en place opérationnelle du prélèvement SEPA ;
- étudier les conséquences de la DSP ;
- rédiger la documentation sur le prélèvement SEPA ;
- contribuer à la conception des tests de Place en relation avec les travaux de l'EPC et du STAG⁵.

⁵ STAG : SEPA Testing Advisory Group de Swift

MOYENS DE PAIEMENT

GROUPE 2

Animatrice : Anne-Valérie BOUVIER - (Banque Fédérale des Banques Populaires)

Suppléant : Dominique DUHEM - (Crédit Mutuel / CIC)

Secrétariat : Sylvie STERNIS – (Banque Fédérale des Banques Populaires)

PERIMETRE, MISSION & ORGANISATION

La mission du Pôle Moyens de Paiement - Groupe 2 s'inscrit tant dans un cadre national qu'europpéen et concerne les moyens de paiement suivants : monnaie fiduciaire, chèque bancaire, effets de commerce et cartes.

Ce Pôle a pour vocation :

- d'étudier les évolutions de ces différents moyens de paiement, dans des domaines aussi bien techniques que réglementaires ou commerciaux ;
- de proposer une normalisation des procédures interbancaires pour prendre en compte ces évolutions ;
- d'analyser les éventuels impacts des travaux européens actuellement menés à l'EPC, et ce particulièrement pour la carte, en liaison avec le Groupement « Cartes Bancaires ».

A cet effet, le Comité de Pôle Moyens de Paiement – Groupe 2 s'organise autour de groupes de travail ad-hoc, en fonction des sujets à traiter.



ACTIVITE DE L'EXERCICE ECOULE

GROUPE TRANSMISSION DES MOYENS DE PAIEMENT

Animatrice : Marie-Michèle CUNIN - BNP Paribas

Une délégation du CFONB a rencontré à deux reprises la Direction du Courrier de la Poste au mois de mai puis en décembre 2007. Lors de ces rencontres a été réalisé un état d'avancement des projets en matière de suivi des lettres prioritaires et de traçabilité des envois recommandés. L'expérimentation en cours se déroulant de manière satisfaisante, l'offre commerciale devrait être généralisée pour mars 2008 pour les grands comptes et les remettants de gros volumes et à l'automne 2008 pour l'offre de service aux Particuliers.

GROUPE MONNAIE FIDUCIAIRE

Animatrice : Aliénor MARGERIT - Banque de France

Le groupe de travail « Monnaie Fiduciaire » a pour objet de traiter des questions de place relatives à la circulation de la monnaie fiduciaire (billets et pièces). Sa mission qui s'inscrit désormais clairement, notamment depuis le passage à l'euro, dans le cadre des orientations et décisions prises par l'Eurosystème consiste à adapter, compléter, améliorer les normes et pratiques de place qui régissent les opérations de numéraire.

Les principaux établissements bancaires français sont représentés au sein du groupe « Monnaie fiduciaire » ainsi que la Fédération Bancaire Française. Le groupe est animé par un représentant de la Banque de France et rapporte au Comité de Pôle "Moyens de Paiements 2".

Le groupe s'est réuni six fois au cours de l'année 2007. Ces réunions ont permis des échanges entre les participants sur les thèmes suivants :

- la mise en place de la Nouvelle Application de l'Encaisse (NAE) dans le cadre de Target 2 et la mise à jour des normes applicables aux opérations de numéraire ;
- échanges réguliers concernant ECWS, la base de données européenne répertoriant les contrefaçons de l'Eurosystème ;
- bilan sur Vigie-billets. Le plan est mis en veille et les procédures existantes sont maintenues ;
- consultation des établissements sur la feuille de route de l'Eurosystème pour une plus grande convergence des services de caisse (versements de billets non facés non orientés, interface électronique, standards de conditionnement communs et extension des horaires d'ouverture) ;

S'agissant de la feuille de route, la Fédération Bancaire Française a remis à la Caisse Générale de la Banque de France, deux documents d'étude, un relatif aux versements de billets non facés, non orientés et l'autre sur la problématique de l'extension des horaires d'ouverture.

La nouvelle application de l'encaisse est entrée en production le 12 novembre 2007 et a dû faire l'objet de certains ajustements. La version actualisée des nouvelles normes applicables aux opérations de numéraire aux guichets de la Banque de France est désormais applicable et a été envoyée aux participants du groupe CFONB au cours du mois de novembre 2007. Les normes figurent sur le site Internet de la Banque de France et ont fait l'objet d'une publication au Bulletin officiel de la Banque de France dans le numéro du mois de décembre 2007.

GROUPE FILIERES ESPECES ET MIROIR EPC MONNAIE FIDUCIAIRE

Animateur : Claude GIBERT – BNP Paribas

Le groupe « Filières Espèces » a pour objet de travailler à l'amélioration, la clarification et la simplification des procédures opérationnelles et administratives liées à la gestion des espèces. Il permet de débattre et de dégager des propositions consensuelles au niveau de la profession en fonction des expériences et particularités des établissements participants. Il assure également le suivi des travaux menés au niveau européen par le « Cash Working Group » de l'EPC.

Les principaux établissements bancaires français sont représentés au sein du groupe « Filières espèces » ainsi que la Fédération Bancaire Française. Le groupe est animé par un représentant de BNPP et rapporte au Comité de Pôle « Moyens de Paiements » 2. La Banque de France est invitée autant que nécessaire à participer aux travaux du Groupe.

Le groupe constitué en mai 2007, s'est réuni six fois au cours de cette même année. Les réunions ont porté sur les thèmes principaux suivants :

- réponse à la consultation des établissements sur la feuille de route de l'Eurosysteme pour une plus grande convergence des services de caisse (versements de billets non facés, non orientés, interface électronique, standards de conditionnement communs et extension des horaires d'ouverture) ;
- mesures complémentaires jugées nécessaires par les banques à cette feuille de route (notamment problématique des rompus) ;
- échanges sur les problématiques liées à la mise en place de TARGET2 pour les opérations de numéraire ;
- échanges sur les besoins en monnaie métallique dans certaines dénominations ;
- suivi des travaux de la Banque de France sur la sécurisation de la filière espèces en cas de crise majeure ;
- concertation sur les travaux en cours au niveau du Cash Working Group de l'EPC et contribution aux travaux de ce groupe européen.

Le Groupe « filières espèces » a ainsi représenté en 2007 un lieu de concertation sur les grandes problématiques en cours liées à la gestion des espèces.

GROUPE GESTION DE CRISE SANITAIRE DANS LA DISTRIBUTION

Animateur : Guy FOURMANN - Natixis

Les professions du commerce et la profession bancaire ont convenu de mettre en place, en France, un dispositif national afin d'alerter en urgence les personnes concernées par un achat de produit s'avérant présenter un danger grave ou immédiat pour leur santé ou leur sécurité.

La mission du groupe technique « Gestion de Crise Sanitaire », créé sous l'égide du CFONB, consiste à établir une procédure, un format et un circuit d'échange de réponses aux requêtes du Commerce.

Ses travaux ont permis de définir :

- un circuit d'échanges ne nécessitant pas de développements importants chez les banques et s'effectuant dans un environnement sécurisé ;

- l'ensemble des données (type, longueur) à échanger ; une structure de fichier (entête, détail, total) en format CSV facile à échanger ;
- un échange centralisé sur une plate-forme dédiée (comprendre micro-informatique) faisant intervenir le GSIT puis à partir du 2^{ème} semestre 2008, STET pour la transmission des données aux participants directs concernés par la crise sanitaire, à charge pour ces derniers de les adresser à leurs participants indirects.

Ces travaux se poursuivront en 2008 et consisteront en la mise en place de cette procédure dans le courant du 1^{er} semestre 2008.

GRUPE ETUDE DE FAISABILITE MIGRATION LCR / BOR

Animateur : Guy FOURMANN - Natixis

En 2006, les premières conclusions du groupe de travail mandaté par le Comité de Pôle 2 ayant démontré que la migration de ces deux instruments de paiement ne pouvait pas s'envisager dès la mise en place de SEPA, le Bureau Exécutif a validé la poursuite, en 2007, des travaux du groupe sur les aspects fonctionnels et les conséquences juridiques qu'entraînerait la transposition dans SEPA des données nécessaires au paiement des effets de commerce.

Les acteurs économiques rencontrés (AFTE, Factors) considèrent que le principe de la traite (reconnaissance de dette) convient bien à leur activité, mais qu'il serait opportun de moderniser ce moyen de paiement, notamment en automatisant le circuit d'acceptation.

Complémentairement, il pourrait être aussi envisagé de travailler à la levée des freins à l'utilisation du VCOM et à sa promotion. De même, le tissu PME, absent lors des entretiens avec les acteurs économiques faute de disponibilité de ses représentants, devra être approché.

Enfin, en cas de besoin convergent en zone SEPA, seule l'étude portant sur un nouveau moyen de paiement universel bien encadré, selon une réglementation européenne, pourrait être envisagée dans un environnement permettant :

- un financement à dimension européenne ;
- une possibilité d'appréciation du risque (débiteur / créancier) ;

Cette étude pourrait être menée, en 2008, avec la collaboration des pays tels que l'Italie, l'Espagne, le Portugal qui disposent de produits (PEGARE, RIBA) dont les fonctionnalités sont proches de celles de l'effet de commerce.

GRUPE SUIVI ET CONTROLES DES FLUX EIC/CEPC

Animateur : Serge DEMARCY – GSIT

Le groupe « Suivi et contrôle des flux EIC/CEPC » n'a pas eu l'occasion de se réunir durant l'année 2007. En effet, aucun dysfonctionnement n'a été observé dans le processus d'Echange des Images Chèques.

GRUPE CHEQUE EMPLOI

Animateur : Dominique DUHEM - Crédit Mutuel/CIC

Ce groupe réunit les établissements bancaires, L'ACOSS, les URSSAF et les Centres Nationaux des Chèques Emploi.

Par des rencontres régulières il permet d'effectuer un suivi des prestations fournies pour l'ensemble des chèques emploi. D'autre part, il analyse et propose des améliorations qui peuvent être apportées aux différents dispositifs.

En 2007, l'ACOSS ayant montré une ouverture sur la dissociation des volets sociaux et des vignettes de chèques des carnets CESU, les travaux de ce groupe ont été menés pour positionner la profession bancaire dans ce contexte.

Des travaux ont débuté pour rechercher une simplification et une harmonisation des différentes pratiques actuelles pour l'adhésion au CESU Bancaire, au Chèque Emploi Associatif et au Chèque Emploi très petites entreprises.

GROUPE ETUDE DE FAISABILITE D'UN CIRCUIT DE NON-ECHANGE PHYSIQUE DES CESU TSP

Animatrice : Cécile de SAPORTA- Banque Fédérale des Banques Populaires

Le groupe a étudié la possibilité d'encaisser les CESU TSP via les circuits EIC, les CESU TSP étant assimilés à des chèques ayant une valeur faciale prédéterminée à l'instar des chèques de voyage. Cependant, cette solution a des impacts importants notamment sur les procédures, les travaux de rapprochement entre la base des CESU et des intervenants qui permettront de générer les refus de remboursement, le traitement des rejets, ainsi que les travaux de mise en conformité juridique (convention professionnelle chèques, textes CESU).

Aujourd'hui, les volumes n'atteignent pas un niveau suffisant pour que soient remis en cause les schémas d'encaissement actuels, au regard des coûts supplémentaires générés par le traitement des CESU TSP dans les circuits EIC. Les circuits actuels ont encore une large marge de manœuvre pour intégrer de nouveaux volumes.

Au vu des volumes et des conditions de mise en œuvre, la solution d'encaissement des CESU TSP via les circuits EIC apparaît peu pertinente à ce stade. Le CFONB suivra l'évolution des volumes sur les prochains mois et établira un nouveau bilan début 2008. Par ailleurs, il souhaite disposer d'une plus grande visibilité sur les circuits de remboursement, notamment via Internet, et reste prêt à engager avec l'ANSP si la Profession en décide, des discussions plus globales sur les circuits d'encaissements.

GROUPE ENCAISSEMENT DES CESU TSP

Animateur : Jean-Luc DRAGON - CNCE

L'activité du Groupe « Encaissement du CESU-TSP » a essentiellement été axée sur la surveillance des flux et la prise en compte de l'échéance de la convention FBF-Etat à fin 2007.

Le Groupe de travail a également effectué un point d'étape sur le dispositif d'encaissement interbancaire et l'évolution de la situation côté établissements bancaires.

GROUPE AGREMENT - CHEQUE

Animateur : Pierrick DAUMAIN - CFONB

La nouvelle procédure d'agrément, basée sur la mise en conformité des personnalisateurs avec les exigences de la Norme NF K 11-112, a été adoptée par une majorité d'entre eux.

Conformément à l'annonce qui en avait été faite, une nouvelle rubrique a été ouverte sur le site Internet du CFONB afin de permettre à l'ensemble des acteurs concernés de consulter la liste des personnalisateurs qui se sont soumis à cette procédure. Cette liste est tenue à jour en temps réel, dès réception par le CFONB des attestations de conformité à la norme.

Pour l'exercice 2008, le groupe Agrément va étudier, en liaison avec les principaux fournisseurs du marché, les critères qualitatifs qui pourraient être fixés quant aux logiciels utilisés dans le processus de personnalisation des formules de chèques.

GROUPE EXPERTS CHEQUES

Animateur : Guy FOURMANN - Natixis

En 2007 il n'y a pas eu de points particuliers nécessitant l'expertise de ce groupe de travail. Mais il est déjà prévu qu'il soit mis à contribution dès le début 2008, notamment sur la problématique des endos.

GROUPE TRAITEMENT DES HOMONYMIES SUR PRIME EPARGNE LOGEMENT

Animatrice : Françoise TROLLIET - Groupe Caisse d'Epargne

Ce groupe de travail a été lancé par le CFONB en novembre 2007.

Ses travaux portent sur une solution technique permettant la mise en place interbancaire de la proposition d'amélioration élaborée par le Crédit Foncier de France. Celui-ci agit en tant que prestataire des Pouvoirs Publics et assure la détection des homonymies sur les primes épargne logement, permettant ainsi le rejet de leur versement.

GROUPE MIROIR DU "CARDS WG" DE L'EPC

Animateur : Cédric SARAZIN - GIE Cartes Bancaires

En 2007, le groupe Miroir Cartes a préparé la contribution des membres FBF aux travaux de l'EPC dans les domaines suivants :

- les cartes en général avec le suivi du "Cards Working Group" de l'EPC ;
- la prévention de la fraude carte : suivi des travaux du « Card Fraud Prevention Task Force » dont la présidence est assurée par la FBF ;
- la standardisation carte dans le SEPA a travaillé à l'EPC au sein du "Card Standardisation Task Force" dans lequel la FBF assure la responsabilité de "Terminal-to-Acquirer Domain Champion".

Les travaux au sein du "Card Fraud Prevention Task Force" ont abouti en 2007 à une résolution votée par le Plénier de l'EPC en mars 2007 : "Preventing Card Fraud in the New SEPA Environment". Cette résolution, se basant sur les succès des banques européennes en matière de migration à la puce et au code EMV, pose les nouveaux challenges que doit relever la profession pour faire baisser encore la fraude carte dans le SEPA :

- la prévention de l'utilisation des cartes contrefaites sur les terminaux SEPA ;
- la lutte contre la fraude sur les transactions faites par e-commerce, mail ou téléphone ;
- les travaux devant aboutir à la création d'une base statistique de la fraude au niveau européen.

Ce sont toutefois les travaux de standardisation carte qui ont recueilli le maximum de l'attention et des efforts du groupe miroir.

La standardisation carte à l'EPC est organisée en 4 domaines :

- **le domaine « Carte – Terminal »** : harmonisation des applications de paiement sur les terminaux monétiques au sein du SEPA ;

- **le domaine « Terminal – Acquéreur »** (dont la FBF assure la coordination): harmonisation des protocoles d'échanges entre les commerçants et les banques acquéreurs ;
- **le domaine « Acquéreur – Emetteur »** : harmonisation des protocoles d'échanges entre les banques pour les autorisations et la compensation ;
- **le domaine « Certification et Sécurité »** : harmonisation des exigences sécuritaires et de leur certification dans le SEPA.

Pour la standardisation carte, l'EPC se coordonne avec les différentes institutions ou organisations de standardisation actives dans les domaines concernés : l'ISO bien sûr, mais aussi EMV co, PCI SS co, CIR, EPAS (Consortium Européen géré par le GIE CB), ERIDANE, CAS, etc.

CHANTIERS & PERSPECTIVES D'AVENIR



Les orientations générales du programme de travail 2008 du Comité de Pôle Moyens de Paiements - Groupe 2 - restent dans la continuité de celles prises en 2007. Le Comité poursuivra donc ses travaux en s'appuyant d'une part, sur ceux menés par les groupes existants et, d'autre part, en adaptant son plan de travail afin de répondre aux attentes de la Place et particulièrement aux demandes du Comité National SEPA.

- Pour ce qui concerne les **missions récurrentes**, citons notamment :
 - le suivi de la filière espèces ;
 - la poursuite des évolutions sur l'ensemble des chèques emploi.
- **Des travaux engagés en 2007 devraient rendre leurs conclusions en 2008 :**
 - la traçabilité des opérations de paiements en cas de crise sanitaire grave ;
 - le traitement des homonymies des Plans d'Epargne Logement dont l'objectif sera de supprimer tout cas de versements multiples desdites primes d'épargne.
- Enfin, pour ce qui concerne **le projet SEPA**, citons notamment :
 - la poursuite de l'étude de la migration des effets de commerce vers SEPA, en s'intéressant particulièrement aux attentes d'autres pays européens sur ce type de moyen de paiement ;
 - le suivi des impacts des travaux européens sur la standardisation de la carte.

Par ailleurs, le Comité de Pôle a souhaité réexaminer les attentes de la Place sur l'ensemble des moyens de paiements non bancaires.

COORDINATION DES STANDARDS

Animateur : Yves GAILLY - (BNP Paribas) jusqu'au 30/06/2007 puis Alain GILLARD (BNP Paribas)

Suppléant : Jean-Paul AEBERHARDT - (Crédit Agricole)

PERIMETRE, MISSION & ORGANISATION

Essentiellement orienté sur l'évolution des standards d'échange entre les établissements de crédit et leurs clients (données, syntaxes, schémas fonctionnels, protocoles et sécurité), le [Pôle Coordination des Standards](#) est, comme son nom l'indique, responsable de la coordination de l'ensemble de ces standards.

L'année 2007, dans le prolongement de 2006, a été fortement consacrée à la prise en compte des évolutions des standards à l'occasion de la mise en œuvre de SEPA :

- étudier les besoins liés à SEPA ;
- contribuer de façon active aux initiatives des organismes de normalisation tels que l'ISO, l'UN/CEFACT, et aux travaux de l'EPC ;
- répondre aux exigences de nos autorités de tutelle dans le cadre de leur mission concernant la sécurité interne ;
- travailler à la mise à jour et à l'évolution des normes d'échanges avec nos clients.



ACTIVITE DE L'EXERCICE ECOULE

GROUPE SEPA POLE 3

Animateur : Jean-Paul AEBERHARDT - Crédit Agricole

Le groupe SEPA pôle 3 a été créé en 2006 pour suivre les activités du pôle « Coordination des Standards » plus particulièrement liées aux travaux SEPA. En effet, devant l'importance des tâches de suivi, le pôle a souhaité tenir des réunions spécifiques SEPA pour décharger d'autant le comité de pôle, les comptes-rendus et relevés de conclusions étant alors seuls validés en réunion plénière.

Ont participé à ces réunions spécifiques les participants du comité plénier ou leurs représentants. Neuf réunions se sont tenues sur une base mensuelle entre janvier et octobre.

Depuis octobre, la majorité des actions spécifiques SEPA identifiées ayant été menées à leur terme, constat a été fait qu'il n'y avait plus nécessité de les suivre dans une configuration séparée.

Au cours de l'année 2007, les principaux sujets traités au sein du comité ont porté sur :

- la création d'une communication adhérents présentant l'articulation de l'ensemble de la documentation SEPA ;
- les modalités de passage du RIB au couple IBAN-BIC pour les banques et les entreprises. Ce travail a donné lieu à la constitution d'un groupe de travail spécifique qui a proposé les principes à retenir par la profession, établi l'ensemble de la documentation concernée en coordination étroite avec les travaux du Comité National SEPA (contribution au « Plan de Migration National SEPA) et enfin créé une liste de correspondance entre les « codes établissements » du Fichier des Implantations Bancaires (FIB) tenu par la Banque de France et les identifiants internationaux « BIC ISO » de ces établissements pour mise à jour des fichiers de référence tenus par la société SWIFT ;
- le suivi de la rédaction du guide SCT par un groupe d'experts au sein du groupe de travail « Documentation » ;
Ce travail s'est fait en coordination et dans le prolongement des travaux de Place organisés au sein du « Groupement des Utilisateurs de SWIFT en France (GUF) » sur les guides d'implémentation des normes UNIFI ISO 20022 « Pain » (relation client ↔ banque) et « Pacs » (relation banque ↔ banque) ;
- la note de présentation des « Implementation Guidelines » qui accompagnent les Rulebooks SEPA ;
- des travaux sur les « demandes de corrections de domiciliation » et « demandes de vérifications de domiciliation » en support du souhait de l'AFTE et des banques que ces opérations propres à la communauté française trouvent à terme un équivalent au niveau européen ;
- la préparation et le suivi des contacts directs avec les SSII sur leur accompagnement des entreprises à la migration SEPA des échanges « client ↔ banque ».

GROUPE ETEBAC 3 & 5

Animateurs : Alain STEPHAN – Calyon puis Jean-Marie COLLANGE - LCL

Le groupe assure une mission permanente de maîtrise d'ouvrage déléguée par le CFONB au niveau de la problématique ETEBAC 5 vis-à-vis à la fois de l'opérateur technique GIE CB, mais aussi vis-à-vis des diverses autres instances interbancaires. L'activité du groupe en 2007 s'est concentrée sur l'étude et la mise en oeuvre

de solutions visant à pérenniser l'activité ETEBAC, afin d'assurer un bon fonctionnement à moyen terme, dans l'attente que le relais puisse être pris par un protocole offrant des conditions de sécurité au moins aussi élevées sur réseau de technologie Internet.

Le groupe s'est réuni une fois par trimestre en s'appuyant sur les travaux d'un groupe technique qui s'est réuni six fois dans l'année.

En plus du suivi permanent de l'activité de production ETEBAC 5 (5 500 cartes personnalisées en 2007), les travaux menés en 2007 par le groupe, autour de la pérennisation de l'activité ETEBAC 5, ont porté essentiellement sur :

- la finalisation de la refonte de l'architecture de personnalisation des cartes ETEBAC 5 au GIE CB ;
- la proposition d'une solution de reprise adaptée en cas de sinistre grave affectant la plate-forme de personnalisation des cartes ;
- la reprise par le GIE CB de l'activité de gestion des preuves, précédemment assurée par le GSIT, le transfert de compétence induit ayant notamment inclus la réécriture d'un logiciel de gestion des preuves ;
- l'évolution des relations contractuelles découlant de la reprise par le GIE CB d'activités GSIT, notamment pour la gestion des preuves ;
- la définition des commandes de cartes à passer afin de toujours disposer d'un stock suffisant.

GROUPE PROTOCOLE D'ECHANGE DE FICHIERS SOUS IP

Animatrice : Stella PETIOT – Société Générale

Pour faire face à l'obsolescence du protocole X25, le groupe a continué ses travaux en 2007 afin de trouver une (ou des) solution(s) cible(s) permettant aux clients entreprises et aux banques d'échanger des données sous IP à l'horizon 2010-2011 en lieu et place d'ETEBAC. De plus, la mise en œuvre de SEPA implique l'utilisation de formats variables non compatibles avec ETEBAC3 utilisé par 80 % des clients entreprises.

L'expression des besoins de la Place a été approfondie et complétée notamment par un document décrivant le poste client. La recherche des solutions répondant à l'expression des besoins s'est poursuivie et les solutions ont été comparées sur un ensemble de critères techniques, fonctionnels, cible de clientèle... Les analyses étant en cours de finalisation, le choix de la (ou des) solution(s) devrait avoir lieu au premier semestre 2008.

GROUPE PEDAGOGIE ET COMMUNICATION

Animateur : Alain GILLARD – BNP Paribas

Le groupe « Pédagogie et Communication » a rédigé une série de fiches donnant un aperçu des principaux organismes de normalisation et de leurs travaux dès lors qu'ils touchent le domaine bancaire. Ces fiches, qui ont vocation à être publiées dès que possible sur le site extranet du CFONB, ont pour but de permettre au lecteur de se familiariser avec le monde de la normalisation qui est relativement complexe.

GROUPE NORMALISATION SIT

Animateur : Jean-Marc DEGEZ – Crédit Agricole

Le groupe « Normalisation SIT » s'est réuni au premier trimestre 2007 pour examiner les modalités de transfert de l'activité « Normalisation SIT et MINOS » et proposer de nouvelles modalités d'organisation et de

fonctionnement du groupe dans le cadre de l'arrêt du programme GSIT, avec également un plan de travail pour adapter au nouveau système d'échange (CORE) les normes déclinées dans le MINOS.

GROUPE NORMALISATION C.R.I.

Animateur : Patrick SIMONIN – Crédit Agricole

Les travaux 2007 ont porté sur la validation de fiches complémentaires sur le contenu bancaire des messages :

- **Fiche V4-004** : un ERRATUM concernant la valeur d'un code Sous-type de message ;
- **Fiche V4-003** : l'élargissement des options du champ 50 (ajout de l'option F) pour les virements de clientèle. Cette évolution de la Standard Release Swift 2007 concerne les banques mais n'impacte pas PNS, ni TBF ;
- **Fiche V4-002** : l'ajout de la Roumanie et de la Bulgarie dans la liste C2.

GROUPE DOCUMENTATION SEPA

Animateur : Pierrick DAUMAIN - CFONB

Dans le cadre de la mise en place du SEPA en France, un groupe en charge de la coordination de la documentation produite sur ce sujet par le CFONB a été créé.

Il s'est focalisé au cours de l'année 2007 sur la documentation relative au virement SEPA (SEPA Credit Transfer) pour lequel un certain nombre de publications, destinées soit uniquement aux banques soit à l'ensemble des acteurs intéressés, ont été produites.

A noter parmi ces publications, une brochure produite en étroite relation avec le Groupement des Utilisateurs de SWIFT en France (GUF), destinée à la fois aux banques, aux développeurs de produits logiciels et à la clientèle professionnelle, qui détaille le mode d'utilisation du standard ISO 20022 pour produire une instruction de virement et qui inclut l'utilisation de ce standard pour produire un virement SEPA.

GROUPE INCIDENTS LIES AUX ECHANGES - SIT

Animateur : Alain de CHABANNES – Caisse des Dépôts et Consignations

Le groupe « Incidents liés aux échanges » est chargé d'examiner les incidents relatifs à des opérations échangées sur le Système Interbancaire de Télécompensation (SIT). A ce titre, il est amené à éclaircir, approfondir ou compléter les règles professionnelles existantes. Il travaille en relation avec les Pôles Moyens de Paiement - Groupe 1 et Groupe 2 du CFONB.

Le groupe s'est réuni à cinq reprises et a principalement travaillé en 2007 sur les dossiers « Valeurs Perdues ».

Une communication adhérents « règlement interbancaire des chèques perdus - avant remise par le client à son établissement » est parue le 05/06/2007 sous le numéro 2007-187.

Par ailleurs, le groupe examine l'éventualité de l'automatisation de la lettre de garantie en définissant les techniques d'échange et le descriptif des zones de l'enregistrement dédié.

GROUPE FACTURE DEMATERIALISEE

Animatrice : Stella PETIOT – Société Générale

Le groupe « Facture dématérialisée » a pour objectif d'examiner les propositions faites par les différents groupes de travail des instances de Place œuvrant sur ce sujet et de préparer les éventuelles décisions à prendre par les représentants français aux divers groupes de travail, en assurant la coordination et la cohérence intergroupes. Il sera donc le groupe miroir des groupes de travail auxquels la communauté participe. Pour mener à bien cette mission principale, il effectuera une veille sur les travaux relatifs à la facture dématérialisée au niveau français, européen et international et recensera les standards applicables à la facturation électronique, à son financement et à son cadre légal et réglementaire. Il analysera l'opportunité de définir des services interbancaires de base autour de la facture dématérialisée (par exemple : financement de facture) s'appuyant sur des messages/données normés ou à définir.

Une attention plus particulière sera portée :

- aux travaux en cours de lancement par la Commission Européenne, suite à la parution de son rapport EEI European Electronic Invoice et aux groupes qui vont être créés ;
- au projet Interfinance dans le cadre du programme TIC PME ;
- au projet Trade Services Utility de SWIFT ;
- aux travaux e-invoice de l'ABE association.

En effet, les résultats de tous ces groupes de travail auront de façon certaine un impact sur les activités des banques.

Ce groupe de travail a été constitué et lancé en fin d'année.

CHANTIERS & PERSPECTIVES D'AVENIR



- Un nouveau groupe devrait être créé pour travailler sur la dématérialisation des oppositions administratives et des réquisitions judiciaires ;
- les groupes « SEPA pôle 3 » et « Documentation SEPA » continueront leurs activités en fonction des demandes qui pourront leur être faites ;
- le groupe « ETEBAC 3 & 5 » poursuivra son rôle de suivi des activités ETEBAC 5, afin d'assurer que cette activité bénéficie toujours d'une solution sûre et performante. Le groupe devrait être assez rapidement impliqué dans la problématique de migration d'ETEBAC 3 et ETEBAC 5 vers le(s) produit(s) qui devrai(en)t assurer leur remplacement ;
- le groupe « Protocole d'échange de fichiers sous IP », après avoir finalisé son (ou ses) choix, veillera à la bonne implémentation de la (ou des) solution(s) retenue(s) ;

- le groupe « Pédagogie et Communication » veillera à la mise à jour des fiches et les complètera si le besoin s'en fait sentir ;
- le groupe « Normalisation SIT » continuera, avec le support du GSIT puis de STET, à mettre à jour les normes des opérations bancaires échangées par le SIT puis par CORE qui font l'objet de spécifications contenues dans le manuel MINOS, en fonction des évolutions des moyens de paiement correspondants : Virements, Prélèvements, LCR, Opérations cartes, DAB, Images Chèques, Porte Monnaie Electronique, Opérations de régularisation, Opérations PEL... Il commencera par la prise en compte de nouveaux motifs de rejet pour les demandes de paiement de Prime Epargne Logement (PEL), puis s'attaquera à la mise à jour du MINOS pour tenir compte des nouveaux formats des remises CORE ;
- le groupe « Incidents liés aux échanges » poursuivra ses travaux sur le traitement des lettres de garanties ;
- le groupe « Facture dématérialisée » dans le cadre de sa mission s'attachera dans un premier temps à établir un panorama des groupes de travail et des normes et standards ayant trait au sujet.



POLE CERTIFICATION & SIGNATURE ELECTRONIQUE

Animateur : Daniel SAVOYEN – (Crédit Agricole)

Suppléant : Jacques SCHUMACHER - (Caisse Nationale des Caisses d'Epargne)

Secrétaire : Pascal MINARADJY - (Crédit Agricole)

PERIMETRE, MISSION & ORGANISATION

Au sein du Pôle Certification & Signature Electronique, on distingue :

- **des missions permanentes** : mettre son expertise à la disposition des autres pôles du CFONB ou des instances interbancaires qu'elles soient nationales ou européennes ;
- **des groupes de travail** principalement chargés de :
 - la signature électronique avec notamment les problématiques liées à l'acceptation des certificats dans les applications bancaires ;
 - la gestion des identités ;
 - les nouvelles technologies relatives aux paiements ou à l'identification via internet ou le téléphone mobile ;
 - la sécurité ;
 - l'archivage électronique.



ACTIVITE DE L'EXERCICE ECOULE

L'année 2007 a été, pour l'essentiel, consacrée à l'étude de la multi-acceptance des certificats : conditions techniques, fonctionnelles et juridiques nécessaires à l'acceptation et à la validation d'un certificat électronique dans les applications bancaires.

L'environnement couvert par le pôle a été particulièrement riche, en 2007 pour :

LA CERTIFICATION

- un nouvel abaissement du seuil d'exigence de TéléTVA pour les entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 760 K€ (120 000 entreprises supplémentaires) ;
- la mise à disposition par la Direction Générale des Impôts, du Certificat Fiscal PRO gratuit, à partir d'août 2007, qui vient directement concurrencer les certificats émis par les Autorités de Certification du marché, où les banques occupent une place essentielle ;
- l'adoption par l'Administration du Référentiel Général de Sécurité et la définition d'un nouveau cadre de référence (PRIS V2.1) pour les certificats électroniques ;
- l'émergence d'un besoin des grandes entreprises internationales « corporate » pour un certificat reconnu et accepté au niveau mondial.

LE M-PAIEMENT

- l'émergence de nombreuses expérimentations utilisant le téléphone mobile comme support de paiement et placées sous l'égide du pôle de compétitivité de Caen « Transaction Electronique Sécurisée », parmi lesquelles on peut citer les projets MOTESPay et PEGASUS ;
- la création d'un groupe de travail au sein de l'EPC concernant le m-payment.

LA SECURITE

- une réflexion lancée par le CISI (Comité Interministériel pour la Société de l'Information) sur l'authentification du citoyen pour lutter contre le vol ou le détournement d'identité.

L'IDENTITE NUMERIQUE

- la création de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS), va relancer et accompagner la diffusion de la Carte Nationale d'Identité Electronique (elle devrait être facultative, payante, avec des capacités de signature électronique), ainsi que le Passeport Electronique (nouvelle version) ;
- une réflexion sur la fédération d'identité dans le cadre du projet FC (Fédération des Cercles de Confiance) financé par le pôle de compétitivité TES (Transactions Electroniques Sécurisées) de Basse Normandie, prévoyant également une mise en œuvre démonstrative de cas d'usages intersectoriels.

LES PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS AU COURS DE L'ANNEE 2007

LA SIGNATURE ELECTRONIQUE

2007 : Un environnement perturbé...

L'année 2007 a été marquée par différentes annonces faites par l'Administration de nature à remettre éventuellement en question les orientations prises par la profession bancaire :

LA CONFIRMATION ET LA MISE EN PLACE DES CERTIFICATS FISCAUX PRO GRATUITS

L'annonce avait été faite dès 2006 mais leur mise en œuvre effective date d'août 2007. Ils représentent désormais pour TéléTVA une alternative aux certificats délivrés par les autorités de certification du marché. Cela pose un réel problème dans la mesure où, pour l'heure, l'application TéléTVA est celle qui offre le plus de débouchés pour les certificats du marché.

LA PROBLEMATIQUE DE LA PRIS¹

Les certificats émis par les autorités de certification bancaire sont actuellement référencés PRIS V1. La profession avait travaillé en 2005 avec l'Administration sur la version 2 de la PRIS. Elle avait fait part de son accord pour passer à cette nouvelle version dès que l'ensemble des télé-procédures, y compris téléTVA, seraient en mesure d'accepter ces nouveaux certificats.

Cependant l'Administration, devant la difficulté représentée par la mise en œuvre de cette PRIS V2, a décidé de promouvoir une version intermédiaire V2.1 et d'imposer à l'ensemble des autorités de certification le passage à cette version. Cela nécessite des modifications importantes pour les autorités de certification sans qu'elles aient une lisibilité suffisante quant aux nouveaux téléservices susceptibles d'accepter ces nouveaux certificats.

Des discussions sont en cours pour trouver un compromis sur ce sujet sensible.

... mais un travail important mené par la profession sur les différents domaines et groupes de travail

GRUPE - ACCEPTATION/VALIDATION DE CERTIFICATS

Animateur : Eric BOUTHIER – Société Générale

Afin de faciliter l'intégration de la signature électronique dans les applications tant bancaires, que non bancaires, les banques ont décidé de mettre en œuvre une politique de multi acceptance.

La rédaction de la Politique d'Acceptation Commune (PAC) en constitue la première et indispensable étape, après l'adoption de la PRIS par la profession comme référentiel de la politique de certification des banques.

Cette PAC est en cours de validation finale, après un important travail de formalisation et elle devrait pouvoir être publiée au 1er semestre 2008.

Avec cette étape, la profession bancaire est l'un des premiers secteurs à se doter d'un tel instrument.

Par ailleurs, les principes d'une Politique de Validation Commune ont été adoptés en début 2007 et sa rédaction devrait démarrer au cours du 2ème trimestre 2008.

¹ PRIS : Politique de Référencement Intersectoriel de Sécurité

Acceptation des certificats au sein des instances interbancaires

Pour les besoins d'accès à des applications sensibles sur son portail WEB, le GCB² avec la coopération du pôle 4, a défini une politique d'acceptation pragmatique décrivant :

- les caractéristiques des certificats utilisables : délivrance en face à face et sur support matériel ;
- le référencement des certificats ;
- les procédures organisationnelles et opérationnelles de mise en œuvre.
L'objectif est de favoriser l'utilisation des certificats émis par les banques et d'éviter l'émission de certificats réalisée en doublon par des instances interbancaires (réduction des coûts, simplicité de mise en œuvre).
Cette politique d'acceptation a été adoptée par le GCB, le GSIT, la STET et la Commission Bancaire. La liste des AC référencées pour les échanges entre les établissements financiers a été publiée par communication adhérent et peut être consultée sur le site internet du CFONB.

GROUPE - ARCHIVAGE ELECTRONIQUE

Animatrice : Marie-Michèle CUNIN – BNP Paribas

Des travaux sur les aspects fonctionnels et techniques ont mis en évidence la nécessité d'intégrer les aspects juridiques dans les réflexions.

L'archivage de documents au format électronique est certes en constante progression mais le marché est encore en phase d'apprentissage des nouvelles technologies lesquelles devront, sans parler de l'attente d'une jurisprudence dans ce domaine, garantir un archivage pérenne dans le temps et à valeur probatoire.

C'est dans ce contexte évolutif que le groupe de travail avait été mis en veille.

Compte tenu des travaux engagés pour la mise en œuvre du SEPA qui verra la montée en charge de la signature électronique avec l'archivage des factures et des mandats électroniques, l'activité du groupe de travail a été relancée au 3^{ème} trimestre 2007 et poursuivra son action sur 2008.

Sa fiche de mission lui confère :

- un suivi et une participation aux travaux relatifs à la révision de la norme AFNOR sur l'archivage de données numériques (NF Z 42013) ;
- la rédaction d'un guide de bonnes pratiques susceptibles d'harmoniser certains aspects des politiques d'archivage des Etablissements bancaires et de tenter ainsi de faire reconnaître les valeurs légales des technologies mises en œuvre.

GROUPE - GESTION DES IDENTITES

Animateur : Eric BOUTHIER – Société Générale

L'année 2007 a été une année de transition pour ce groupe de travail. La reprise annoncée du projet Carte d'Identité Electronique devrait permettre une réactivation du groupe de travail pour l'année 2008.

² GCB : Groupement des Cartes Bancaires

GROUPE « NOUVEAUX MEDIA »

Animateur : Eric BOUTHIER – Société Générale

Le « sans contact » que ce soit pour le paiement ou l'authentification des personnes, constitue une technologie prometteuse.

Il a été décidé de réaliser sur le « sans contact » une veille active, devant la multiplication des expérimentations notamment sur les téléphones mobiles et la technologie NFC (Near Field Communication). Le groupe travaille sur la mise à niveau d'une note portant sur les différentes expérimentations en cours. Une première version est prévue pour le début de 2008.

Pour accompagner les réflexions sur le paiement par téléphone mobile menées au sein de l'EPC, il a été décidé la création d'un nouveau groupe de travail, miroir du e&m-channels de l'EPC.

GROUPE - SECURITE

Animateur : Gilles MAWAS – BNP Paribas

Les travaux du groupe Sécurité du CFONB en 2007 ont plus particulièrement concerné la sécurité de la banque en ligne et la poursuite de la promotion du Profil de protection des services bancaires et financiers par internet (PP SBFi).

Le groupe de travail a suivi les évolutions des tentatives de fraude (modus operandi technique et bancaire) par internet et n'a pas noté – en 2007 – d'innovation majeure (autour du phishing, pharming...) ni d'augmentation significative des tentatives d'attaques, des modes d'attaques ni des fraudes financières. Le groupe a contribué au volet technique de la discussion avec les parties prenantes de la sécurité de la société de l'information : la Banque de France, le Comité interministériel pour la sécurité de la société de l'information (CISI), la Fédération Bancaire Française.

Dans le domaine normatif, le groupe a tenu sa réunion annuelle CN2 avec l'Afnor – groupe reflet du groupe « gestion de la sécurité et opérations bancaires générales CG 68/CN 2 » - de l'Afnor.

RELATIONS AVEC L'ADMINISTRATION

Des rencontres régulières avec la DGME/SDAE permettent des échanges d'informations et de points de vue. Les principaux thèmes abordés au cours de l'année 2007 :

- le Référentiel Général d'Interopérabilité (RGI) ;
- le Référentiel Général de Sécurité (RGS) ;
- le référencement de certificat selon la PRIS (Politique de Référencement Intersectoriel de Sécurité) prônée par l'Administration : c'est une version simplifiée PRIS V2.1 qui est demandée. Cette version devrait être rendue obligatoire, en 2008, pour conserver le référencement des AC actuellement PRIS V1 ;
- le Certificat Fiscal PRO gratuit, sous forme logiciel émis par la DGI ;
- la gestion des identités ;

- la création de l'ANTS et ses conséquences sur la réactivation de la CNle (Carte Nationale d'Identité électronique), qui pourrait alors servir de support d'authentification ou de signature électronique pour la sphère bancaire.

CHANTIERS & PERSPECTIVES D'AVENIR



POUR L'ANNEE 2008, LES DIFFERENTES MISSIONS PERMANENTES SONT POURSUIVIES ET DE MANIERE CIBLEE, LE PLAN D'ACTIONS SUIVANT EST PROPOSE :

➤ AU NIVEAU CERTIFICATION

- la Politique d'Acceptation Commune (PAC) devrait être publiée au cours du 1^{er} semestre 2008. Pour en faciliter la diffusion au-delà de nos frontières, il est prévu d'en produire une version en langue anglaise. Le référencement des Autorités de Certification pour les échanges de la sphère financière devrait être réalisé à partir de ce nouveau référentiel et d'un comité de conformité PAC, constitué des établissements siégeant au Bureau Exécutif du CFONB ;
- après la publication de la PAC, la seconde étape de la multi acceptation devrait être engagée, par le lancement de la rédaction de la Politique de Validation Commune (PVC), dont la publication est prévue à partir du 2^{ème} trimestre 2008. Cette PVC devrait également prendre en charge ce qui concerne la création et la gestion de la preuve ;
- en parallèle, une étude d'opportunité sera lancée pour déterminer si la PVC peut s'appuyer sur une plate-forme de validation commune et/ou des plates-formes privées. Cette étude intégrera une analyse des différentes architectures fonctionnelles, techniques et juridiques en précisant pour chaque hypothèse les avantages/inconvénients.

➤ AU NIVEAU DE LA GESTION DES IDENTITES

- le groupe de travail ad hoc sera sollicité pour suivre et accompagner la démarche de l'Administration, dans la mise en œuvre, par l'ANTS, de la CNle ; instrument qui malgré son caractère facultatif et payant pourrait jouer un rôle important dans l'authentification du client bancaire ou la signature électronique de document ;
- il aura également en charge d'analyser les réflexions élaborées dans le cadre de la Fédération des Cercles de Confiance, démarche qui peut simplifier de manière sensible l'authentification d'une personne que ce soit à titre de citoyen, de contribuable ou de client d'un organisme financier.

➤ AU NIVEAU DE LA SECURITE

- aucune action spécifique n'est identifiée à ce jour ;

- dans la continuité des actions menées les années précédentes, le groupe de travail exercera une veille vigilante sur les évolutions des menaces et des vulnérabilités de l'internet, des systèmes d'information et du comportement des acteurs (clients, internautes, hackers...).

➤ **AU NIVEAU DE L'ARCHIVAGE ELECTRONIQUE**

Dans la continuité de la mission relancée au dernier trimestre 2007, le groupe de travail, en 2008, s'attachera à :

- un suivi et une participation aux travaux relatifs à la révision de la norme AFNOR sur l'archivage de données numériques (NF Z 42013) ;
- la rédaction d'un guide de bonnes pratiques susceptibles d'harmoniser certains aspects des politiques d'archivage des Etablissements bancaires et tenter ainsi de faire reconnaître les valeurs légales des technologies mises en œuvre ;
- un suivi et une information croisée avec les représentants bancaires aux groupes de travail « Archivage sécurisé des mails » et « Valeur probante de la copie numérique » du Forum des Compétences ;
- pour une efficacité améliorée, le groupe de travail a constitué 2 sous-groupes spécialisés, l'un dans les « Pratiques d'Archivage », le second dans la « Typologie documentaire ».

➤ **AU NIVEAU DU GROUPE MIROIR E/M CHANNELS DE L'EPC** (*animateur : Patrice HERTZOG – CM*)

Groupe de travail miroir des groupes de l'EPC (paiement par internet et par mobile)

- élaborer une proposition de position commune de place sur les objectifs à court, moyen, voire long terme, de la profession en matière de paiements électroniques sur les canaux internet et mobile ;
- définir, commenter et proposer une position française sur les travaux de l'EPC.
- Suivre et commenter les travaux de l'EPC



INSTRUMENTS FINANCIERS

Animateur : Pierre GUILLEMIN (IXIS-CIB) puis Jean-François REYNAUD (CNCE)

Suppléant : Jeannick QUERUEL - (Société Générale)

Secrétaire : Komla FIAWOO (Gestitres)

PERIMETRE, MISSION & ORGANISATION

Le **Pôle Instruments Financiers** traite des questions relatives aux instruments financiers et au bon fonctionnement de leurs marchés.

Il joue le rôle de bureau de normalisation, par délégation de l'AFNOR, avec lequel il est en liaison permanente. Le Pôle a d'ailleurs désigné l'un de ses membres pour le représenter dans les réunions de travail relatives à la normalisation internationale.

Dans le cadre de ses attributions le Pôle est amené à servir d'instance de concertation lors de la mise en place de projets. Il réalise également des travaux à caractère pédagogique au bénéfice de ses adhérents.

Le Pôle se compose de représentants d'établissements bancaires, entreprises et systèmes (environ une vingtaine) de la Place qui se réunissent en séance plénière au moins quatre fois par an.

Lors de ces réunions plénières, le Pôle suit le programme de travail qu'il a établi en début d'année et a fait valider par le Bureau Exécutif du CFONB. Ces séances permettent également de décider de la suite à donner aux dossiers traités par les groupes de travail « ad hoc » qu'il a constitués. Les décisions prises sont le résultat d'un large consensus.

Chaque dossier est traité par un groupe d'étude « ad hoc », constitué de représentants des intermédiaires de la Place ainsi que, dans certains cas, d'experts extérieurs : organismes de tutelle (Trésor, AMF), sociétés émettrices et/ou leurs organes représentatifs (MEDEF, ANSA, AFEP,...), ou autres (FININFO, SWIFT, AFNOR...).



ACTIVITE DE L'EXERCICE ECOULE

STANDARDISATION DES DOCUMENTS ET DE LA PROCEDURE DE TRAITEMENT DES ASSEMBLEES GENERALES SUITE A L'ENTREE EN VIGUEUR DU DECRET N°2006-1566 DU 11 DECEMBRE 2006 MODIFIANT LE DECRET N° 67-236 DU 23 MARS 1967 SUR LES SOCIETES COMMERCIALES.

Tirant les conséquences de l'adoption des textes législatifs français d'harmonisation des règles de transfert de propriété et de la modification des procédures de traitement des assemblées générales, le décret n°2006-1566 du 11 décembre 2006 modifiant le décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales (paru au journal officiel du 12 décembre 2006) a réorganisé la justification de la qualité de l'actionnaire participant aux assemblées générales.

- en premier lieu, ce décret a remplacé la procédure de justification de la qualité d'actionnaire au moyen d'une immobilisation révocable des actions par celle de la date d'enregistrement ou « record date » des actionnaires. Ainsi, s'agissant des titres cotés sur un marché réglementé ou admis aux opérations d'un dépositaire central, seuls les titres enregistrés comptablement au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit le 3ème jour ouvré précédant l'assemblée à 0 heure, heure de Paris ouvrent droit à la participation aux assemblées générales ;
- en second lieu, il est désormais de la responsabilité du teneur de comptes conservateur de notifier, au centralisateur de l'assemblée avant le 3ème jour ouvré précédant l'assemblée, les modifications de quantité intervenues sur les titres participant à l'assemblée. Jusqu'alors, l'information du centralisateur incombait à l'actionnaire.
- Enfin, en remplacement du certificat d'immobilisation délivré, dans certains cas, à certains actionnaires désirant participer physiquement à l'assemblée, le décret a prévu une attestation de participation.

Afin de prendre en compte ces évolutions, le Pôle Instruments Financiers a mené au 1^{er} trimestre 2007 des travaux de standardisation portant sur les informations échangées et les supports de transmission de ces informations entre les teneurs de comptes, les centralisateurs ou les sociétés émettrices. Il a ainsi élaboré :

- un modèle standard de l'attestation individuelle de participation physique à une assemblée générale. Ce modèle a été diffusé par la communication adhérents numéro 2007071 ;
- un modèle de document intitulé « Liste détaillée des mouvements modifiant les dépôts précédents » pour permettre au teneur de comptes de notifier au centralisateur ou à la société émettrice les modifications de quantité intervenues entre la date de vote et la date d'enregistrement pour l'assemblée (*communication adhérents 2007071*).

Le Pôle a également actualisé le formulaire de vote par correspondance ou par procuration :

- d'une part, s'agissant des titres au porteur, l'ancien encart assujettissant la validité des instructions à l'immobilisation des titres auprès du teneur de comptes a été remplacé par un nouvel encart faisant référence à l'enregistrement des instructions auprès du teneur de comptes ;
- d'autre part, l'usage du formulaire de vote qui était jusqu'alors réservé aux assemblées d'actionnaires a été étendu aux assemblées d'obligataires. Par ailleurs, le verso de ce formulaire qui reproduit certains textes législatifs, a été actualisé en conséquence (*Communication adhérents 2007228*) ;

Il a aussi pris en compte la suppression du régime de l'immobilisation des titres en adaptant les bordereaux utilisés par les teneurs de comptes conservateurs pour transmettre au centralisateur d'une Assemblée Générale les formulaires de vote par correspondance ou par procuration. Ce document précédemment nommé « liste d'immobilisation de titres en vue d'assemblées et récapitulation de ces listes » (référence NF K12-175) a donc été révisé.

PREPARATION D'UN CODE DE BONNES PRATIQUES APPLICABLES AU CENTRALISATEUR D'OST

Les intermédiaires financiers rencontrent régulièrement des difficultés lors du traitement des opérations sur titres. Ces difficultés naissent essentiellement de l'absence d'une standardisation des modalités d'annonce et d'échange des informations entre les différents acteurs (émetteurs ou leurs mandataires, teneurs de comptes conservateurs, domiciles ou centralisateurs,...) et ne favorisent pas les traitements opérationnels dans des délais optimisés et de façon homogène chez les teneurs de comptes conservateurs.

Pour améliorer la situation, le Pôle Instruments Financiers, avait initié au cours de l'année 2006, en partenariat avec l'AFTI, l'AFEP et l'ANSA, les travaux qui ont conduit à l'élaboration d'un projet de document intitulé « corpus de règles du centralisateur d'OST ». Ce document édicte cinq dispositions qui précisent les obligations incombant aux établissements centralisateurs d'OST, sous la forme de délais et d'éléments d'information à respecter. Ce document avait été soumis à l'AMF pour lui conférer un caractère contraignant.

Les échanges avec l'Autorité des Marchés Financiers intervenus en 2007 ont orienté les travaux vers l'élaboration d'un code de bonnes pratiques du centralisateur incluant ces recommandations.

Les travaux ont été repris en décembre 2007, sous le pilotage de l'AFTI Conservation, par un groupe multidisciplinaire, composé des représentants du CFONB instruments financiers, de l'AFTI (Emetteurs et Conservation), des émetteurs et de leur association (ARLIS, AIR LIQUIDE, ANSA) et des infrastructures de place (Euroclear France, NYSE Euronext). Ceux ci s'inspirent des travaux déjà menés en 2006 et ont pour finalité :

- l'amélioration de la qualité de l'information diffusée aux intermédiaires qui pourront ainsi disposer des données exhaustives leur permettant de traiter techniquement toutes les opérations sur titres dans les délais fixés ;
- l'amélioration des délais d'annonce et de participation aux opérations financières ;
- l'amélioration de la qualité de l'information et du service rendu aux détenteurs, ce qui renforcera leur protection et favorisera l'exercice effectif des droits attachés aux instruments financiers.

REDACTION D'UN GUIDE OPERATOIRE POUR LE TRAITEMENT DES DOSSIERS NOMINATIFS DE VALEURS ADMISES AUX OPERATIONS D'UN DEPOSITAIRE CENTRAL

Le CFONB réalise des travaux de nature pédagogique au bénéfice du secteur bancaire. C'est dans ce contexte que le Pôle Instruments Financiers a eu pour mission la réalisation des manuels de traitement des opérations sur les dossiers nominatifs de valeurs admises en Euroclear France, avec pour finalité l'uniformisation des procédures de traitement des dossiers au nominatif d'instruments chez les acteurs du métier des titres de la place de Paris, en particulier chez les sociétés émettrices et chez les mandataires d'émetteurs.

Ce guide opératoire a été réalisé au cours de l'année 2007 en concertation avec d'autres acteurs (émetteurs et ANSA). Sa diffusion reste néanmoins soumise à une validation définitive.

NORMALISATION

➤ NORMALISATION INTERNATIONALE

▪ Révision de la norme ISO 6166 (code ISIN)

La révision de la norme a été achevée en 2007 au niveau du groupe de travail international. Quatre principes ont été mis en œuvre :

- le maintien de la codification actuelle ;
- l'association d'un ISIN record pour chaque code ISIN. L'ISIN record regroupe les principales caractéristiques par typologie d'instrument (code ISIN, émetteur, nom de l'instrument, nominal, devise, taux d'intérêt pour les obligations, maturité, strike, sous-jacent pour les produits dérivés, code CFI,...) ;
- le Pôle Instruments Financiers a été saisi pour que soient définies au plus vite les procédures relatives à la fourniture et la gestion du code CFI ;
- l'ajout des attributions de l'ANNA, autorité d'enregistrement du code ISIN.

➤ EXTENSION DU CODE IBEI (IDENTIFICATION OF BUSINESS ENTITIES)

Le Pôle Instruments Financiers, via la CN4, a fait part aux instances internationales de la réponse négative de la place française à l'extension du code IBEI. Bien que reconnaissant l'intérêt du projet, la place française considère que l'extension déjà engagée du code BIC (Bic One) permettra de gérer les institutions non financières et rend pour l'instant inutile l'extension du code IBEI. En outre, le plan de charge des établissements financiers lié aux projets ESES et MIF ne favorise pas l'intégration du code IBEI dans le système d'information des banques sous un délai de 18 mois. Le Pôle n'a donc pas souhaité conduire les actions nécessaires à l'application de la norme ISO relative à l'application de l'IBEI dans le cadre des instruments financiers.

➤ AFNOR

▪ Révision quinquennale des normes :

Le Pôle Instruments Financiers a également donné sa validation en 2007 pour l'annulation des normes suivantes dans le cadre de la révision quinquennale des normes.

- **NF K 12-202** : Ligne de lecture optique – Position et structure.
- **NF K 12-303** : Valeurs mobilières - Types de message.
- **NFK 12-201** : Banques et services financiers liés aux opérations bancaires – Valeurs mobilières, format des euro bonds.
- **NF K 19-071** : Engagements - Formulaire de contrat de prêt ou de dépôt.

▪ Création des normes :

S'agissant de la normalisation AFNOR, proprement dite, aucune norme relative aux valeurs mobilières, n'a été créée en 2007. Certaines ont été cependant actualisées.

- **NF K-12164** : formulaires de vote par correspondance ou par procuration pour les Assemblées Générales d'actionnaires et d'obligataires.
- **NF K-12175** : listes d'immobilisation de titres en vue d'Assemblées Générales et récapitulation de ces listes.
- **NF K-12500** : ordre de mouvement d'instrument financier non admis aux opérations d'un dépositaire central.

Les normes NF- K 12164 et NF K- 12175 ont été révisées suite à l'adoption du décret n° 2006-1556 du 11 décembre 2006. La révision de la norme NF K -12500 est, quant à elle, liée à la prise en compte de la réforme de la fiscalité française introduite par l'article 29 de la loi de finances rectificative pour 2005. En effet, ce changement législatif, applicable à compter du 1^{er} janvier 2006, a modifié les conditions et les modalités d'imposition des gains nets de cession de titres réalisés par les particuliers dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, en octroyant un abattement proportionnel à la durée de détention, au-delà de la sixième année. Le document a été aménagé pour permettre de véhiculer entre les intermédiaires, l'information sur l'année d'acquisition des titres et de leur prix moyen pondéré d'acquisition.

CHANTIERS & PERSPECTIVES D'AVENIR



Le Pôle Instruments Financiers poursuivra les études, actuellement en cours, inscrites à son programme de travail et analysera les nouveaux dossiers qui viendraient s'y ajouter.

C'est ainsi qu'il :

- progressera dans son étude sur la standardisation des échanges entre intermédiaires, et, si possible, présentera toutes ses propositions sur les échanges relatifs aux opérations financières ;
- diffusera le guide opératoire pour le traitement des dossiers nominatifs de valeurs admises aux opérations d'un dépositaire central ;
- actualisera le guide des dossiers nominatifs non admises aux opérations d'un dépositaire central ;
- engagera une étude sur l'impact des normes françaises sur les établissements étrangers ou inversement l'impact des normes étrangères sur les établissements établis en France.

Il continuera également à œuvrer, autant que de besoin, pour élever les pratiques de la place financière de Paris au niveau de la normalisation internationale.

Parallèlement, il maintiendra son action permanente de suivi des évolutions techniques et des travaux de normalisation internationale (AFNOR, ISO, SWIFT, CENB) : notamment, en liaison avec le pôle « Coordination des Standards ».

REGLEMENTATION & CONFORMITE

Animateur : Denis BEAU puis Marc ANDRIES (Banque de France)

Co-Animateur : Bernard DUTREUIL puis Jacques HARASSE (Fédération Bancaire Française)

Secrétaire : Joël KRIN - (Banque de France)

PERIMETRE, MISSION & ORGANISATION

Le **Pôle Réglementation et Conformité** est chargé d'apporter : « toute expertise complémentaire indispensable en matière de sécurité des moyens de paiement, de bon fonctionnement des systèmes d'échange, de cohérence des normes, ainsi que sur les plans réglementaire et juridique ».

Le **Pôle Réglementation et Conformité** s'appuie sur une dizaine de groupes de travail, qui représentent la diversité de ses activités au sein du CFONB.



ACTIVITE DE L'EXERCICE ECOULE

GRUPE FICHIER D'INCIDENTS DE PAIEMENT

Animateur : Dominique JEANNE – Banque de France

Les travaux menés dans le cadre du groupe Fichiers d'incidents de paiement au cours de l'année 2007 ont concerné :

- la rédaction d'une information aux adhérents relative aux modalités de déclarations au Fichier national des chèques irréguliers qui a été publiée le 22 octobre 2007 ;
- la fiabilisation des états civils dans le FCC et le FICP en rendant obligatoire les codes communes INSEE et pays ISO, pour une mise en production le 1^{er} janvier 2008 ;
- l'insertion dans le FICP, d'un indicateur relatif à l'usurpation d'identité ;
- les modalités de l'extension du dispositif FICP dans les COM et de l'obligation de déclaration des incidents de paiement ;
- L' « évolution du FICP après la fin de la délivrance des copies mensuelles » au sein d'un groupe de travail dont les travaux ont débuté en fin d'année et se poursuivront en 2008.

GRUPE BALANCE DES PAIEMENTS

Animateur : Marc SCHWEITZER – Banque de France

Au cours de l'année 2007, le groupe « balance des paiements » a continué d'être mobilisé par l'étude des implications des évolutions à venir en matière de systèmes de paiements sur le reporting balance des paiements. Dans le cadre des solutions visant à mettre en place des chaînes de traitements les plus automatisées possibles, s'agissant des déclarations pour compte de tiers, une liste de codes très simplifiée a été élaborée pour les futures déclarations intra-UE en euros sur les paiements « sortants ». Cette liste fait l'objet d'une concertation avec les entreprises. Par ailleurs, la Direction de la Balance des paiements de la Banque de France a présenté son dispositif-cible, avec une déclaration spécifique des transactions pour compte propre et deux documents relatifs aux comptes rendus de paiements pour compte de tiers. Parallèlement, la suppression des CRP « portefeuille » et des CRP dissociés a été actée.

Par ailleurs, le groupe a régulièrement suivi l'avancée du chantier « protide » (détention de titres) avec la première collecte agrégée en juillet.

GRUPE PREVENTION DE LA FRAUDE SUR MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX

Animateur : Jean-Pierre GAUTHE – BNP Paribas

Au cours de l'année 2007, le groupe a tenu 3 réunions. Il a poursuivi sa mission de veille sur l'évolution des techniques de fraude utilisées par les escrocs en analysant les nouvelles méthodes employées pour contourner les règles de sécurité existantes.

Le Groupe a également favorisé les échanges entre les participants sur les moyens à mettre en œuvre pour anticiper ces évolutions

GROUPE DETECTION ET RECENSEMENT DE LA FRAUDE SUR LES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX

Animateur : Marc ANDRIES – Banque de France

Ce groupe a été constitué afin d'établir une méthodologie de recensement des cas de fraude, commune à l'ensemble des moyens de paiement scripturaux (sauf la carte, traitée par l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement), ainsi qu'une méthode d'élaboration des statistiques en matière de fraude.

Sur la base de la définition des différents types de fraude élaborée par le groupe en 2006, la première collecte, concernant les statistiques 2006, s'est déroulée entre le mois de février et le mois de juin 2007 auprès des établissements émetteurs de moyens de paiement.

GROUPE CARTOGRAPHIE DES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX

Animateur : Marc ANDRIES – Banque de France

Ce groupe a été constitué en juin 2003 afin de définir les données à collecter auprès des établissements et des systèmes d'échanges français par la Banque de France pour l'établissement d'une cartographie des moyens de paiement scripturaux, conformément à la mission de surveillance de la Banque en ce domaine. Cette cartographie permet de surcroît de répondre aux enquêtes statistiques de la Banque Centrale Européenne et de la Banque des Règlements Internationaux.

La deuxième collecte, concernant les statistiques 2006, s'est déroulée entre le mois de mars et le mois de mai 2006 auprès des établissements émetteurs et / ou gestionnaires de moyens de paiement ainsi qu'auprès des gestionnaires de systèmes d'échange.

Le groupe s'est réuni pour évoquer le bilan de la cartographie 2006, qui a fait l'objet d'une diffusion par communication adhérents CFONB et pour étudier les modifications à apporter au guide de remplissage du questionnaire pour la prochaine collecte.

GROUPE IDENTIFIANT BANCAIRE

Animateur : Olivier JAUDOIN – Banque de France

Co-Animatrice : Martine BRACHET – Société Générale

Ce groupe a été constitué en octobre 2007 en associant des représentants de la Banque de France et des représentants de la profession afin d'étudier les conditions dans lesquelles le code national d'identification des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, dit code interbancaire – CIB – pourrait, à un terme que le groupe de travail s'efforcera de préciser, être remplacé par l'identifiant interbancaire international Bank Identifier Code (BIC ISO). Cette évolution est désormais justifiée par l'utilisation de plus en plus large du BIC ISO, notamment à l'occasion de la mise en œuvre prochaine des dispositifs opérationnels liés à Target 2 et SEPA, dans un cadre d'échanges interbancaires de plus en plus international.

La première et unique réunion du groupe en 2007 a permis de définir le périmètre des travaux et de les organiser en deux étapes :

- un état des lieux des utilisations respectives du CIB et du BIC dans les systèmes d'information de la Banque de France et des autorités réglementaires du secteur bancaire (CECEI, Commission bancaire) ainsi que dans ceux des entreprises du secteur ;
- puis une estimation des coûts et des délais nécessaires aux évolutions de ces systèmes d'information en vue de substituer le BIC au CIB.

GRUPE TERMINOLOGIE

Animatrice : Nadia ANTONIN – Banque de France

Le groupe Terminologie a pour mission d'élaborer et de mettre à jour régulièrement une terminologie bancaire et financière multilingue afin de fournir à la communauté bancaire et financière dans son ensemble, d'utiles références et des éclaircissements conceptuels. L'échange et la mise en commun de définitions claires et précises assurent une cohérence terminologique aux rédacteurs et différents utilisateurs.

Le groupe Terminologie qui poursuit ses travaux en étroite collaboration avec le groupe Sécurité du Pôle Certification & Signature Electronique a rédigé la neuvième édition de la Terminologie bancaire et financière multilingue. Cette mise à jour annuelle regroupe notamment les concepts les plus récents de l'actualité bancaire et financière comme par exemple ceux concernant la directive MiFID, ceux relatifs à la directive sur les services de paiement et ceux liés à Target 2.

Parallèlement, le groupe a participé à la rédaction d'un glossaire SEPA destiné à faciliter la lecture de la brochure virement SEPA (« SEPA Credit Transfer ») et a apporté également une contribution au Comité national SEPA.

Constamment mise à jour, cette terminologie fait l'objet d'une diffusion par voie électronique sur les sites Extranet CFONB et FBF.

GRUPE CONCERTATION SUR LES ECHANGES INFORMATISES ENTRE LA BANQUE DE FRANCE ET LES BANQUES, ET SUR LES MODES DE SECURISATION

Animateur : Thierry BEDOIN – Banque de France

Créé en décembre 2003 (à l'occasion de l'ouverture du portail Internet de la Banque de France POBI) pour répondre aux attentes de la profession bancaire en matière de concertation sur les modes d'échange d'informations et leur sécurisation, ce groupe est une instance de dialogue pour les établissements de la Place et la Banque de France. Il est un lieu d'échanges sur les réalisations et sur l'évolution des solutions de communication et de sécurisation. Il est chargé d'identifier les principales attentes des banques sur les aspects techniques de ces sujets.

En 2007, les réunions du groupe de travail, au nombre de 4, lui ont principalement permis :

- d'assurer une concertation avec les représentants des banques sur la mise en œuvre de nouveaux échanges applicatifs :
 - **SURVMP** : mise en place du Questionnaire Fraude via le portail POBI ;
 - **COREP/FINREP** : reporting Bâle II (COREP) et Reporting Financier (FINREP) ;
 - **FICP** : nouvelles modalités de consultation par télétransmission du Fichier des Incidents de remboursement de Crédits des Particuliers ;
 - **Pool/3G** : gestion du collatéral en mode pooling, poste Trésorier.
- de présenter les travaux menés par la Banque de France ayant conduit à la certification PSCE (Prestataire de Services de Certification Électronique) de son Infrastructure de Gestion de Clés ;
- de mettre en place un groupe de travail spécifique chargé de l'étude de la migration des échanges de X25 vers IP. Celui-ci s'est réuni 5 fois au cours du second semestre ;

- d'accompagner les évolutions fonctionnelles et techniques des applications et de l'architecture POBI. Plus particulièrement en ce qui concerne l'extension des plages horaires pour les Fichiers d'Incidents de Paiement et le changement de codification NAF pour FIBEN ;
- d'assurer, avec maintenant une prise en compte de l'historique et sous forme graphique, un suivi statistique et de la qualité de service offert sur les nouveaux vecteurs ;
- d'établir des orientations en matière d'utilisation des certificats, de signature et d'acceptation ;
- de communiquer les informations, transmises par la DGI, concernant le portage de l'application FICOBA2 ;
- d'actualiser régulièrement le référentiel des modes d'échanges mis à disposition sur le site Extranet du CFONB ;
- Ce groupe de travail qui constitue un lieu privilégié d'échanges, poursuivra ses travaux en 2008. Les objectifs poursuivis étant :
 - dans le cadre du groupe "Concertation sur la migration X25>IP des flux ETC-BdF", de proposer un choix collégial d'une ou de solution(s) technique(s) de raccordement en IP entre les Etablissements et la Banque de France, répondant au mieux aux besoins adoptés et d'examiner les modalités organisationnelles de mise en œuvre de la ou des solution(s) et de migration des flux ;
 - de présenter le plus en amont possible les nouveaux échanges informatisés entre la Banque de France et les banques ;
 - de suivre les statistiques et les indicateurs de disponibilité et de temps de réponse sur POBI ;
 - de définir les orientations en matière d'utilisation des certificats ;
 - d'identifier les tendances du marché en termes de standardisation et de formats d'échange.

GROUPE CONFORMITE RSC

Animateurs : Marc ANDRIES – Banque de France et Cécile CHAHID NOURAI – Société Générale

Les travaux sur le Référentiel de sécurité du chèque (RSC) avaient identifié des points de fragilité concernant la protection des chèques contre la contrefaçon (obj. 39) et la limitation du risque qu'une vignette ne donne lieu à un second paiement (obj. 31), qui ne pouvaient trouver de solution qu'au travers d'une réponse commune des établissements.

Le groupe de travail, constitué en mars 2007, avait pour mission d'étudier ces problématiques et de présenter, pour fin 2007, une analyse sur les avantages et inconvénients des réponses les plus pertinentes, afin de fournir aux instances de la profession les éléments nécessaires à une prise de décision.

Un rapport final sur chacun des deux sujets a été produit pour novembre. Les solutions présentées y sont décrites et comparées tant sur le plan du niveau de sécurité apporté qu'en matière de coût, de facilité de mise en œuvre et de conditions de déploiement.

Les solutions proposées par le groupe pour chacun de ces objectifs ont été validées par les instances de la profession :

- **protection du chèque contre la contrefaçon** : il s'agit de mettre en œuvre au plus tard au 1er juillet 2009, la recommandation du CFONB relative à la protection du chèque de banque, par l'utilisation du filigrane prévu à cet effet ;

- **limitation du risque de paiement d'une vignette** : il s'agit de la mise en place par le tiré, dès que possible et avant le 31 décembre 2009, d'un contrôle de doublon de CMC7. La vérification concerne toutes les IC reçues, sur la base d'un historique minimum de 70 jours des opérations émises et reçues par l'établissement.

Le groupe a également rédigé les communications adhérents relatives à la mise en œuvre de ces solutions, ainsi qu'à la mise à jour du guide de réponse au questionnaire RSC pour tenir compte de la modification des critères d'évaluation des objectifs 31 et 39.

CHANTIERS & PERSPECTIVES D'AVENIR



Le Comité de « Pôle Réglementation et Conformité » continuera à être une instance privilégiée d'échange entre la Banque de France et les établissements de crédit. Il poursuivra les travaux engagés notamment ceux relatifs aux moyens de paiement scripturaux, aux fichiers d'incidents, à la Balance des paiements.

En outre, il ouvrira des travaux destinés à préparer les collectes statistiques sur les moyens de paiement dans le cadre du projet européen de création d'un espace unique de paiements en euros (SEPA – Single Euro Payments Area) ainsi qu'une étude sur le calendrier de place.



>>> **LES TRAVAUX EUROPEENS & INTERNATIONAUX**

L'EUROPEAN PAYMENTS COUNCIL (EPC)

**LA NORMALISATION EUROPEENNE (CEN)
& INTERNATIONALE (ISO)**

LES TRAVAUX DE L'UN / CEFACT / TBG5

*(United Nations / Centre for the Facilitation of procedures
and practices for Administration Commerce and Transport / Trade and Business Group 5)*

L'EPC

(EUROPEAN PAYMENTS COUNCIL)

ORIGINE & MISSION DE L'EPC

La création de l'EPC (European Payments Council) a été décidée à la suite de l'atelier européen destiné à la mise en place du « SEPA » (Single Euro Payments Area) des 25 et 26 mars 2002. Sa mission principale est la construction stratégique des systèmes et moyens de paiement en Europe. La vice-présidence de l'EPC est assurée par un banquier français, Claude Brun du groupe Crédit Mutuel, et plusieurs représentants des banques françaises participent aux différentes instances de l'EPC.

ORGANISATION GENERALE DE L'EPC

- L'EPC est une Association Internationale Sans But Lucratif (AISBL), de droit belge.
- L'EPC est la seule entité décisionnaire en matière de stratégie métier sur le domaine des moyens de paiement européens.

Les instances de l'EPC sont :

- **le Plénier**, instance de décision, décide trimestriellement des grandes orientations ;
- **le Comité de coordination**, instance de pilotage des travaux ;
- **le NGC**, "Nominating and Governance Committee", instance de recommandation notamment sur la charte, les nominations dans les différentes instances, les ordres de mission des groupes de travail... ;
- **Le SMC**, « Scheme Management Committee », assure le pilotage des développements et des évolutions des schémas existants de paiement. Il gère également les aspects administratifs et de conformité des adhésions des banques aux « schémas » SEPA ;
- **le ROC**, « Roll Out Committee » - Comité de déploiement-, assure le suivi par l'EPC de la mise en œuvre de SEPA dans les différentes communautés nationales. Il deviendra le Programme Management Forum dès mars 2008 ;
- **le « Stakeholders Forum »** permet de dialoguer avec les acteurs non bancaires (Entreprises, Administrations, Consommateurs,..).

LES GROUPES SUPPORT

Il existe deux groupes supports transversaux :

- **Le SSG**, « Standard Support Group », traite les sujets conduisant à une normalisation internationale ;

- **Le LSG**, « Legal Support Group », a pour mission d'élaborer la position juridique de l'EPC sur des sujets tels que la Directive sur les Services de Paiement ou la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Le groupe est également en charge de vérifier la validité juridique des recommandations proposées par les autres groupes de l'EPC.

ORGANISATION DES GROUPES DE TRAVAIL

L'EPC comprend 3 groupes de travail destinés à traiter des différents chantiers portant sur les instruments de paiement. Ils se sont dotés de task forces, sous-groupes et "blocs de travail". Ces groupes ne sont pas décisionnels, ce sont des structures d'études et de concertation qui émettent des propositions qui doivent être validées par le Comité Plénier de l'EPC.

Un découpage par instrument de paiement a été privilégié :

- **Le SPS** « SEPA Payment Scheme », résulte de la fusion des groupes de travail ECT « Electronic Credit Transfer », qui était en charge de la définition du "scheme" de virement SEPA et du groupe de travail EDD « Electronic Direct Debit » qui était en charge de la définition du "scheme" de prélèvement SEPA ;
- **CARDS** - Le groupe est en charge de définir le cadre régissant les transactions par cartes SEPA. Les principes de haut niveau de ce cadre ont été approuvés par le Plénier EPC lors de sa séance de mars 2006 ;
- **CASH** - La mission du groupe est de formuler des recommandations en vue d'améliorer la réalité de l'espace unique des paiements en matière de monnaie fiduciaire. Les principes de haut niveau de ce cadre ont été approuvés par le Plénier EPC lors de sa séance de mars 2006.

ORGANISATION AU NIVEAU FRANCE **

Des groupes miroirs ont été mis en place afin de préparer des propositions de positions communes, pour validation par les instances de Place. Ces positions sont ensuite défendues par les représentants français au sein de l'EPC, au titre de la communauté bancaire française. Les groupes miroirs sont logés au sein des structures du CFONB, à l'exception du groupe miroir « Legal » rattaché à la FBF.

Pour les pléniers et comités de coordination EPC, la concertation s'effectue lors de réunions préparatoires ad hoc, à l'initiative de la FBF.

Le Bureau du COMP assure le pilotage des chantiers traités à l'EPC et alerte la Commission de Prospective de la FBF pour les décisions de nature stratégique.

La cartographie des groupes miroirs est jointe en annexe 4.

PRINCIPALES REALISATIONS

Les principaux travaux de l'EPC en 2007 sont les suivants :

Virement et prélèvement SEPA – Une nouvelle version de la documentation des instruments SCT (SEPA Credit Transfer) et SDD (SEPA Direct Debit) a été validée par le plénier EPC du 19 juin 2007. Elle comporte les documents suivants :

- les recueils de règles (« rulebooks ») SCT et SDD ;
- Les guides de mise en œuvre (« Implementation guidelines ») SCT et SDD.

***En 2007, cette organisation s'est adaptée aux évolutions de l'EPC (fusion des groupes miroirs SCT et SDD...)*

- **Pour le prélèvement SEPA, l'utilisation du circuit CMF** (« Creditor Mandate flow » : circulation du mandat via le créateur) est confirmée ;
- **Prélèvement SEPA B2B « Business to business »**. Ce « schéma » dédié aux entreprises optimise les délais de présentation et réduit les possibilités de rejet après débit au compte. Le recueil de règles (« rulebooks ») en version 1.0 a été validé par le plénier du 18 décembre 2007 ;
- **Prélèvement SEPA - fonctionnalité mandat électronique**. L'EPC a étudié un service de mandat électronique de prélèvement SEPA faisant intervenir les dispositifs offerts par la Banque à Distance du débiteur dans le processus. Le plénier du 18 décembre 2007 a lancé une consultation nationale sur la description du service. Le CFONB en fera une présentation aux différents acteurs français ;
- **Démarrage du virement SEPA** : La date de démarrage du virement SEPA a été fixée au 28 janvier 2008. L'EPC a publié un cadre pour les tests de virement SEPA, puis un guide décrivant le processus d'adhésion des banques et les documents à remettre. Dans chaque pays a été créé un NASO (« National Adherence Support Organisation ») chargé d'assister les banques, de collecter les demandes d'adhésion et d'assurer la liaison avec l'EPC. Le CFONB et la FBF assurent les fonctions de NASO en France.

LES TRAVAUX DE MISE EN PLACE DE SEPA EN FRANCE

Le CFONB participe activement aux travaux de mise en place de SEPA en France.

Dans le cadre des travaux du Comité National créé en avril 2006, co-présidé par la Banque de France et la FBF, les pôles CFONB préparent la position technique des banques françaises et apportent des éléments aux dossiers traités par les groupes de travail nationaux suivants :

- le groupe « **Gamme des services** » a étudié le passage de la gamme d'instruments nationaux actuels vers les instruments SEPA ;
- le groupe « **mandat de prélèvement SEPA** » étudie les modalités de migration des mandats de prélèvements existants vers le mandat SDD en assurant le niveau de sécurité requis, l'évolution de l'identifiant créancier national actuel (NNE), les documents nécessaires pour faciliter la migration des créanciers et des débiteurs vers le prélèvement SEPA ;
- le groupe « **migration du RIB vers le BIC+IBAN** » étudie les outils nécessaires aux clients pour cette conversion. Il s'est largement appuyé sur la recommandation du CFONB sur le sujet ;
- le groupe « **gestion de la période transitoire** » étudie le macro-planning de passage à SEPA, la coordination des tests et le tableau de bord du comité national. Il permet aux différentes communautés d'échanger sur leurs contraintes et assure la liaison avec les SSII ;
- le groupe « **communication** » coordonne les actions de communication et diffuse des supports utilisables par tous les acteurs. Le CFONB a fourni la trame du guide « le virement SEPA en 10 questions » et participe à la vie du site du Comité National SEPA (www.sepafrance.fr) ;
- le groupe « **support juridique** » traite, à la demande des groupes de travail, des sujets tels que les cas de contestations des débiteurs de SDD... ;

Les contributions du CFONB ont été largement utilisées pour la rédaction de la deuxième version du plan de migration de la France approuvé par le comité national SEPA du 11 octobre 2007.

➤ **Au sein du CFONB deux instances sont dédiées à SEPA :**

- un **Comité de Migration SEPA** suit l'avancement des travaux CFONB et les valide avant transmission aux groupes de travail nationaux ;
- un **groupe transversal**, animé par le secrétariat du CFONB, assure la liaison avec le groupe de travail national Période transitoire pour la coordination des tests, les modalités d'adhésion et la mise en place du reporting. Il rend compte au comité de migration SEPA et au BEX.

➤ **Le CFONB a organisé des réunions d'informations :**

- en **janvier** (Prélèvement SEPA, circuit CMF « Creditor Mandate Flow » versus circuit DMF « Debitor Mandate Flow ») ouverte à tous les acteurs du Comité National SEPA (Administrations, Entreprises, consommateurs,...) ;
 - en **mars** destinées aux SSII sur le thème : Evolution des échanges entre entreprises et banques à l'occasion de SEPA ;
 - en **juin**, avec la FBF, (le temps des tests), les interventions étaient retransmises sur extranet permettant ainsi à des adhérents éloignés d'en bénéficier.
- Pour faciliter leur compréhension, certains documents clés de l'EPC ont été traduits en français et mis à disposition des adhérents sur le site extranet. Des brochures gratuites ont été publiées sur le site Internet (www.cfonb.org) à destination des SSII ou des développeurs des clients.

CHANTIERS & PERSPECTIVES D'AVENIR



L'année 2008 va être dédiée principalement :

- au pilotage du démarrage du virement SEPA ;
- à l'approfondissement des études relatives au prélèvement SEPA (« schéma B2B » et mandat électronique) ;
- à la normalisation des cartes ;
- au lancement des travaux sur les paiements sans contact ou par téléphone mobile.

Le CFONB devra contribuer à la mise en place de SEPA en France en :

- poursuivant l'étude de la migration du TIP, du télévirement et de la LCR... ;
- continuant de participer activement aux groupes de travail de l'EPC et aux groupes miroirs ;
- réalisant la documentation nécessaire aux banques et aux clients sur les instruments SEPA et la migration des instruments nationaux actuels ;
- informant les banques et les différents acteurs (AFTE, SSII, Administrations,..) sur les aspects techniques de l'évolution des standards actuels.

LA NORMALISATION EUROPEENNE & INTERNATIONALE

La Normalisation Européenne (CEN)

Le Comité TC 224 sur la carte, à vocation intersectorielle et présidé par un représentant du secteur bancaire français (D. Lescribaa – GIE CB) a eu en 2007 un programme de travail essentiellement centré sur les aspects ergonomiques et interface homme-machine des systèmes carte, sur la Carte Européenne du Citoyen et sur la signature électronique.

Deux documents visant à faciliter l'accessibilité des systèmes carte aux personnes ayant des besoins spécifiques ont été publiés en 2007. Il s'agit d'une liste de symboles à utiliser dans l'environnement des automates et aussi de la définition d'éléments de données pouvant apparaître dans la carte pour permettre une adaptation de l'interface aux besoins de l'utilisateur.

Les deux premières parties de la norme spécifiant une carte européenne du citoyen ont été publiées en 2007. Ces documents définissent une plateforme commune pour cette carte destinée à remplir un certain nombre de fonctions : pièce d'identité au plan national, passeport européen dans l'espace « Schengen », authentification des citoyens lors de leurs démarches en ligne avec l'Administration et exécution des actions de signature électronique. Des travaux complémentaires ont débuté afin de définir une couche d'interopérabilité avec les cartes d'identités déjà émises mais aussi d'unifier les pratiques de production. La communauté bancaire française suit cette initiative depuis le début, certains recoupements avec des activités bancaires n'étant pas à exclure.

Le TC 224 a également été chargé par le CEN de transformer les spécifications EESSI sur la signature électronique en une norme européenne. Les travaux ont progressé rapidement en 2007. Là aussi, la communauté bancaire française suit ces travaux avec intérêt, compte tenu du potentiel important de ces fonctions de signature sur l'offre bancaire.

La Normalisation Internationale (ISO)

LE TC 68

Dans le contexte de la convergence des travaux de normalisation internationale dans le domaine financier, l'ISO TC 68 Finance est plus que jamais au centre de la nouvelle organisation.

L'année a été marquée par la décision de regrouper les activités du SC6 relatif aux activités sur les cartes dans le SC7, appelé « Financial Services – Core ».

Concernant le standard ISO 20022 qui est un standard méthodologique s'appliquant à l'ensemble des sous-domaines de la finance, le « Registration Management Group » (RMG) a poursuivi ses travaux dans un environnement d'acceptation d'un nombre de participants accrus venant d'horizons de standards différents (TWIST, IFX, CAST, Euroclear, ISDA, ISITC, VISA International, etc ...).

Le WG4 en charge de la révision de la norme ISO 20022 a été rattaché directement au TC68.

Les « Standards Evaluation Groups » (SEGs) par sous-domaine financier sont montés en puissance. En particulier le SEG paiements a été fortement impliqué dans les standards nécessaires au SEPA. Le SEG Titres a également été très sollicité sur les standards relatifs aux Fonds.

Des demandes transmises à l'autorité d'enregistrement 20022 ont justifié la création d'un SEG Trade Finance, dont le représentant français a été nommé (D. Bartharès - BNPP). Ce SEG ne s'est toutefois pas réuni.

L'un des points qui mérite d'être souligné réside dans la participation croissante de nos clients « entreprises » dans ces instances, soit directement, soit au travers d'associations.

LE TC 68 / SC 2

L'activité du SC2 en 2007 a été répartie dans les 4 groupes de travail actifs :

- Gestion des Infrastructures à clés publiques pour les services financiers ;
- Algorithmes de chiffrement utilisés dans les applications bancaires ;
- Biométrie ;
- Sécurité de la banque de détail ;
- Syntaxe de message cryptographique pour les services financiers

La révision de la première partie de la norme 15 782 « certificats de clé publique » a été engagée en 2007.

Un document visant à choisir des algorithmes cryptographiques qui pourraient être utilisés dans tous les travaux du TC 68 a été présenté lors de la réunion de novembre 2007. A terme il pourrait être transformé en Rapport Technique (Technical Report).

La liaison entre le TC 68 SC 2 et le JTC1/SC 27 a permis de faire disparaître de la norme 18 033-3 une note qui introduisait un doute injustifié sur le niveau de sécurité du triple DES à deux clés.

Après la publication de la norme 19 092 « Biométrie – cadre de sécurité » (norme en une seule partie depuis l'abandon du projet de deuxième partie), le groupe de travail sur la biométrie a cessé ses activités.

Dans le domaine de la sécurité de la banque de détail, les travaux en cours portent sur les révisions périodiques des normes publiées, notamment dans le domaine de la gestion du PIN.

Le projet de norme 22 895 sur une syntaxe de messages cryptographiques a progressé et devrait être publié en 2008.

Un sous-groupe ad hoc du SC 2, animé par le Royaume Uni a publié un document d'étude tentant de redéfinir les positionnements des normes de sécurité développées par le SC2 par rapport aux travaux multi-sectoriels conduits au sein du IEC/ISO JTC1 SC 27. Ce document fait l'objet d'une consultation auprès des membres du SC2, dont les résultats sont attendus courant 2008.

LE TC 68 / SC4

Ce sous-comité en charge des instruments financiers s'est réuni les 5 et 6 novembre 2007 à Johannesburg (Afrique du Sud). La France y est représentée par Pascal SOULARD (EURONEXT).

Au cours de l'exercice 2007, 4 groupes de travail ont été actifs :

- **SC4/WG1** (animateur : Rudolf SEIBEL, BVI - Allemagne) : Norme ISO 6166 ISIN

Révision de la Norme ISIN ayant débouché sur l'adoption d'une résolution approuvée à l'unanimité ;

- **SC4/WG6** (animateur : Nouredine YOUS, TELEKURS - Suisse) : Classification des instruments financiers
Projet de norme internationale (DIS) en cours d'examen avec échéance au 30 mars 2008. Ce sous-comité a également travaillé sur un projet de norme concernant les noms abrégés qui est en cours de publication ;
- **SC4/WG8** (animateur : Marc POMES-BORDEDEBAT, SWIFT) : IBEI
Un 2^{ème} document de travail a été soumis au vote du SC4 (échéance 12 septembre 2007) et n'a pas été voté (6 oui, 8 non, 3 abstentions) ;
- **SC4/WG11** (animatrice : Sandra THRONE, ANSI, remplacée en cours d'année par Karine DE RIDDER, SWIFT) : SECURITIES DATA MODEL
Le projet de norme "Committee draft" soumis au SC4 a été approuvé en septembre 2007.

LE TC 68 / SC7

Jean-Yves GARNIER (Chairman) dresse le bilan de l'année écoulée :

RAPPORT SUR LES TRAVAUX CONDUITS EN 2007 A L'ISO TC 68 SC7

- Le SC7 a conduit sa mission de gestion des standards du monde financier ne relevant pas des autres comités (Titre et Sécurité). A ce titre, il a publié une actualisation importante du standard IBAN qui devient unique au monde (disparition du standard européen).
- **ISO 13616-1:2007** Banking and related financial services – International bank account number (IBAN) – Part 1: Structure of the IBAN ;
- **ISO 13616-2:2007** Banking and related financial services – International bank account number (IBAN) – Part 2: Role and responsibilities of the Registration Authority.
- Il a également décidé d'annuler les standards suivants après s'être assuré que les éléments nécessaires à la profession seraient bien repris dans le cadre d'ISO 20022 :
 - **ISO 6234:1981** Bank operations - Authorized signature lists and their representation on microfiche ;
 - **ISO 6260:1981** Mail payment orders ;
 - **ISO 7746:1998** Banking - Telex formats for interbank messages ;
 - **ISO 9778:1994** Banking – Forms for confirming loan/deposit contracts ;
 - **ISO 10043:1994 (Cor 1:1999)** Banking and related financial services - Information interchange -Collection order form ;
 - **ISO 10044:1995 (Cor 1:1999)** Banking and related financial services - Information interchange.
- Les standards existants suivants sont en cours de révision :
 - **ISO 1004** : Information Processing – Magnetic ink character recognition – Print specifications MICR) ;
 - **ISO 4217** : Codes pour la représentation des devises et des fonds ;
 - **ISO 22307** : Privacy Impact Assessment.

- Le SC7 a de plus ouvert un groupe temporaire chargé d'une Étude sur la « stratégie de Standardisation pour l'environnement carte ».
Ce groupe placé sous la présidence de la France (Narinda VIGUIER) a la mission suivante : A la demande du RMG gestionnaire du standard 20022, le SC7 a été chargé d'établir un groupe d'étude pour analyser l'opportunité d'utiliser le standard ISO 20022 et sa boîte à outils (la méthodologie, le processus d'enregistrement, repository central et commun, ainsi que la syntaxe sous-jacente telle que XML) pour le développement de messages concernant l'industrie de la carte (paiement et retrait), dans l'objectif de renforcer l'interopérabilité déjà répandue dans l'UE avec la migration de carte à puce EMV.

L'ISO / IEC JTC1 / SC 17 / WG 4

Le groupe de travail intersectoriel JTC1/SC17/WG4 a pour mission de développer des normes relatives à la carte à puce et à l'interface carte/terminal. Il est animé par un représentant du secteur bancaire français (Jean-Yves DUVEAU – Groupement des Cartes Bancaires).

Les travaux de l'année 2007 se sont concentrés sur les deux séries de normes : **7816 et 24727**.

▪ Série 7816

La série des normes 7816 contient l'ensemble des concepts permettant d'assurer l'interopérabilité entre une carte supportant un chip et un terminal.

- la norme **7816-2** traite de la dimension et la position des contacts d'un chip sur une carte ; elle a été révisée ;
- la norme **7816-4** traite de l'organisation des données, de la sécurité et des commandes utilisées dans les dialogues carte/terminal. Un amendement en cours de discussion, a proposé de nouvelles commandes utilisées pour la gestion d'enregistrements dans des fichiers ;
- la norme **7816-15** décrit les concepts d'une application cryptographique carte. ; un premier amendement illustrant la mise en œuvre d'une telle application est en cours de discussion ; un second amendement modifiant et corrigeant des structures de données est en cours de discussion.

▪ Série 24727

La série des normes 24727 définit des interfaces permettant à une application cliente d'utiliser des services proposés par des applications carte en faisant abstraction des caractéristiques techniques de ces cartes. Cette série comprend actuellement 5 parties. Seule la partie 1 est une norme, les autres parties sont en cours de discussion :

- **24727-2** décrit une interface générique carte ;
- **24727-3** décrit une interface pour une application cliente en lui offrant des services de haut niveau ;
- **24727-4** décrit de concepts de connexion, sécurité et des mécanismes de découverte de fonctionnalités offertes par une application carte à une application cliente ;
- **24727-5** décrit les tests permettant de s'assurer que des implémentations sont conformes aux exigences de la norme ;
- **24727-6** décrit les concepts relatifs à la mise en place d'une autorité d'enregistrement de protocoles d'authentification.

Les travaux de l'année 2008 vont essentiellement se concentrer sur la série 24727.

LES TRAVAUX DE L'UN/CEFACT / TBG 5

(UNITED NATIONS / CENTRE FOR THE FACILITATION OF PROCEDURES AND PRACTICES FOR ADMINISTRATION,
COMMERCE AND TRANSPORT / TRADE AND BUSINESS GROUP 5)

LA REORGANISATION DE L'UN/CEFACT – TBG 5

La réorganisation de l'UN/CEFACT TBG5 mise en place en 2007 s'est révélée, par les travaux qui ont été menés, très efficace.

De même, la convergence des travaux entre les deux organisations ISO et UN/CEFACT est rentrée dans une phase concrète.

Les travaux de la sphère Finance de l'ISO, en particulier le financement de facture, ont été examinés par le Groupe "TBG5 Finance" de l'UN/CEFACT et légèrement amendés pour être en cohérence avec les travaux du TBG1 qui définit la facture électronique.

D'autre part, de façon plus globale, les données utilisées tant du côté des standards ISO que des normes UN/CEFACT ont été harmonisées et les dictionnaires de données mis à jour.

Le résultat de cette convergence a abouti en octobre 2007 à la parution de 3 messages pour le financement de facture :

- invoice financing request ;
- invoice financing status request ;
- invoice financing cancellation request.

>>> ANNEXES

- 1. Liste des membres du Comité Plénier**
- 2. Organigramme**
- 3. Liste des membres des Comités de Pôle et des groupes de travail**
- 4. Organisation des travaux avec l'EPC**
- 5. Instances de Normalisation Européenne et Internationale**
- 6. Liste des communications adhérents 2007**
- 7. Normes françaises relatives à l'activité bancaire**
- 8. Liste des brochures gratuites accessibles sur le site Internet du CFONB**
- 9. Liste des publications CFONB en vente à la Librairie de la Banque et de la Finance**
- 10. Glossaire**

ANNEXE 1

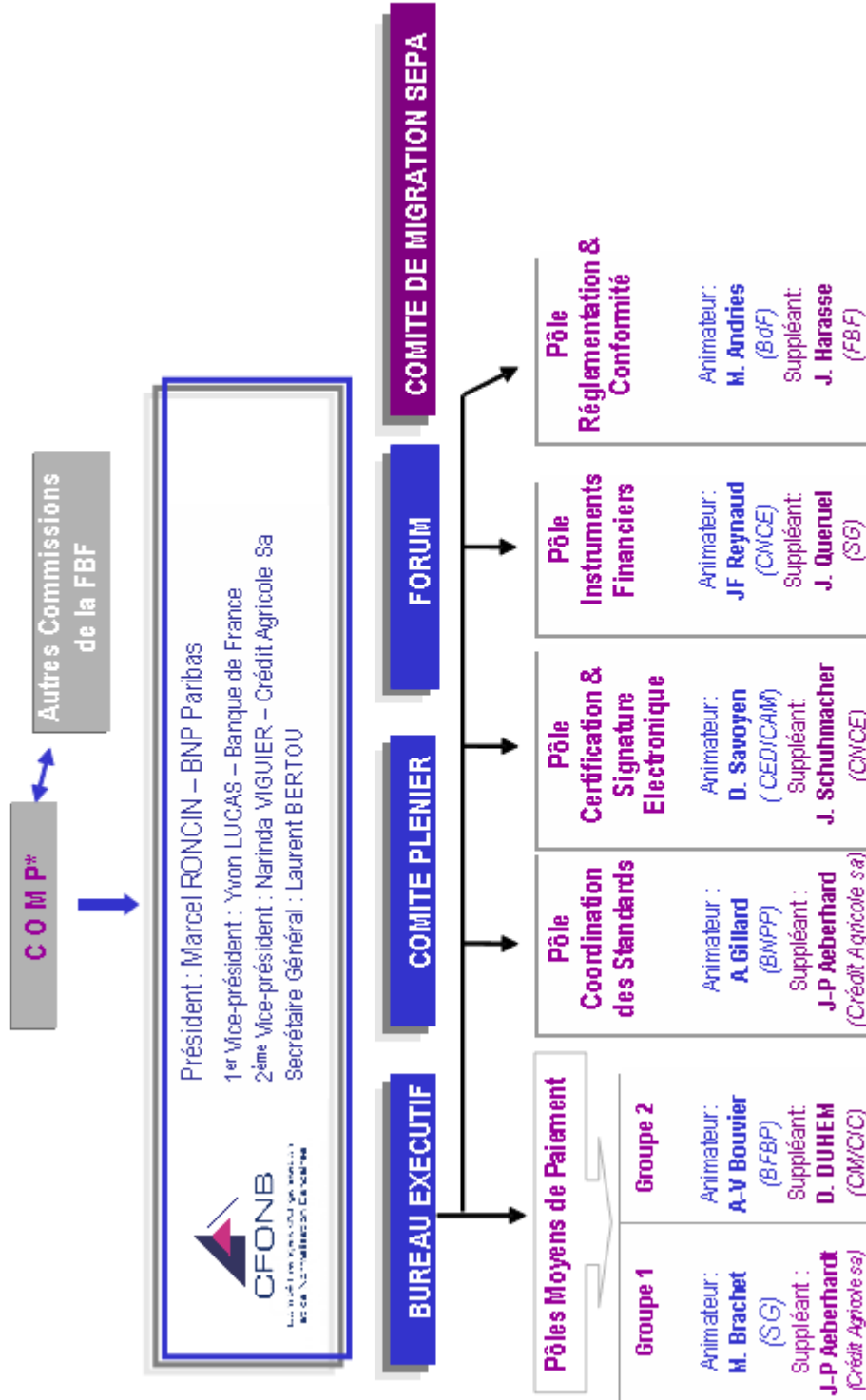
LISTE DES MEMBRES DU COMITE PLENIER*

- ASSOCIATION FRANÇAISE DES SOCIETES FINANCIERES
- BANQUE DE FRANCE
- BNP PARIBAS
- CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
- CENTRALE DES REGLEMENTS INTERBANCAIRES
- EUROCLEAR FRANCE
- FEDERATION BANCAIRE FRANÇAISE
- GIE CARTES BANCAIRES
- GROUPE BANQUES POPULAIRES
- GROUPE CREDIT AGRICOLE SA
- GROUPE CREDIT MUTUEL
- GROUPE CAISSES D'EPARGNE
- GROUPEMENT POUR UN SYSTEME INTERBANCAIRE DE TELECOMPENSATION
- HSBC FRANCE
- LA BANQUE POSTALE
- NATIXIS
- NYSE - EURONEXT
- OFFICE DE COORDINATION BANCAIRE ET FINANCIERE
- OSEO FINANCEMENT
- SOCIETE GENERALE
- STET

* Liste à fin février 2008

ANNEXE 2

ORGANIGRAMME 2007



* Comité d'Orientation des Moyens de Paiement

ANNEXE 3

LISTE DES MEMBRES DES COMITES DE PÔLE & DES GROUPES DE TRAVAIL

MOYENS DE PAIEMENT – GROUPE 1

COMITE DE POLE

Animateur : Martine BRACHET - SG

Suppléant : Jean-Paul AEBERHARDT - CA

Secrétaire : Sophie HORNAIN - SG

| Nom | Etablissement | Nom | Etablissement |
|----------------------|---------------|-------------------|-------------------|
| ANDRIES Marc | BdF | DRAGON Jean-Luc | CNCE |
| CLEMENT Georges-Eric | BNPP | DALIGAULT Gaétan | Gie CB |
| AEBERHARDT Jean-Paul | CA | JANSON Valérie | La Banque Postale |
| LEVY Danielle | CA | GARNIER Jean-Yves | NATIXIS |
| DAUMAIN Pierrick | CFONB | PETIOT Stella | SG |
| DUHEM Dominique | CM / CIC | | |

GROUPE PRELEVEMENT – GESTION ET SUIVI DE L'EXISTANT

Animateur : Dominique DUHEM - CM / CIC

| Nom | Etablissement | Nom | Etablissement |
|----------------------|---------------|---------------------|-------------------|
| FICHAUX Didier | BdF | CAILLETET Thierry | CNCE |
| VILCOQC Clémentine | BdF | FROUIN Hubert | GSIT |
| CLEMENT Georges Eric | BNPP | LE DIOURON Fabienne | HSBC |
| GONDELMANN Catherine | CA | JANSON Valérie | La Banque Postale |
| de CHABANNES Alain | CDC | FOURMANN Guy | NATIXIS |
| GORIN Jean-Francis | CDN | VERONNEAU Eric | NATIXIS |
| DAUMAIN Pierrick | CFONB | DURAND Olivier | OCBF |
| DUPRE Gilles | CM / CIC | HORNAIN Sophie | SG |
| OPPE Isabelle | CM / CIC | | |

GROUPE VIREMENT – GESTION ET SUIVI DE L'EXISTANT

Animateur : Martine BRACHET - SG

| Nom | Etablissement | Nom | Etablissement |
|---------------------|---------------|----------------------|-------------------|
| BONAZZI Gilles | BdF | de MENDONCA Isabelle | CM / CIC |
| GARCIA Fabienne | BdF | DUPRE Gilles | CM / CIC |
| CUNIN Marie Michèle | BNPP | CAILLETET Thierry | CNCE |
| LEVY Danielle | CA | JANSON Valérie | La Banque Postale |
| LAM Léonard | CA | VERONNEAU Eric | NATIXIS |
| de CHABANNES Alain | CDC | PETIOT Stella | SG |
| DAUMAIN Pierrick | CFONB | | |

GROUPE MIROIR SPS « SEPA PAYMENT SCHEMES »

Animateurs : Olivia LAPLANE – CNCE & Eric VERONNEAU - NATIXIS

| Nom | Etablissement | Nom | Etablissement |
|-------------------|---------------|----------------------|---------------|
| BONAZZI Gilles | BdF | DAUMAIN Pierrick | CFONB |
| COLLES Bertrand | BdF | HOURLIER Michel | CFONB |
| LECLERC Catherine | BdF | de MENDONCA Isabelle | CM / CIC |

| <i>Nom</i> | <i>Etablissement</i> | <i>Nom</i> | <i>Etablissement</i> |
|----------------------|----------------------|-------------------|----------------------|
| MARGERIT Véronique | BdF | CAILLETET Thierry | CNCE |
| CLEMENT Georges-Eric | BNPP | LECUIR Alban | CNCE |
| CUNIN Marie Michèle | BNPP | RAGUENES Jérôme | FBF |
| FAKHOURY-BASTIN Nada | BP | ARGOUGES Michel | HSBC |
| STERNIS Sylvie | BP | JANSON Valérie | La Banque Postale |
| GONDELMANN Catherine | CA | HORNAIN Sophie | SG |
| LEVY Danielle | CA | PETIOT Stella | SG |
| de CHABANNES Alain | CDC | | |

GRUPE MIROIR « REGULATORY CONSTRAINTS » – RECOMMANDATION SPECIALE N° VII DU GAFI

Animateur : Jean-Yves GARNIER - NATIXIS

| <i>Nom</i> | <i>Etablissement</i> | <i>Nom</i> | <i>Etablissement</i> |
|--------------------|----------------------|--------------------|----------------------|
| SCHEID Yves | BNPP | de MARCY Serge | GSIT |
| LEVY Danielle | CA | CHANAVAT Vincente | La Banque Postale |
| de CHABANNES Alain | CDC | JANSON Valérie | La Banque Postale |
| RAINTEAU Marc | CM / CIC | HUANT Ivan | NATIXIS |
| DRAGON Jean-Luc | CNCE | BOSSIN Jean-Michel | SG |
| LAPLANE Olivia | CNCE | PETIOT Stella | SG |
| LECUIR Alban | CNCE | | |

MOYENS DE PAIEMENT – GROUPE 2

COMITE DE POLE

Animateur : Anne-Valérie BOUVIER - BFBP

Suppléant : Dominique DUHEM – CM / CIC

Secrétaire : Sylvie STERNIS - BFBP

| <i>Nom</i> | <i>Etablissement</i> | <i>Nom</i> | <i>Etablissement</i> |
|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| COLLES Bertrand | BdF | DALIGAULT Gaëtan | GIE CB |
| CLEMENT Georges-Eric | BNPP | DEMARCY Serge | GSIT |
| PETIT Fabienne | CA | CHANAVAT Vincente | La Banque Postale |
| DRAGON Jean-Luc | CNCE | FOURMANN Guy | NATIXIS |
| HARASSE Jacques | FBF | CHAHID-NOURAI Cécile | SG |

GRUPE TRANSMISSION DES MOYENS DE PAIEMENT

Animatrice : Marie-Michèle CUNIN - BNPP

| <i>Nom</i> | <i>Etablissement</i> | <i>Nom</i> | <i>Etablissement</i> |
|--------------------------|----------------------|-------------------|----------------------|
| STERNIS Sylvie | BFBP | DRAGON Jean-Luc | CNCE |
| AUGUSTE-DORMEUIL Francis | BNPP | DUPRE Gilles | CNCE |
| GRANGER Benjamin | BNPP | HARASSE Jacques | FBF |
| LAM Léonard | CA | DALIGAULT Gaëtan | GIE CB |
| LEGER Benoît | CDC | DECKER Anne-Laure | SG |
| FOUGERON Cyrille | CDC | GALLIX Patricia | SG |
| MORATA José | CDC | PAILLER Michel | SG |
| CAILLETET Thierry | CM / CIC | | |

GRUPE MONNAIE FIDUCIAIRE

Animatrice : Aliénor MARGERIT – BdF

| <i>Nom</i> | <i>Etablissement</i> | <i>Nom</i> | <i>Etablissement</i> |
|--------------------|----------------------|------------------------|----------------------|
| DELHOMME Christian | BdF | LASSALLE Daniel | CNCE |
| LEGAY Vincent | BdF | ESTEVA Marie-Françoise | FBF |
| RIEBER Alain | BdF | CHALDER Laurent | La Banque Postale |
| de SAPORTA Cécile | BFBP | MORIN-FAVROT Michel | La Banque Postale |

| <i>Nom</i> | <i>Etablissement</i> | <i>Nom</i> | <i>Etablissement</i> |
|-------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| GIBERT Claude | BNPP | BEAUDET Evelyne | LCL |
| WILSON Marie-Line | BNPP | PALOMBA Bernard | LCL |
| DECHOT Jacques | CA | BLANCHOT Alain | SG |
| DUHEM Dominique | CM / CIC | GUERMONPREZ Philippe | SG |

GRUPE FILIERES ESPECES ET MIROIR EPC MONNAIE FIDUCIAIRE

Animateur : Claude GIBERT- BNPP

| <i>Nom</i> | <i>Etablissement</i> | <i>Nom</i> | <i>Etablissement</i> |
|------------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| de SAPORTA Cécile | BFBP | MORIN-FAVROT Michel | La Banque Postale |
| WILSON Marie-Line | BNPP | BEAUDET Evelyne | LCL |
| DECHOT Jacques | CA | PALOMBA Bernard | LCL |
| LHUISSIER Marie | CA | BLANCHOT Alain | SG |
| DUHEM Dominique | CM / CIC | FRATI Philippe | SG |
| LASSALLE Daniel | CNCE | | |
| ESTEVA Marie-Françoise | FBF | | |

GRUPE GESTION DE CRISE SANITAIRE DANS LA DISTRIBUTION

Animateur : Guy FOURMANN - Natixis

| <i>Nom</i> | <i>Etablissement</i> | <i>Nom</i> | <i>Etablissement</i> |
|----------------------|----------------------|------------------|----------------------|
| CLEMENT Georges-Eric | BNPP | TOUZALIN Martine | Gie CB |
| LAM Léonard | CA | EVENOT Philippe | La Banque Postale |
| DUPRE Gilles | CM / CIC | HORNAIN Sophie | SG |
| BEHAGHEL Bruno | CNCE | | |
| CHAMPIOT Christophe | CNCE | | |
| HARASSE Jacques | FBF | | |

GRUPE ÉTUDE DE FAISABILITE MIGRATION LCR / BOR

Animateur : Guy FOURMANN - Natixis

| <i>Nom</i> | <i>Etablissement</i> | <i>Nom</i> | <i>Etablissement</i> |
|----------------------|----------------------|--------------------|----------------------|
| BOUVIER Anne-Valérie | BFBP | GORIN Francis-Jean | CDN |
| CLEMENT Georges-Eric | BNPP | CAILLETET Thierry | CNCE |
| WALRAEVENS André | CA | | |

GRUPE SUIVI ET CONTROLES DES FLUX EIC / CEPC

Animateur : Serge DEMARCY- GSIT

| <i>Nom</i> | <i>Etablissement</i> | <i>Nom</i> | <i>Etablissement</i> |
|-----------------------|----------------------|------------------------|----------------------|
| JEHAN Monique | BdF | DURBIGNY Xavier | CNCE |
| LYON Catherine | BdF | CHARAVEL Michèle | GSIT |
| BELLANCOURT Frédéric | BNPP | DELLA-VEDOVA Jean-Yves | GSIT |
| de FIGUEIREDO Olivier | BNPP | CHANAVAT Vincente | La Banque Postale |
| DEPERNET Chantal | CA | GERAUD Marie-France | La Banque Postale |
| WALRAEVENS André | CA | SMADJA Sylvain | LCL |
| de CHABANNES Alain | CDC | DELAZZER Philippe | NATIXIS |
| MORATA José | CDC | LECLERC Karine | NATIXIS |
| DUPRE Gilles | CM / CIC | CHAINTRON Marc | OCBF |
| GENETTE Martine | CM / CIC | HORNAIN Sophie | SG |
| CHATAING Isabelle | CNCE | VOISIN Gilbert | SG |

GRUPE CHEQUE EMPLOI

Animateur : Dominique DUHEM - CM / CIC

| <i>Nom</i> | <i>Etablissement</i> | <i>Nom</i> | <i>Etablissement</i> |
|--------------------|----------------------|-------------------|----------------------|
| STERNIS Sylvie | BFBP | CAILLETET Thierry | CNCE |
| GAUTHE Jean-Pierre | BNPP | HARASSE Jacques | FBF |
| LEPAGE Yves | BNPP | VILLAIN Odile | HSBC |
| LIMOUSIN Jérôme | BNPP | EVENOT Philippe | La Banque Postale |

| Nom | Etablissement | Nom | Etablissement |
|--------------------|---------------|-----------------|---------------|
| ROUX Chantal | BNPP | PIEL Mireille | LCL |
| WALRAEVENS André | CA | GALLIX Patricia | SG |
| de CHABANNES Alain | CDC | VOISIN Gilbert | SG |
| MORATA José | CDC | | |
| CHERE Daniel | CDN | | |

GRUPE ÉTUDE DE FAISABILITE D'UN CIRCUIT DE NON-ECHANGE PHYSIQUE DES CESU TSP

Animatrice : Cécile de Saporta - BFBP

| Nom | Etablissement | Nom | Etablissement |
|-----------------------|---------------|------------------------|-------------------|
| KRIN Joël | BdF | BEHAGHEL Bruno | CNCE |
| de FIGUEIREDO Olivier | BNPP | HARASSE Jacques | FBF |
| PETIT Fabienne | CA | DELLA-VEDOVA Jean-Yves | GSIT |
| WALRAEVENS André | CA | EVENOT Philippe | La Banque Postale |
| de CHABANNES Alain | CDC | HORNAIN Sophie | SG |
| MORATA José | CDC | VOISIN Gilbert | SG |
| DUPRE Gilles | CM / CIC | | |

GRUPE ENCAISSEMENT DES CESU TSP

Animateur : Jean-Luc DRAGON - CNCE

| Nom | Etablissement | Nom | Etablissement |
|-----------------------|---------------|--------------------|-------------------|
| KRIN Joël | BdF | CAILLETET Thierry | CNCE |
| BOUVIER Anne-Valérie | BFBP | HARASSE Jacques | FBF |
| de FIGUEIREDO Olivier | BNPP | LOZACH Richard | GSIT |
| WALRAEVENS André | CA | EVENOT Philippe | La Banque Postale |
| MORATA José | CDC | DE LAZZER Philippe | NATIXIS |
| DUPRE Gilles | CM / CIC | VOISIN Gilbert | SG |
| BEHAGHEL Bruno | CNCE | | |

GRUPE AGREMENT - CHEQUE

Animateur : Pierrick DAUMAIN - CFONB

| Nom | Etablissement | Nom | Etablissement |
|--------------------|---------------|-----------------|-------------------|
| CHATEAU Gilles | BNPP | HARASSE Jacques | FBF |
| WALRAEVENS André | CA | EVENOT Philippe | La Banque Postale |
| de CHABANNES Alain | CDC | FOURMANN Guy | NATIXIS |
| DUPRE Gilles | CM / CIC | GALLIX Patricia | SG |
| CAILLETET Thierry | CNCE | | |

GRUPE EXPERTS CHEQUES

Animateur : Guy FOURMANN - NATIXIS

| Nom | Etablissement | Nom | Etablissement |
|-----------------------|---------------|---------------------|-------------------|
| CALVET Sylvie | BdF | DRAGON Jean-Luc | CNCE |
| BITTAR Armelle | BNPP | HARASSE Jacques | FBF |
| de FIGUEIREDO Olivier | BNPP | EVENOT Philippe | La Banque Postale |
| WALRAEVENS André | CA | GERAUD Marie-France | La Banque Postale |
| DUPRE Gilles | CM/CIC | VOISIN Gilbert | SG |

GRUPE TRAITEMENT DES HOMONYMIES SUR PRIME EPARGNE LOGEMENT

Animatrice : Françoise TROLLIET – Groupe Caisse d'Epargne

| Nom | Etablissement | Nom | Etablissement |
|------------------|---------------|-------------------|-------------------|
| VAN NGO Bich | BNPP | BRUNEAU Geneviève | CNCE |
| DIOURI Adnane | BNPP | CAILLETET Thierry | CNCE |
| CLEMENT Thierry | BNPP | FROUIN Hubert | GSIT |
| WALRAEVENS André | CA | CORNE Florence | La Banque Postale |
| TANTIN Isabelle | CA | RENGNER Béatrice | NATIXIS |
| DUPRE Gilles | CM / CIC | BAUCHIRE Yasman | SG |

GROUPE MIROIR DU "CARDS WG" DE L'EPC
Animateur : Cédric SARAZIN – GIE CB

| <i>Nom</i> | <i>Etablissement</i> | <i>Nom</i> | <i>Etablissement</i> |
|------------------------|----------------------|------------------|----------------------|
| ANDRIES Marc | BdF | RAGUENES Jérôme | FBF |
| GAUSSEL MAROIX Vincent | BNPP | DALIGAUT Gaëtan | GIE CB |
| PETIT Fabienne | CA | MOULIN Loÿs | GIE CB |
| HERTZOG Patrice | CM / CIC | PION Sandra | HSBC |
| DE TILLY Dominique | CNCE | TANNENBERG Eric | La Banque Postale |
| DEHELLY Antoine | FBF | GOLDBERG Alain | NATIXIS |
| HARASSE Jacques | FBF | BORNET Jean-Marc | SG |

COORDINATION DES STANDARDS

COMITE DE POLE

Animateur : YVES GAILLY – BNPP puis ALAIN GILLARD – BNPP à partir du 01/07/2007

Co-animateur : Jean-Paul AEBERHARDT – CA

| <i>Nom</i> | <i>Etablissement</i> | <i>Nom</i> | <i>Etablissement</i> |
|---------------------|----------------------|------------------------|----------------------|
| COLLES Bertrand | BdF | DELLA-VEDOVA Jean-Yves | GSIT |
| CUNIN Maire-Michèle | BNPP | BERGER Dominique | HSBC |
| COLLANGE Jean-Marie | CA | CHANAVAT Vincente | La Banque Postale |
| DEGEZ Jean-Marc | CA | LE QUERREC Yves | La Banque Postale |
| LAM Léonard | CA | GARNIER Jean-Yves | NATIXIS |
| De CHABANNES Alain | CDC | LACLAU Françoise | NATIXIS |
| DAUMAIN Pierrick | CFONB | LE DENTU Joël | NATIXIS |
| DUHEM Dominique | CM / CIC | BRACHET Martine | SG |
| DALIGAUT Gaëtan | GIE CB | PETIOT Stella | SG |
| BARBUT Jean-Louis | GSIT | ROBACHE Hervé | STET |

GROUPE – SEPA POLE 3

Animateur : Jean-Paul AEBERHARDT – CA

| <i>Nom</i> | <i>Etablissement</i> | <i>Nom</i> | <i>Etablissement</i> |
|----------------------|----------------------|------------------------|----------------------|
| COLLES Bertrand | BdF | DRAGON Jean-Luc | CNCE |
| CLEMENT Georges-Eric | BNPP | LECUIR Alban | CNCE |
| CUNIN Marie-Michèle | BNPP | DALIGAUT Gaëtan | Gie CB |
| GAILLY Yves | BNPP | BARBUT Jean-Louis | GSIT |
| GILLARD Alain | BNPP | DELLAVEDOVA Jean-Yves | GSIT |
| DEGEZ Jean-Marc | CA | BERGER Dominique | HSBC |
| LAM Léonard | CA | NIVOIT François-Xavier | HSBC |
| STEPHAN Alain | CA | CHANAVAT Vincente | La Banque Postale |
| de CHABANNES Alain | CDC | JANSON Valérie | La Banque Postale |
| DAUMAIN Pierrick | CFONB | LE QUERREC Yves | La Banque Postale |
| HOURLIER Michel | CFONB | GARNIER Jean-Yves | NATIXIS |
| de MENDONCA Isabelle | CM / CIC | LE DENTU Joël | NATIXIS |
| DUHEM Dominique | CM / CIC | BRACHET Martine | SG |
| BEHAGHEL Bruno | CNCE | PETIOT Stella | SG |
| DENELE Fabrice | CNCE | | |

GROUPE – ETEBAC 3 & 5*Animateur : Alain STEPHAN – CALYON - puis Jean-Marie COLLANGE – LCL*

| <i>Nom</i> | <i>Etablissement</i> | <i>Nom</i> | <i>Etablissement</i> |
|----------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| COLLES Bertrand | BdF | BARBUT Jean-Louis | GSIT |
| GAILLY Yves | BNPP | BERGER Dominique | HSBC |
| GILLARD Alain | BNPP | LACOUTURE Didier | HSBC |
| PECHOU Christophe | BNPP | CHANAVAT Vincente | La Banque Postale |
| AEBERHARDT Jean-Paul | CA | LE QUERREC Yves | La Banque Postale |
| FOUGERON Cyrille | CDC | LE DENTU Joel | NATIXIS |
| DAUMAIN Pierrick | CFONB | MILLEQUANT Philippe | NATIXIS |
| DUHEM Dominique | CM / CIC | BLANCHET Philippe | SG |
| DUPRE Gilles | CM / CIC | PETIOT Stella | SG |
| HAMON Françoise | CNCE | | |
| ANDRAUD Sylvie | Gie CB | | |
| OLLE Mathias | Gie CB | | |

GROUPE – PROTOCOLE D'ECHANGE DE FICHIERS SOUS IP*Animateur : Stella PETIOT – SG*

| <i>Nom</i> | <i>Etablissement</i> | <i>Nom</i> | <i>Etablissement</i> |
|-------------------------------|----------------------|------------------------|----------------------|
| LUBRANO DI SCAMPAMORTE Roland | BdF | HAMON Françoise | CNCE |
| FAURE Marie-Laurence | BNPP | LEROY Martine | Gie CB |
| GAILLY Yves | BNPP | BARBUT Jean-Louis | GSIT |
| GILLARD Alain | BNPP | NIVOIT François-Xavier | HSBC |
| DECLERCK Benoît | BNPP | LE QUERREC Yves | La Banque Postale |
| BAILLON Jacques | CA | COLLANGE Jean-Marie | LCL |
| MOTTET Aline | CA | MILLEQUANT Philippe | NATIXIS |
| COUSSOT Vincent | CDC | BAUDIN Jean-François | NATIXIS |
| FOUGERON Cyrille | CDC | BARROT Michel | NATIXIS |
| BRUGIERE Pierre | CDC | RIVALAIN Marc | SG |
| DAUMAIN Pierrick | CFONB | BLANCHET Philippe | SG |
| CHAUFFOURIER Jean-Claude | CM / CIC | | |
| DUPRE Gilles | CM / CIC | | |

GROUPE – PEDAGOGIE ET COMMUNICATION*Animateur : Alain GILLARD – BNPP*

| <i>Nom</i> | <i>Etablissement</i> | <i>Nom</i> | <i>Etablissement</i> |
|----------------------|----------------------|-------------------|----------------------|
| GAILLY Yves | BNPP | GARNIER Jean-Yves | NATIXIS |
| AEBERHARDT Jean-Paul | CA | LE DENTU Joël | NATIXIS |
| DAUMAIN Pierrick | CFONB | VERONNEAU Eric | NATIXIS |
| LESCRIBAA Dominique | Gie CB | PETIOT Stella | SG |
| BARBUT Jean-Louis | GSIT | | |

GROUPE – NORMALISATION SIT*Animateur : Jean-Marc DEGEZ – CA*

| <i>Nom</i> | <i>Etablissement</i> | <i>Nom</i> | <i>Etablissement</i> |
|---------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| DORLEANS Loïc | BdF | DURBIGNY Xavier | CNCE |
| MANGEOT Bruno | BdF | LEROY Martine | Gie CB |
| BAOUZ Hafid | BNPP | FROUIN Hubert | GSIT |
| GILLARD Alain | BNPP | DEL COURT Julien | HSBC |
| BIGOT Muriel | CA | PERRAMANT Gilles | La Banque Postale |
| LUONG Tri Khai | CA | RYNKIEWICZ Laurence | La Banque Postale |
| de LUCA Florence | CDC | ZEFERINO Hilaire | La Banque Postale |
| VERGE Claire | CDC | CHOQUET Evelyne | NATIXIS |
| GORIN Jean-François | CDN | DUPONT Nathalie | NATIXIS |
| ROUILLARD Catherine | CIC | DURAND Olivier | OCBF |
| DUPRE Gilles | CM / CIC | CHAHID-NOURAI Cécile | SG |
| MOYNAT Martine | CM / CIC | GRULIER Michel | SG |
| CHASSOT Evelyne | CNCE | | |

GRUPE – NORMALISATION C.R.I.*Animateur : Patrick SIMONIN – CA*

| <i>Nom</i> | <i>Etablissement</i> | <i>Nom</i> | <i>Etablissement</i> |
|--------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|
| DURAS Jean-Luc | BdF | VANHAUTERE Jacques | C.R.I. |
| SAMPIC Christine | BdF | LEPINE Bruno | HSBC |
| ETIENNE Pierre | BNPP | SAUVAGE Olivier | HSBC |
| TOMBECK Frédéric | BNPP | DERNONCOURT Christian | La Banque Postale |
| ARNOULD Catherine | CA | COMBETTE Arnaud | NATIXIS |
| de MENDONCA Isabelle | CM / CIC | JANNOT Frédéric | NATIXIS |
| LALLEMENT Charline | CNCE | CHAHID-NOURAI Cécile | SG |
| CHARPENTIER Jean-Jacques | C.R.I. | JAMES Frédéric | SG |
| ONEN Gildas | C.R.I. | | |

GRUPE – DOCUMENTATION SEPA*Animateur : Pierrick DAUMAIN – CFONB*

| <i>Nom</i> | <i>Etablissement</i> | <i>Nom</i> | <i>Etablissement</i> |
|-----------------------------|----------------------|-------------------|----------------------|
| de la Fouchardière Stéphane | BNPP | LAPLANE Olivia | CNCE |
| GAILLY Yves | BNPP | LECUIR Alban | CNCE |
| GILLARD Alain | BNPP | BORDENET Mireille | La Banque Postale |
| AEBERHARDT Jean-Paul | CA | CHANAVAT Vincente | La Banque Postale |
| GONDELMANN Catherine | CA | JANSON Valérie | La Banque Postale |
| VIGUIER Narinda | CA | LE DENTU Joël | NATIXIS |
| de CHABANNES Alain | CDC | BRACHET Martine | SG |
| HOURLIER Michel | CFONB | PETIOT Stella | SG |

GRUPE – INCIDENTS LIES AUX ECHANGES - SIT*Animateur : Alain de CHABANNES – CDC*

| <i>Nom</i> | <i>Etablissement</i> | <i>Nom</i> | <i>Etablissement</i> |
|------------------|----------------------|--------------------|----------------------|
| CALVET Sylvie | BdF | PASQUET Catherine | CNCE |
| COLAS Vincent | BNPP | HARASSE Jacques | FBF |
| ROUX Chantal | BNPP | CHARAVEL Michèle | GSIT |
| WALRAEVENS André | CA | DEYGAS Thierry | GSIT |
| MORATA José | CDC | CHANAVAT Vincente | La Banque Postale |
| CHERE Daniel | CDN | EVENOT Philippe | La Banque Postale |
| DUPRE Gilles | CM / CIC | de LAZZER Philippe | NATIXIS |
| GENETTE Martine | CM / CIC | HORNAIN Sophie | SG |
| GAVRILOIU Monica | CNCE | VOISIN Gilbert | SG |

GRUPE – FACTURE DEMATERIALISEE*Animateur : Stella PETIOT – SG*

| <i>Nom</i> | <i>Etablissement</i> | <i>Nom</i> | <i>Etablissement</i> |
|--------------------|----------------------|--------------------------|----------------------|
| BROUTIN Cyril | ASF | CHAUFFOURIER Jean-Claude | CM / CIC |
| de CHABOT Antoine | ASF | de MENDONCA Isabelle | CM / CIC |
| LASSERON Alain | ASF | HAMON Françoise | CNCE |
| GAUTHIER Dominique | BFBP | LECUIR Alban | CNCE |
| DESBOUIS Cécile | BNPP | FAGE-BESNARD Caroline | Gie CB |
| GILLARD Alain | BNPP | BERGER Dominique | HSBC |
| BAILLON Jacques | CA | NIVOIT François-Xavier | HSBC |
| TRESSE Dominique | CA | LE QUERREC Yves | La Banque Postale |
| de CHABANNES Alain | CDC | GARNIER Jean-Yves | NATIXIS |
| HOURLIER Michel | CFONB | de CORBIAC Aude | SG |

CERTIFICATION & SIGNATURE ELECTRONIQUE

COMITE DE POLE

Animateur : Daniel SAVOYEN - CA

Co-animateur : Jacques SCHUMACHER – CNCE

Secrétaire : Pascal MINARADJY - CA

| Nom | Etablissement | Nom | Etablissement |
|----------------------|---------------|------------------------|-------------------|
| MARGERIT Véronique | BdF | LEMEILLEUR Eric | CM / CIC |
| FAKHOURY BASTIN Nada | BFBP | LECUIR Alban | CNCE |
| CUNIN Marie-Michèle | BNPP | HARASSE Jacques | FBF |
| GILLARD Alain | BNPP | DALIGAUT Gaëtan | Gie CB |
| MAWAS Gilles | BNPP | NIVOIT François-Xavier | HSBC France |
| JEAN MARIE Olivier | CA | CHANAVAT Vincente | La Banque Postale |
| TRESSE Dominique | CA | LE QUERREC Yves | La Banque Postale |
| PINTON Nayla | CDC | BOUTHIER Eric | SG |

GRUPE – ACCEPTATION/VALIDATION DE CERTIFICATS

Animateur : Eric BOUTHIER – SG

| Nom | Etablissement | Nom | Etablissement |
|------------------------|---------------|---------------------|-------------------|
| PANSANEL Michel | BdF | CHAVANAT Vincente | La Banque Postale |
| SAVOYEN Daniel | CA | JANSON Valérie | La Banque Postale |
| RICHARDET Lucien | CDN | LE QUERREC Yves | La Banque Postale |
| LEMEILLEUR Eric | CM - CIC | COLLANGE Jean-Marie | LCL |
| DAUMAIN Pierrick | FBF | GROSS Christian | LCL |
| AUTRET Thierry | Gie CB | POMEL Chrystel-Anne | NATIXIS |
| BERGER Dominique | HSBC France | MAHE Bertrand | SG |
| NIVOIT François-Xavier | HSBC France | SERRAT Isabelle | SG |

GRUPE – ARCHIVAGE ELECTRONIQUE

Animateur : Marie-Michèle CUNIN - BNPP

| Nom | Etablissement | Nom | Etablissement |
|---------------------------|---------------|------------------------|-------------------|
| MAHU Thomas | BARCLAYS | TRESSE Dominique | CA |
| FAKHOURY BASTIN Nada | BFBP | EUGENIE Bertrand | CM / CIC |
| GAUTHIER Dominique | BFBP | LEMEILLEUR Eric | CM / CIC |
| GAVERIAUX André-Marc | BNPP | TULLIO Lucien | CNCE |
| L'HEUREUX-BOURON Philippe | BNPP | NIVOIT François-Xavier | HSBC |
| OSSELAND Gauthier | BNPP | LE QUERREC Yves | La Banque Postale |
| MARCELIN Sabine | CALYON | SERRAT Isabelle | SG |
| HENRY Stéphane | CA | MARCELIN Sabine | CALYON |
| SAVOYEN Daniel | CA | EUGENIE Bertrand | CM / CIC |

GRUPE – GESTION DES IDENTITES

Animateur : Eric BOUTHIER – SG

| Nom | Etablissement | Nom | Etablissement |
|----------------------|---------------|------------------------|-------------------|
| FAKHOURY BASTIN Nada | BFBP | DALIGAUT Gaëtan | Gie CB |
| CUNIN Marie-Michèle | BNPP | NIVOIT François-Xavier | HSBC France |
| SAVOYEN Daniel | CA | CHANAVAT Vincente | La Banque Postale |
| TRESSE Dominique | CA | JANSON Valérie | La Banque Postale |
| LEMEILLEUR Eric | CM / CIC | LE QUERREC Yves | La Banque Postale |
| LECUIR Alban | CNCE | SERRAT Isabelle | SG |

GRUPE – NOUVEAUX MEDIA

Animateur : Eric BOUTHIER – SG

| Nom | Etablissement | Nom | Etablissement |
|---------------------|---------------|------------------------|-------------------|
| FICHAUX Didier | BdF | BERGER Dominique | HSBC France |
| PAILLET Marielle | BdF | NIVOIT François-Xavier | HSBC France |
| FAURE Alain | BNPP | CHAVANAT Vincente | La Banque Postale |
| SAVOYEN Daniel | CA | JANSON Valérie | La Banque Postale |
| TRESSE Dominique | CA | LE QUERREC Yves | La Banque Postale |
| RICHARDET Lucien | CDN | GARNIER Jean-Yves | NATIXIS |
| RUIMY Michel | CNCE | PICART Frédéric | SG |
| DAUMAIN Pierrick | FBF | SERRAT Isabelle | SG |
| LESCRIBAA Dominique | Gie CB | | |

GRUPE – SECURITE

Animateur : Gilles MAWAS – BNPP

| Nom | Etablissement | Nom | Etablissement |
|------------------|---------------|------------------|-------------------|
| BRUGUIER PATRICK | BdF | ICARD Lionel | HSBC France |
| KRIN JOËL | BdF | FERNANDEZ Johann | La Banque postale |
| FAURE ALAIN | BNPP | LE QUERREC Yves | La Banque postale |
| CANAT ELISABETH | CA | GROSS Christian | LCL |
| STEPHAN ALAIN | CA | LECLERC Jack | NATIXIS |
| PIERRE BRUGIERE | CDC | BOUTHIER Eric | SG |
| FREDERIC FONCIN | EURONEXT | GOYER Patrice | SG |
| ISNARD Jean | EURONEXT | | |

GRUPE – MIROIR E&M CHANNELS DE L'EPC

Animateur : Patrice HERTZOG – CM

| Nom | Etablissement | Nom | Etablissement |
|--------------------|---------------|---------------------|-------------------|
| LABOURET Ghislaine | BdF | LECUIR Alban | CNCE |
| GAUTHIER Dominique | BFBP | RUIMY Michel | CNCE |
| FAURE Alain | BNPP | RAGUENES Jérôme | FBF |
| LE BIHAN Monique | BNPP | LESCRIBAA Dominique | Gie CB |
| SAVOYEN Daniel | CA | LE QUERREC Yves | La Banque Postale |
| TRESSE Dominique | CA | BOUTHIER Eric | SG |

INSTRUMENTS FINANCIERS

COMITE DE POLE

Animateur : Jean-François REYNAUD – CNCE

Co-animateur : Jeannick QUERUEL - SG

Secrétaire : Jeannick QUERUEL- SG puis Komla FIAWOO - GESTITRES

| Nom | Etablissement | Nom | Etablissement |
|------------------------------|---------------|-------------------------|-------------------|
| de FOURNOUX Emmanuel | AFEI | GRIMA Jean-Philippe | CM / CIC |
| DEVILLERS Corinne | BdF | REYNAUD Jean-François | CNCE |
| GARCIA Alain | BdF | GERMAIN Frédéric | EUROCLEAR FRANCE |
| HERVO Frédéric | BdF | SOULARD Pascal | EURONEXT |
| PUCHALA Stéphane | BdF | FIAWOO Komla | GESTITRES |
| TEYSSIER D'ORFEUIL Stanislas | BNPP | GUILLEMIN Pierre | IXIS CIB |
| TIBI Marc | BP SS | COASNE Sylvie | La Banque Postale |
| BAILLARGEAT Jocelyne | CACEIS | JANSON Valérie | La Banque Postale |
| GRAND Alain | CACEIS | JONES Caroline | LCH – CLEARNET SA |
| de MERE Alix | CCF | RENARD Pierre-Dominique | LCH – CLEARNET SA |
| ORANGE Henri | CDC | BONNERU Xavier | LCL |
| PELLETIER Martine | CDC | HAMICHE Amar | NATIXIS |
| BERTOU Laurent | CFONB | QUERUEL Jeannick | SG |

STANDARDISATION ET INFORMATISATION DES ECHANGES D'INFORMATIONS ENTRE LES INTERMEDIAIRES

Animateur : Jeannick QUERUEL – SG

| Nom | Etablissement | Nom | Etablissement |
|-------------------|---------------|---------------------|------------------|
| FROTTIER Guy | ARLIS | GRIMA Jean-Philippe | CM/CIC |
| DEMEILLIERS Alain | BNPP | GERMAIN Frédéric | EUROCLEAR France |
| HAISSAT Géraud | BP SS | HAMICHE Amar | NATIXIS |
| MICHOT Franck | BP SS | | |

REDACTION DES GUIDES OPERATOIRES

Animateur : Frédéric DEMAZAIN – EUROCLEAR FRANCE

Rapporteur : Frédéric GERMAIN – EUROCLEAR FRANCE

| Nom | Etablissement | Nom | Etablissement |
|------------------------|---------------|-----------------------|---------------|
| DE LA VILLARMOIS Bruno | AIR LIQUIDE | TIBI Marc | BPSS |
| VALUET Jean-Paul | ANSA | CARRAFANG Jean-Pierre | CA-Investors |
| FROTTIER Guy | ARLIS | DEMAY Solange | MICHELIN |
| LEVASSEUR Patrick | BPSS | QUERUEL Jeannick | SG |

REGLEMENTATION & CONFORMITE

COMITE DE POLE

Animateur : Denis BEAU puis Marc. ANDRIES – BANQUE DE FRANCE

Co-animateur : Bernard DUTREUIL puis Jacques HARASSE – FEDERATION BANCAIRE FRANCAISE

Secrétaire : Joël KRIN – BANQUE DE FRANCE

| Nom | Etablissement | Nom | Etablissement |
|--------------------|---------------|--------------------|-------------------|
| ANTONIN Nadia | BdF | STERNIS Sylvie | BFBP |
| ANDRIES Marc | BdF | GAUTHE Jean-Pierre | BNPP |
| BEDOIN Thierry | BdF | ROUX Chantal | BNPP |
| JABY Patrick | BdF | WALRAEVENS André | CA |
| JAUDOIN Olivier | BdF | de CHABANNES Alain | CDC |
| JEANNE Dominique | BdF | RAINTEAU Marc | CM |
| LE GUEN Hervé | BdF | DRAGON Jean-luc | CNCE |
| SAMPIC Christine | BdF | CHANAVAT Vincente | La Banque Postale |
| SCHWEITZER Marc | BdF | BRACHET Martine | SG |
| VILCOCQ Clémentine | BdF | | |

GROUPE FICHIER D'INCIDENTS DE PAIEMENT

Animateur : Dominique JEANNE – BdF

| Nom | Etablissement | Nom | Etablissement |
|------------------|---------------|--------------------|-------------------|
| DAIREAUX Alain | ASF | de CHABANNES Alain | CDC |
| BAUER Liliane | BdF | GACHET Thierry | CETEM |
| GHEQUIERE Sylvie | BdF | BOYOT Michel | CFF |
| NIQUET Françoise | BdF | DUPRÉ Gilles | CM / CIC |
| MONCELET Sabine | BFBP | LEMANT J.P. | CNCE |
| VIRET Alain | BFBP | HARASSE Jacques | FBF |
| FAURE Alain | BNPP | KLIPFEL Gérard | La Banque Postale |
| CANTIN Claude | CA | QUEYROI Hélène | La Banque Postale |
| CHOCHOY Isabelle | CA | DORE Gilbert | SG |
| WALRAEVENS André | CA | STEPHAN Valérie | SG |

GRUPE AD HOC TARIFICATION DES FICHIERS D'INCIDENTS DE PAIEMENT

Animateur : Dominique JEANNE – BdF

| Nom | Etablissement | Nom | Etablissement |
|--------------------|---------------|-----------------|-------------------|
| DAIREAUX Alain | ASF | BOYOT Michel | CFF |
| GHEQUIERE Sylvie | BdF | DUPRÉ Gilles | CM / CIC |
| NIQUET Françoise | BdF | LEMANT J.P. | CNCE |
| VIRET Alain | BFBP | HARASSE Jacques | FBF |
| FAURE Alain | BNPP | KLIPFEL Gérard | La Banque Postale |
| CANTIN Claude | CA | QUEYROI Hélène | La Banque Postale |
| CHOCHOY Isabelle | CA | DORE Gilbert | SG |
| de CHABANNES Alain | CDC | STEPHAN Valérie | SG |
| GACHET Thierry | CETELEM | | |

GRUPE BALANCE DES PAIEMENTS

Animateur : Marc SCHWEITZER - Bdf

| Nom | Etablissement | Nom | Etablissement |
|---------------------|---------------|-------------------------|---------------|
| BOUTET Christine | BdF | DAUMAIN Pierrick | CFONB |
| ROUGES Dominique | BdF | COUREAU Jean-Claude | LCL |
| BARBIERI Christelle | BNPP | BOUAZZA Hassan | NATIXIS |
| MEROT Jean-Pierre | BNPP | DOUBLET Olivier | NATIXIS |
| GINGUÉNÉ Sylvia | CA | ROMMENS Michel | SG |
| MONFORT Thierry | CA | TROULEAU Marie-Béatrice | SG |
| DESEURE Patrick | CALYON | | |

GRUPE PREVENTION DE LA FRAUDE SUR LES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX

Animateur : Jean-Pierre GAUTHE - BNPP

| Nom | Etablissement | Nom | Etablissement |
|--------------------|---------------|--------------------------|-------------------|
| COLLES Bertrand | BdF | CHERE Daniel | CDN |
| VERGNOLLE Vincent | BdF | REDLICH Gérard | CDN |
| BILLERACH Philippe | CA/LCL | CAILLETET Thierry | CNCE |
| FAYE Philippe | CA/LCL | DE LA GRANDVILLE Martine | HSBC |
| DEGEZ Jean-Marc | CA | EVENOT Philippe | La Banque Postale |
| de CHABANNES Alain | CDC | SABATIER Guy | La Banque Postale |
| GHILARDI Carole | CDC | FOURMANN Guy | NATIXIS |
| MORATA José | CDC | HORNAIN Sophie | SG |

GRUPE DETECTION ET RECENSEMENT DE LA FRAUDE SUR LES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX

Animateur : Marc ANDRIES - Bdf

| Nom | Etablissement | Nom | Etablissement |
|--------------------|------------------|------------------------|-------------------|
| VERGNOLLE Vincent | BdF | GHILARDI Carole | CDC |
| VILCOQ Clémentine | BdF | DUPRÉ Gilles | CM / CIC |
| STERNIS Sylvie | BFBP | HARASSE Jacques | FBF |
| GAUTHE Jean-Pierre | BNPP | DELLA-VEDOVA Jean-Yves | GSIT |
| CAILLETET Thierry | Caisse d'Épargne | EVENOT Philippe | La Banque Postale |
| DEGEZ Jean-Marc | CA | DURAND Olivier | OCCF |
| LAM Léonard | CA | HORNAIN Sophie | SG |
| de CHABANNES Alain | CDC | | |

GRUPE CARTOGRAPHIE DES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX

Animateur : Marc ANDRIES - Bdf

| Nom | Etablissement | Nom | Etablissement |
|-------------------|---------------|-------------------|---------------|
| VERGNOLLE Vincent | BdF | Isabelle CHATAING | CNCE |
| VILCOQ Clémentine | BdF | Jacques HARASSE | FBF |

| <i>Nom</i> | <i>Etablissement</i> | <i>Nom</i> | <i>Etablissement</i> |
|--------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| STERNIS Sylvie | BFBP | DALIGAULT Gaëtan | Gie CB |
| DEMEILLIERS Alain | BNPP | SARAZIN Cédric | Gie CB |
| FAURE Alain | BNPP | LAZIMI Samy | GSIT |
| LAM Léonard | CA | BAUDOIN Bruno | La Banque Postale |
| WALRAEVENS André | CA | LABORDE Suzanne | La Banque Postale |
| de CHABANNES Alain | CDC | GARNIER Jean-Yves | NATIXIS |
| VILBOH Anton | CIC | DURAND Olivier | OCBF |
| DUPRÉ Gilles | CM / CIC | CHAHID-NOURAI Cécile | SG |

GRUPE IDENTIFIANT BANCAIRE

Animateur : Olivier JAUDOIN – BdF

Co-Animatrice : Martine BRACHET – SG

| <i>Nom</i> | <i>Établissement</i> | <i>Nom</i> | <i>Établissement</i> |
|--------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| BAUER Liliane | BdF | LEVY Danielle | CA |
| COLLES Bertrand | BdF | De CHABANNES Alain | CDC |
| DARVES Michel | BdF | DAUMAIN Pierrick | CFONB |
| FICHAUX Didier | BdF | DE MENDOÇA Isabelle | CM/CIC |
| GHEQUIERE Sylvie | BdF | LECUIR Alban | CNCE |
| JABY Patrick | BdF | EVENOT Philippe | La Banque Postale |
| KEROULLAS Bertrand | BdF | JANSON Valérie | La Banque Postale |
| MOREAU Delphine | BdF | GARNIER Jean-Yves | NATIXIS |
| ROUX Chantal | BNPP | PETIOT Stella | SG |

GRUPE TERMINOLOGIE

Animatrice : Nadia ANTONIN – BdF

| <i>Nom</i> | <i>Etablissement</i> | <i>Nom</i> | <i>Etablissement</i> |
|----------------------------|----------------------|-------------------------|----------------------|
| AMOSSE-IANKOVSAIA Svetlana | BCEN-EUROBANK | JOLIBOIS-LAGRANGE Annie | LCL |
| GELIN Elena | BCEN-EUROBANK | BOKOBZA-PEREZ Karine | MINEFI |
| CICILE Jean-Michel | BdF (retraité) | CAVIGNAUX Alexandra | MINEFI |
| LIGLET Nicole | BNPP | DUMEZ-DREYFUS Gaëlle | MINEFI |
| THOREAUD Danielle | CALYON | KALEKA Céline | MINEFI |
| DAUMAIN Pierrick | CFONB | MERAT Béatrice | MINEFI |
| ICARD Lionel | HSBC FRANCE | QUENOT Anne | MINEFI |
| FASSIAUX Valery | LCL (retraitee) | PETIOT Stella | SG |

GRUPE CONCERTATION SUR LES ECHANGES INFORMATISES ENTRE LA BANQUE DE FRANCE ET LES BANQUES, ET SUR LES MODES DE SECURISATION

Animateur : Thierry BEDOIN – BdF

| <i>Nom</i> | <i>Etablissement</i> | <i>Nom</i> | <i>Etablissement</i> |
|--------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| LABOURET Ghislaine | BdF | de CHABANNES Alain | CDC |
| PICAULT Gérard | BdF | DAUMAIN Pierrick | CFONB |
| USSE Jean-Marc | BdF | LEMANT Jean-Pierre | CNCE |
| MONCELET Sabine | BFBP | HARASSE Jacques | FBF |
| VIRET Alain | BFBP | KLIPFEL Gérard | La Banque Postale |
| FAURE Alain | BNPP | QUEYROI Hélène | La Banque Postale |
| GILLARD Alain | BNPP | POMEL Chrystel Anne | NATIXIS |
| PICARDAT Bernard | BNPP | BOUTHIER Eric | SG |
| DELSAUX Caroline | CA | PETIOT Stella | SG |
| WALRAEVENS André | CA | SERRAT Isabelle | SG |
| CASCAJO Rachel | CDC | | |

GRUPE CONFORMITE RSC

Animateurs : Marc ANDRIES – BdF et Cécile CHAHID-NOURAI – SG

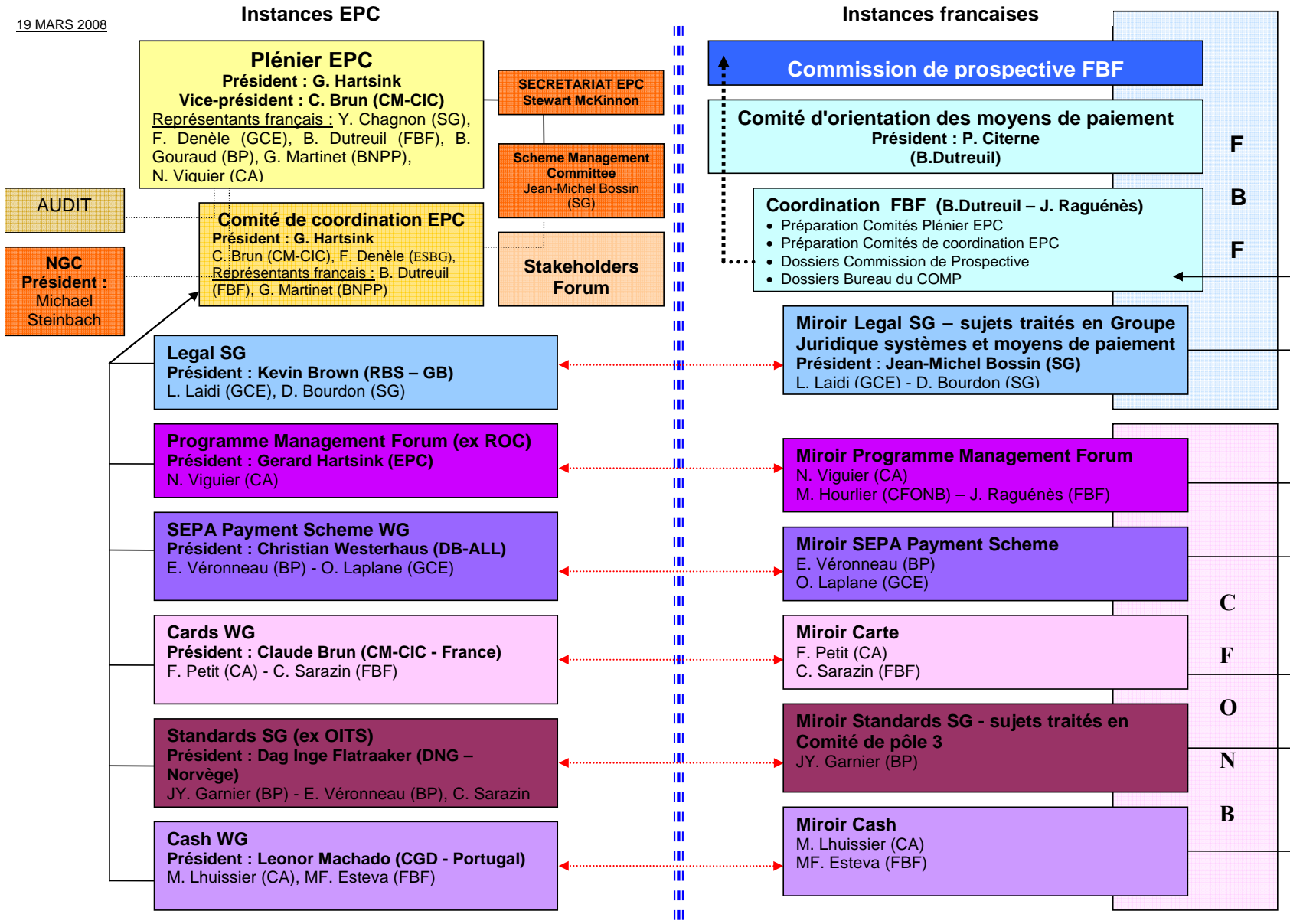
| <i>Nom</i> | <i>Établissement</i> | <i>Nom</i> | <i>Établissement</i> |
|---------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| ANDRIES Marc | BdF | de CHABANNES Alain | CDC |
| COLLES Bertrand | BdF | MORATA José | CDC |
| DAURES Gabriel | BdF | GENETTE Martine | CIC |
| LECLERC Catherine | BdF | DUPRE Gilles | CM / CIC |
| VILCOCQ Clémentine | BdF | PANTAIS Daniel | HSBC |
| COCHETEAU Didier | BFBP | EVENOT Philippe | La Banque Postale |
| CUNIN Marie-Michèle | BNPP | CHAHID-NOURAI Cécile | SG |
| CHATAING Isabelle | Caisse d'Épargne | VOISIN Gilbert | SG |
| WALRAEVENS André | CA | | |

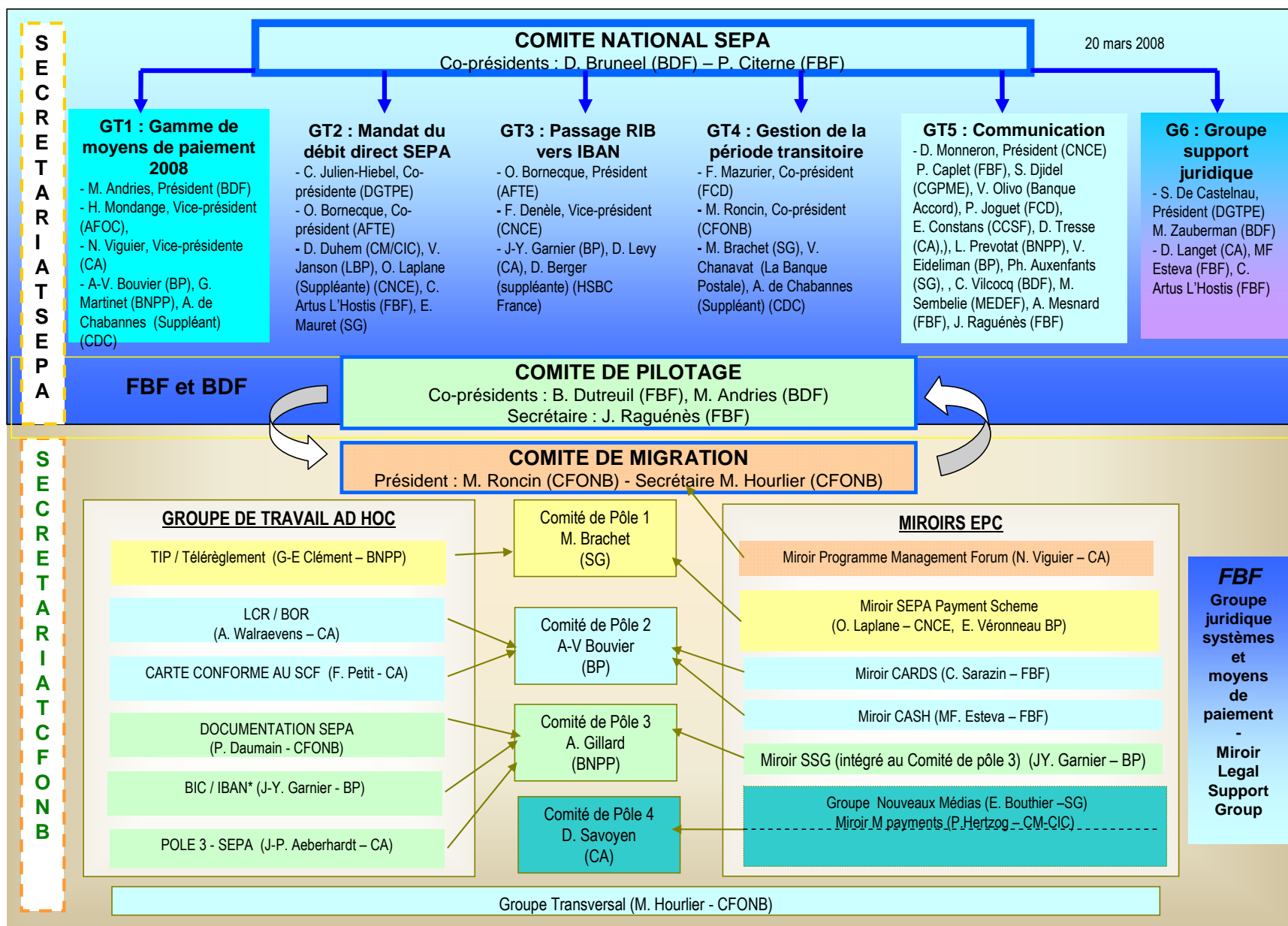
GRUPE TRANSVERSAL SEPA

Animateur : Michel HOURLIER - CFONB

| <i>Nom</i> | <i>Établissement</i> | <i>Nom</i> | <i>Établissement</i> |
|----------------------|----------------------|------------------------|----------------------|
| COLLES Bertrand | BdF | MOULIN Loys | GCB |
| DE SAPORTA Cécile | BFBP | DELLA VEDOVA Jean-Yves | GSIT |
| GILLARD Alain | BNPP | ARGOUGES Michel | HSBC |
| ROUX Chantal | BNPP | BERGER Dominique | HSBC |
| AEBERHARDT Jean-Paul | CA | CHANAVAT Vincente | La Banque Postale |
| LEVY Danielle | CA | JANSON Valérie | La Banque Postale |
| VIGUIER Narinda | CA | LE QUERREC Yves | La Banque Postale |
| DE CHABANNES Alain | CDC | GARNIER Jean-Yves | NATIXIS |
| VIGNET Cyril | CNCE | DURAND Olivier | OCBF |
| DAUMAIN Pierrick | CFONB | BRACHET Martine | SG |
| DE MENDONCA Isabelle | CM /CIC | PETIOT Stella | SG |
| RAINTEAU Marc | CM / CIC | TINE Jean-Francis | STET |
| RAGUENES Jérôme | FBF | | |

19 MARS 2008





ANNEXE 5

INSTANCES DE NORMALISATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE

I - Domaine bancaire et financier

| ISO / TC 68 Services financiers | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|-------------------------------|---|--|---|---|---|---|--|--|--|---|
| SC 2 | SC 4 | SC 7 | WG 4 | RMG 20022 | | | | | | | | | |
| Gestion de la sécurité et opérations bancaires générales | Valeurs mobilières et autres instruments financiers concernés | Opérations bancaires de base | Gestion de la Norme ISO 20022 | Comité de gestion pour l'enregistrement ISO 20022 | | | | | | | | | |
| <p align="center">TC 68 / SC2 Gestion de la sécurité et opérations bancaires générales <i>Commission miroir française : Commission de Normalisation 2*</i></p> <table border="1"> <tr> <td>SC 2/WG 8 Gestion de l'infrastructure de la clé publique pour les services financiers</td> <td>SC 2/WG 11 Algorithmes de chiffrement utilisés pour les applications bancaires</td> </tr> <tr> <td>SC 2/WG 13 Sécurité dans la banque de détail</td> <td>SC 2/WG 14 Schéma cryptographique de syntaxe pour services financiers</td> </tr> </table> | | | | | SC 2/WG 8 Gestion de l'infrastructure de la clé publique pour les services financiers | SC 2/WG 11 Algorithmes de chiffrement utilisés pour les applications bancaires | SC 2/WG 13 Sécurité dans la banque de détail | SC 2/WG 14 Schéma cryptographique de syntaxe pour services financiers | | | | | |
| SC 2/WG 8 Gestion de l'infrastructure de la clé publique pour les services financiers | SC 2/WG 11 Algorithmes de chiffrement utilisés pour les applications bancaires | | | | | | | | | | | | |
| SC 2/WG 13 Sécurité dans la banque de détail | SC 2/WG 14 Schéma cryptographique de syntaxe pour services financiers | | | | | | | | | | | | |
| <p align="center">TC 68 / SC 4 Valeurs mobilières et autres instruments financiers concernés <i>Commission miroir française : Commission de Normalisation 4*</i></p> <table border="1"> <tr> <td>SC 4/WG 1 Numérotation</td> <td>SC 4/WG 6 Libellé abrégé des instruments financiers et abréviations</td> </tr> <tr> <td>SC 4/WG 8 Identification d'entités commerciales</td> <td>SC 4/WG 11 Modélisation des données de marché</td> </tr> </table> | | | | | SC 4/WG 1 Numérotation | SC 4/WG 6 Libellé abrégé des instruments financiers et abréviations | SC 4/WG 8 Identification d'entités commerciales | SC 4/WG 11 Modélisation des données de marché | | | | | |
| SC 4/WG 1 Numérotation | SC 4/WG 6 Libellé abrégé des instruments financiers et abréviations | | | | | | | | | | | | |
| SC 4/WG 8 Identification d'entités commerciales | SC 4/WG 11 Modélisation des données de marché | | | | | | | | | | | | |
| <p align="center">TC 68 / SC 7* Opérations bancaires de base <i>Commission miroir française : Commission de Normalisation 7*</i></p> | | | | | | | | | | | | | |
| <h3 align="center">II - Domaine cartes</h3> <table border="1"> <tr> <td>SC 7/WG 2 ISO 1004 : Reconnaissance des caractères à encre magnétique (MICR)</td> <td>SC 7/WG 4 ISO 4217 : Codes pour la représentation des monnaies et types de fonds</td> <td>SC 7/WG 5 ISO 22307 : Evaluation de l'impact sur la vie privée</td> </tr> <tr> <td>SC 7/WG 6 ISO 11649 : Référence Créancier Structurée contenue dans l'information de remise</td> <td>SC 7/WG 7 Codes relatifs aux paiements</td> <td>Groupe d'Etude sur la stratégie de normalisation de l'environnement cartes</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Comité de gestion pour la maintenance et l'enregistrement de l'ISO 8583 (Spécifications d'échange de messages)</td> <td>Comité de gestion pour la maintenance et l'enregistrement de l'ISO 18245 (Services financiers aux particuliers)</td> </tr> </table> | | | | | SC 7/WG 2 ISO 1004 : Reconnaissance des caractères à encre magnétique (MICR) | SC 7/WG 4 ISO 4217 : Codes pour la représentation des monnaies et types de fonds | SC 7/WG 5 ISO 22307 : Evaluation de l'impact sur la vie privée | SC 7/WG 6 ISO 11649 : Référence Créancier Structurée contenue dans l'information de remise | SC 7/WG 7 Codes relatifs aux paiements | Groupe d'Etude sur la stratégie de normalisation de l'environnement cartes | Comité de gestion pour la maintenance et l'enregistrement de l'ISO 8583 (Spécifications d'échange de messages) | | Comité de gestion pour la maintenance et l'enregistrement de l'ISO 18245 (Services financiers aux particuliers) |
| SC 7/WG 2 ISO 1004 : Reconnaissance des caractères à encre magnétique (MICR) | SC 7/WG 4 ISO 4217 : Codes pour la représentation des monnaies et types de fonds | SC 7/WG 5 ISO 22307 : Evaluation de l'impact sur la vie privée | | | | | | | | | | | |
| SC 7/WG 6 ISO 11649 : Référence Créancier Structurée contenue dans l'information de remise | SC 7/WG 7 Codes relatifs aux paiements | Groupe d'Etude sur la stratégie de normalisation de l'environnement cartes | | | | | | | | | | | |
| Comité de gestion pour la maintenance et l'enregistrement de l'ISO 8583 (Spécifications d'échange de messages) | | Comité de gestion pour la maintenance et l'enregistrement de l'ISO 18245 (Services financiers aux particuliers) | | | | | | | | | | | |
| <p align="center">TC 68 / WG 4 - Gestion de la Norme ISO 20022 -</p> | | | | | | | | | | | | | |
| <p align="center">RMG 20022 Comité d'enregistrement à la norme ISO 20022</p> <table border="1"> <tr> <td>SEG Payments</td> <td>SEG Securities</td> <td>SEG Trade</td> <td>SEG Foreign exchanges</td> <td></td> </tr> </table> | | | | | SEG Payments | SEG Securities | SEG Trade | SEG Foreign exchanges | | | | | |
| SEG Payments | SEG Securities | SEG Trade | SEG Foreign exchanges | | | | | | | | | | |

* TC : Technical Committee (Comité technique)

CG CSA (Commission Générale Cartes et systèmes associés)

La mission de cette commission nationale est de mener une politique de cohérence des applications spécifiques afin d'éviter un éclatement sectoriel.

ISO/IEC JTC 1/SC 17

Cartes et identification des personnes

Commission miroir française :

Commission de Normalisation CN 17 Cartes et Technologies associées *

| | | |
|--|--|---|
| SC 17/WG 1 Caractéristiques physiques et méthodes d'essais pour les cartes d'identification <i>Groupe miroir français : GE 1</i> | SC 17/WG 3 Cartes d'identification - Documents de voyage lisibles par machine <i>Groupe miroir français : GE 3</i> | SC 17/WG 4* Carte à puce avec contacts <i>Groupe miroir français : GE 4*</i> |
| SC 17/WG 5 Comité de gestion pour l'enregistrement (RMG) IINS et RIDs | SC 17/WG 8 Cartes à puce sans contact <i>Groupe miroir français : GE 8</i> | SC 17/WG 10 Permis de conduire pour véhicule à moteur et documents associés <i>Groupe miroir français : GE 10</i> |

CEN TC 224 *

Identification des personnes, signature électronique, et cartes et leurs systèmes et opérations associés

Commission miroir française :

Commission de Normalisation CDE (Cartes et dispositifs européens) *

| | | |
|--|--|---|
| CEN TC 224/WG 6 Interfaces homme-Machine <i>Groupe miroir français : GE 6*</i> | CEN TC 224/WG 15 Carte européenne du citoyen <i>Groupe miroir français : GE 15</i> | CEN TC 224/WG 16 Signature électronique <i>Groupe miroir français : GE 16</i> |
|--|--|---|

Autres implications du secteur bancaire français dans la normalisation

Instance internationale

CEN TC 223/WG 4

Systèmes de neutralisation de billets de banque

Groupe miroir français :

Commission de Normalisation Systèmes de neutralisation de billets de banque

Instances nationales

COS 22

Comité d'orientation stratégique "Information et communication"

CN 171

Archivage – Cycle de vie du document et sécurité des données

CG TI

Commission Générale sur les technologies de l'information

Groupes d'experts du groupe de coordination Sécurité des systèmes d'information

| | |
|--------------------------------------|---|
| GE 1 Besoins généraux et méthodes | GE 2 Techniques et mécanismes de sécurité |
| GE 3 Critères d'évaluation | Groupe de travail ad'hoc Plan de continuité d'activité |

* : Présidence ou animation assurée par un représentant du monde bancaire

ANNEXE 6

LISTE DES COMMUNICATIONS ADHERENTS 2007

| | | |
|----------|------------|--|
| 2007-009 | 27/12/2006 | Impacts de la loi de sauvegarde des entreprises sur les codes et motifs de rejets des opérations de paiement |
| 2007-007 | 27/12/2006 | Cartographie des moyens de paiement (collecte de données 2005) |
| 2007-008 | 26/12/2006 | Nouveau site internet de la Banque Centrale Européenne et des banques centrales nationales de l'Eurosystème dans le cadre de la lutte contre la contrefaçon |
| 2007-040 | 26/01/2007 | Nouvel établissement ayant opté pour la procédure de l'identifiant invariant – Caisse Régionale du Crédit Agricole du Midi |
| 2007-057 | 07/02/2007 | Cahier des charges visant à automatiser l'exploitation des données figurant dans les messages de paiements clientèle SWIFT FIN pour servir les déclarations à la Balance des paiements |
| 2007-062 | 15/02/2007 | Première campagne de recensement de la fraude sur les moyens de paiement scripturaux |
| 2007-071 | 27/02/2007 | Procédure de traitement des Assemblées Générales d'actionnaires |
| 2007-074 | 01/03/2007 | Chèques emploi – Cahier des charges pour la mise en place d'un lien internet entre les sites de banque en ligne et les sites URSSAF (annule et remplace la communication adhérents n° 2006-323 du 02/10/2006) |
| 2007-120 | 05/04/2007 | Document de l'EPC intitulé « SEPA countries and SEPA transactions » |
| 2007-131 | 16/04/2007 | Consultation nationale de l'EPC (European Payments Council) sur le « SEPA scheme management internal rules » |
| 2007-136 | 16/04/2007 | Annulation d'Opérations Compensées à Tort – AOCT : Modalités de gestion de la crise en cas d'incident à forte volumétrie d'opérations survenu dans les échanges entre banques sur tout système de paiement de masse français |
| 2007-137 | 16/04/2007 | Avenir d'ETEBAC 5 |
| 2007-145 | 27/04/2007 | Utilisation du BIC et de l'IBAN comme identifiant de compte du bénéficiaire dans le cadre des opérations intra-européennes |
| 2007-160 | 15/05/2007 | Règlement (CE) n° 1781/2006 – Périmètre des échanges interbancaires de virements extracommunautaires en format MINOS |
| 2007-166 | 21/05/2007 | Traduction française du « Sepa Credit Transfer – Scheme RuleBook » - 15 mars 2007 |
| 2007-169 | 22/05/2007 | SEPA Testing Framework v2.2 |
| 2007-185 | 05/06/2007 | Lettre aux personnalisateurs de chèques |
| 2007-186 | 05/06/2007 | Amélioration de la qualité des informations recensées au FICP et au FCC |
| 2007-187 | 05/06/2007 | Règlement interbancaire des valeurs perdues avant remise par le client à l'établissement Chèque |
| 2007-193 | 05/06/2007 | Opération de fusion/absorption de clientèle entre NUMERICABLE et NC NUMERICABLE |
| 2007-198 | 11/06/2007 | Lettre ouverte aux banques et associations bancaires européennes relative aux conditions d'adhésion aux « schemes » SCT (Virement SEPA) et SDD (Prélèvement SEPA) |
| 2007-203 | 11/06/2007 | Liste des établissements financiers et certificats numériques qu'ils mettent en œuvre dans leurs échanges avec les autres établissements et organismes interbancaires |
| 2007-201 | 13/06/2007 | Evolutions du Relevé de compte 120 caractères pour les opérations de virement |
| 2007-228 | 09/07/2007 | Modalités de traitement des fournitures de vote par correspondance ou par procuration dans les Assemblées Générales |
| 2007-229 | 09/07/2007 | Nouvelles versions SCT / SDD Rulebooks et Implementation guidelines |
| 2007-239 | 11/07/2007 | Centres Bancaires agréés pour le traitement des Titres Interbancaires de Paiement « TIP » - Changements d'adresses |
| 2007-249 | 25/07/2007 | Date de lancement du virement SEPA |
| 2007-250 | 25/07/2007 | Liste de questions / réponses sur SEPA – Single European Payment Area |
| 2007-251 | 25/07/2007 | SEPA : migration des référentiels vers l'IBAN et le BIC (modalité de mise en place) |
| 2007-252 | 25/07/2007 | Documentation SEPA produite par le CFONB : principes directeurs |
| 2007-256 | 30/07/2007 | Remises informatisées d'ordre de virement SEPA |
| 2007-275 | 24/08/2007 | Création par l'EPC (European Payments Council) du « Scheme management Committee » |
| 2007-276 | 28/08/2007 | Paiements transfrontaliers – assujettissement aux règlements CE 2560/2001 et 1781/2006 : liste des pays au 1 ^{er} août 2007 (aide pour la déclaration à la Balance des paiements) |

| | | |
|----------|------------|--|
| 2007-297 | 20/09/2007 | Lettre ouverte aux banques et associations bancaires européennes relative aux conditions d'adhésion aux « schemes » SCT (Virement SEPA) – Addendum à la communication adhérent n° 2007-198 du 11 juin 2007 |
| 2007-299 | 21/09/2007 | Modalités de déclaration des coordonnées bancaires dans le Fichier national de chèques irréguliers (FNCI) |
| 2007-300 | 25/09/2007 | Guide d'adhésion des banques françaises au « scheme » virement SEPA de l'EPC |
| 2007-349 | 08/11/2007 | Calendrier pour l'année 2008 des jours de fermeture des systèmes de paiement, de compensation et de règlement-livraison en France |
| 2007-354 | 22/11/2007 | Migration vers les paiements SEPA : Recommandations à l'intention des donneurs d'ordres pour la migration de leurs fichiers de RIB vers les couples IBAN + BIC correspondants |
| 2007-359 | 23/11/2007 | Calendrier 2008 des jours de fermeture des marchés Cash publié par Euronext : complément au calendrier 2008 des jours de fermeture des systèmes de paiement, de compensation et de règlement-livraison en France |
| 2007-368 | 29/11/2007 | Echange de chèques tirés sur Saint-Pierre-et-Miquelon |
| 2007-372 | 30/11/2007 | RAPPEL : Les banques offrant des services de paiement doivent adhérer au virement SEPA avant le 14 décembre 2007 |

| | | |
|----------|------------|--|
| 2007-373 | 04/12/2007 | Date de mise en œuvre de la nouvelle procédure de paiement des dividendes en espèces des valeurs de droit français, négociées sur Euronext Paris et dénouées en Euroclear France |
| 2007-381 | 07/12/2007 | REGLEMENTATION BANCAIRE – Identification des établissements de crédit situés à Monaco et dans les Collectivités et Territoires d'Outre Mer (COM et TOM) pour la mise en œuvre du règlement CE 1781/2006 relatif aux informations concernant le donneur d'ordre accompagnant les virements de fonds |
| 2007-400 | 21/12/2007 | Consultation nationale sur la description d'un service de mandat électronique dans le cadre du prélèvement SEPA |

CHANGEMENT D'IDENTIFICATION D'UN CREANCIER AVEC MODIFICATION DE NUMERO NATIONAL D'EMETTEUR (NNE)

| | | |
|----------|------------|---|
| 2007-010 | 29/12/2006 | SAGI // Régie Immobilière de la Ville de Paris |
| 2007-021 | 11/01/2007 | ASSOCIATION DE PREVOYANCE ADEP // ADEP SANTE SARL |
| 2007-031 | 22/01/2007 | RESEAUX ORGANIC, CANCAVA et CANAM // RSI (annule et remplace la communication adhérents n° 2006-403) |
| 2007-032 | 22/01/2007 | MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE D'INDRE ET LOIRE, MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DE LOIRE ET CHER // MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE de TOURAINE |
| 2007-033 | 22/01/2007 | UNIPAC // ASTRIA |
| 2007-037 | 25/01/2007 | MUTUELLE PRISMA, MUTUELLE FAMILIALE POPULAIRE DU JURA // MUTUELLE ADREA FRANCHE-COMTE (annule et remplace la communication adhérents n° 2006-410) |

| | | |
|----------|------------|---|
| 2007-046 | 01/02/2007 | ENTENIAL // CREDIT FONCIER DE FRANCE |
| 2007-050 | 05/02/2007 | CAIXABANK FRANCE // BOURSORAMA BANQUE ex CAIXABANK |
| 2007-051 | 05/02/2007 | REGIE DU SIEDS // SAEML SOREGIES DEUX SEVRES |
| 2007-059 | 09/02/2007 | CCER 45 devenu AER 45, CER 18 devenu AER 18 et AGCC devenu CGA CENTRE ILE DE FRANCE // AGC ALLIANCE CENTRE (ex CEREL) |
| 2007-067 | 15/02/2007 | MSA MARNE ARDENNES MEUSE |
| 2007-068 | 15/02/2007 | MSA du TARN et MSA du LOT // MSA TARN-AVEYRON-LOT |

| | | |
|----------|------------|---|
| 2007-078 | 05/03/2007 | CGA NORMANDIE / AGC ORNE – AGC CALVADOS – AGC MANCHE |
| 2007-083 | 06/03/2007 | A4 CENTRE DE GESTION // ASSOCIATION DE GESTION ET DE COMPTABILITE CHARENTE MARITIME (AGC CHARENTE MARITIME) |
| 2007-084 | 06/03/2007 | IMADIES // PREVADIES |
| 2007-101 | 22/03/2007 | CER DE LA MAYENNE, CER DE LA SARTHE (NOMME CEDECA), CGA PAYS DE LOIRE // ASSOCIATION DE GESTION ET DE COMPTABILITE MAYENNE-SARTHE |
| 2007-107 | 27/03/2007 | DIRECT ENERGIE |

| | | |
|----------|------------|---|
| 2007-127 | 12/04/2007 | MSA LOIRET, MSA CHER // MSA CŒUR DE LOIRE |
|----------|------------|---|

| | | |
|----------|------------|---|
| 2007-159 | 14/05/2007 | REGIE DU SIED //SAEML SOREGIES DEUX-SEVRES |
| 2007-164 | 16/05/2007 | Radiation de NNE de deux établissements : AIDES AUX PERSONNES AGEES ET L'HONNEUR DES PAUVRES, DES VEUVES ET DES ORPHELINS |
| 2007-179 | 29/05/2007 | CRCA DU GARD // CRCA DU MIDI |
| 2007-222 | 06/07/2007 | ORION //PRISMA PRESSE |
| 2007-223 | 06/07/2007 | QUALIS // CALYPSO |
| 2007-224 | 06/07/2007 | URSSM NORD //SSM NORD // SSM PAS DE CALAIS // CARMi NORD PAS DE CALAIS |
| 2007-237 | 11/07/2007 | AGC DE LA NIEVRE // AGC ALLIANCE CENTRE |
| 2007-238 | 11/07/2007 | FIAT FINANCE ET SERVICE SA // FAL FLEET SERVICES |
| 2007-244 | 17/07/2007 | URSSM NORD // SSM NORD // SSM PAS DE CALAIS //CARMi NORD PAS DE CALAIS |

| | | |
|----------|------------|---|
| 2007-247 | 25/07/2007 | Cette communication adhérents est annulée et remplacée par la n° 2007-248 |
| 2007-248 | 25/07/2007 | Changement le 1 ^{er} août 2007 de l'identification d'un créancier avec modification de Numéro National d'Emetteur (NNE) – MONACO INTERACTIVE MONACO TELECOM MULTIMEDIA // MONACO TELECOM (annule et remplace la communication adhérents n° 2007-247) |

| | | |
|----------|------------|---|
| 2007-266 | 21/08/2007 | SAS MORINEAU MATERIAUX // SARL NEPTUNE |
| 2007-267 | 22/08/2007 | Cette communication adhérents est annulée et remplacée par la n° 2007-285 |
| 2007-268 | 22/08/2007 | TELE 2 FRANCE SAS // TELE 2 MOBILE SAS |
| 2007-269 | 22/08/2007 | Cette communication adhérents est annulée et remplacée par la n° 2007-289 |
| 2007-270 | 22/08/2007 | MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DU BAS RHIN // MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE D'ALSACE |
| 2007-271 | 22/08/2007 | MUTUELLES DES FLANDRES ET DU LITTORAL // MUTUELLE RADIANCE NORD PAS DE CALAIS |
| 2007-272 | 22/08/2007 | MSA DU LIMOUSIN – SITE HAUTE VIENNE, MSA DU LIMOUSIN – SITE CORREZE – MSA DU LIMOUSIN – SITE CREUSE // CAISSE MSA DU LIMOUSIN |
| 2007-274 | 23/08/2007 | CAISSE DE LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DE L'EURE ET DE LA SEINE MARITIME // FEDERATION REGIONALE DES CAISSES DE MSA DE HAUTE NORMANDIE |

| | | |
|----------|------------|--|
| 2007-285 | 07/09/2007 | MUTUELLE SOCIALE AGRICOLE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE ET DES HAUTES ALPES // FEDERATION MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE ALPES VAUCLUSE (annule et remplace la communication adhérents n° 2007-267) |
| 2007-286 | 07/09/2007 | LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER (Comité départemental des Deux Sèvres) – LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER (Comité départemental de l'Essonne, Centre Médical de Bligny) // LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER |
| 2007-289 | 12/09/2007 | ETICA-BAIL // LIXXBAIL (annule et remplace la communication adhérents n° 2007-269) |
| 2007-295 | 19/09/2007 | RHONE SAONE LOCATIONS // LA FAMILIALE METALLURGIQUE // HABITATIONS MODERNES ET FAMILIALES |
| 2007-296 | 19/09/2007 | CAISSE D'EPARGNE RHONE-ALPES LYON // CAISSE D'EPARGNE RHONE-ALPES |
| 2007-298 | 20/09/2007 | FIAT FINANCES ET SERVICES SA // FC FRANCE SA |

| | | |
|----------|------------|---|
| 2007-314 | 09/10/2007 | SOCIETE MUTUELLE DES PROVINCES DE FRANCE // AREAS DOMMAGES |
| 2007-315 | 09/10/2007 | URSSAF DE BEZIERS / URSSAF DE MONTPELLIER-LODEVE // URSSAF DE L'HERAULT |
| 2007-316 | 09/10/2007 | FINASUR / FIRENT / PREFI / ADT AUTHORIZED DEALERS / STPE / SECU MONETIQUE CENTRE / EUROP TELESECURITE // ADT FRANCE |
| 2007-318 | 11/10/2007 | TPS // CANAL SATELLITE |
| 2007-331 | 29/10/2007 | IRPELEC PREVOYANCE / CAISSE DE PREVOYANCE HAUSSMANN / LE VIGAN PREVOYANCE // NOVALIS PREVOYANCE |
| 2007-332 | 30/10/2007 | MSA DU DOUBS / MSA DE HAUTE SAONE ET TERRITOIRE DE BELFORT / MSA DU JURA // MSA DE FRANCHE COMTE |

| | | |
|----------|------------|---|
| 2007-346 | 07/11/2007 | SA FILS DE JUST DUJARDIN // SAS GENERATION |
| 2007-347 | 07/11/2007 | EMPLOI SERVICES 53 // ASSOCIATION ATOUT SERVICES |
| 2007-348 | 07/11/2007 | CAISSE NATIONALE DE RETRAITES DES AGENTS DES COLLECTIVITES LOCALES (CNRACL) // LA GARANTIE OBSEQUES |
| 2007-358 | 26/11/2007 | Suppression de Numéro National d'Emetteur pour CHEVRIER PIERRE, YVES, alias RAPHAEL |
| 2007-360 | 26/11/2007 | MUTUELLE DE FRANCE SUD |
| 2007-363 | 29/11/2007 | COOPERATION ET FAMILLE // LE LOGEMENT FRANÇAIS |
| 2007-364 | 29/11/2007 | COOPERATION ET FAMILLE // LE LOGEMENT FRANCILIEN |
| 2007-365 | 29/11/2007 | CCI CENTRE ET SUD-MANCHE // CIL MANCHE |
| 2007-366 | 29/11/2007 | SIAL SA et SNR // ALLIADE SERVICES |
| 2007-367 | 29/11/2007 | VIE PLUS et NATIONALE SUISSE ASSURANCES VIE // SURAVENIR |

| | | |
|----------|------------|--|
| 2007-374 | 04/12/2007 | COOPERATION ET FAMILLE // LE LOGEMENT FRANCILIEN |
| 2007-375 | 04/12/2007 | SOCIETE MUTUELLE DES PROVINCES DE FRANCE |
| 2007-382 | 07/12/2007 | LE LOGEMENT FRANCILIEN // COOPERATION ET FAMILLE |
| 2007-383 | 07/12/2007 | VOLKSWAGEN FINANCE // VOLKSWAGEN BANK |
| 2007-384 | 07/12/2007 | AG2R PREVOYANCE // PRIMA EPARGNE |
| 2007-385 | 07/12/2007 | SLIBAIL ENERGIE // UNIFERGIE |
| 2007-388 | 11/12/2007 | ECS SOLUTIS SA // ECS SA |

NORMES FRANÇAISES RELATIVES A L'ACTIVITE BANCAIRE

(normes éditées par l'AFNOR)

1 - MOYENS DE PAIEMENT

1.1 MOYENS AUTRES QUE CARTES

| Référence | Date de la publication | Titre du document |
|-------------|------------------------|---|
| NF K 11-010 | Mai 1981 | CHEQUE |
| NF K 11-030 | Sept. 1998 | LETTRE DE CHANGE |
| NF K 11-080 | Sept. 1998 | BILLET A ORDRE |
| NF K 11-090 | Déc. 1986 | WARRANT COMMERCIAL |
| NF K 11-111 | Mai 1998 | FORMULE DE CHEQUE PAYABLE EN FRANCE |
| NF K11-112 | JUIN 2006 | PROCESSUS DE FABRICATION DES FORMULES DE CHEQUES CONFORMES A LA NORME NF K 11-111 |

1.2. CARTES

1.2.1 Systèmes de cartes d'identification

| | | |
|--------------|------------|--|
| NF EN 726.1 | Mars 1995 | CARTES A CIRCUIT(S) INTEGRE(S) ET TERMINAUX POUR LES TELECOMMUNICATIONS Partie 1 : Généralités (IC : Z15-501) |
| NF EN 726.2 | Mai 1996 | Partie 2 : Cadre général pour la sécurité (IC : Z 15-502) |
| NF EN 726.3 | Mars 1995 | Partie 3 : Spécifications de la carte indépendantes des applications (IC : Z 15-503) |
| NF EN 726.4 | Mars 1995 | Partie 4 : Spécifications de la partie carte des terminaux indépendantes des applications (IC Z15-504) |
| NF EN 726.5 | Avril 1999 | Partie 5 : Méthodes de paiement (IC : Z 15-505) |
| NF EN 726.6 | Mai 1996 | Partie 6 : Services de télécommunications (IC : Z 15-506) |
| NF EN 726.7 | Avril 1999 | Partie 7 : Module de sécurité (IC : Z 15-507) |
| NF EN 1038 | Fév. 1996 | APPLICATIONS POUR LES TELECOMMUNICATIONS. PUBLIPHONE A CARTE A CIRCUIT INTEGRE (IC : Z 15-531) |
| XP ENV 1284 | Sept. 1996 | REGLES INTERSECTORIELLES POUR LE VERROUILLAGE & LE DEVERROUILLAGE DES CARTES A CIRCUIT(S) INTEGRE(S) (IC : Z15-080) |
| NF EN 1375 | Mars 2003 | AUTRES FORMATS POUR LES CARTES A CIRCUIT INTEGRE INTERSECTORIELLES - DIMENSIONS ET CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DE LA CARTE ID-000 |
| NF EN 1332.1 | Nov. 1999 | INTERFACE HOMME-MACHINE Partie 1 : Principes de conception pour l'interface utilisateur incluant les fonctions à représenter par des symboles (IC Z15-151) |
| NF EN 1332.2 | Sept. 1998 | Partie 2 : Dimensions et position d'un identificateur tactile pour les cartes ID-1(Z 15-152) |
| NF EN 1332.3 | Déc. 1999 | Partie 3 : Claviers (Z 15-153) |
| NF EN 1332.4 | Oct. 1999 | Partie 4 : Codage des prescriptions utilisateur pour les personnes ayant des besoins spécifiques (Z15-154) |
| NF EN 1362 | Avr. 1997 | CARACTERISTIQUES D'INTERFACE DE TERMINAUX - CLASSES D'INTERFACE |
| NF EN 1546.1 | Oct. 1999 | PORTE-MONNAIE ELECTRONIQUE Partie 1 : Définitions, concepts et structures (Z 15-101-1) |
| NF EN 1546.2 | Juil. 1999 | Partie 2 : Architecture de sécurité (Z 15-101-2) |
| NF EN 1546.3 | Sept. 1999 | Partie 3 : Eléments de données et échanges (Z 15-101-3) |

| Référence | Date de la publication | Titre du document |
|----------------------|------------------------|--|
| NF EN 1546.4 | Oct. 1999 | Partie 4 : Objets de données (Z 15-101-4) |
| NF Z 15-000 | Sept. 1994 | CARTES D'IDENTIFICATION |
| NF EN ISO 10373 | Mai 1995 | METHODES D'ESSAI (IC : Z 15-050) |
| ISO/CEI 10373-1:1998 | DECEMBRE 1998 | PARTIE 1 : ESSAIS DES CARACTERISTIQUES GENERALES |
| ISO/CEI 10373-2:1998 | | PARTIE 2 |
| ISO/CEI 10373-3:2001 | FEVRIER 2001 | PARTIE 3 : CARTES A CIRCUIT(S) INTEGRE(S) A CONTACTS ET DISPOSITIFS D'INTERFACE ASSIMILES |
| ISO/CEI 10373-6:2001 | Mai 2001 | PARTIE 6 : CARTES DE PROXIMITE |
| ISO/CEI 7810:2003 | Novembre 2003 | CARACTERISTIQUES PHYSIQUES |
| ISO/CEI 7811.1:2002 | Septembre 2002 | TECHNIQUE D'ENREGISTREMENT Partie 1 : estampage |
| ISO/CEI 7811-2:2001 | Février 2001 | Partie 2 : raie magnétique - Faible coercivité |
| ISO/CEI 7812-1:2000 | Décembre 2001 | IDENTIFICATION DES EMETTEURS Partie 1 : système de numérotation |
| ISO/CEI 7812-2:2000 | Septembre 2000 | Partie 2 : procédures de demande d'enregistrement |
| ISO/CEI 7813:2001 | Mai 2001 | CARTES DE TRANSACTIONS FINANCIERES |
| ISO/CEI 7816-1:1998 | Octobre 1998 | CARTES A CIRCUIT(S) INTEGRE(S) A CONTACTS Partie 1 : caractéristiques physiques |
| ISO/CEI 7816-2:1999 | Mars 1999 | Partie 2 : dimensions et emplacements des contacts |
| ISO/CEI 7816-3:1997 | Décembre 1997 | Partie 3 : signaux électroniques et protocoles de transmission. |
| ISO/CEI 7816-4:2005 | Janvier 2005 | Partie 4 : organisation, sécurité et commandes pour les échanges |
| ISO/CEI 7816-5:2004 | Décembre 2004 | Partie 5 : enregistrement des fournisseurs d'applications |
| ISO/CEI 7816-6:2004 | Mai 2004 | Partie 6 : éléments de données intersectoriels pour les échanges |
| ISO/CEI 7816-7:1999 | Mars 1999 | Partie 7 : commandes intersectorielles pour langage d'interrogation de carte structurée (SCQL) |
| ISO/CEI 7816-8:2004 | Juin 2004 | Partie 8 : commandes pour des opérations de sécurité |
| ISO/CEI 7816-9:2004 | Juin 2004 | Partie 9 : commandes pour la gestion des cartes |
| ISO/CEI 7816-12:2005 | Octobre 2005 | Partie 12 : cartes à contacts - Interface électrique USB et procédures de fonctionnement |
| ISO/CEI 7816-15:2004 | Janvier 2004 | Partie 15 : application des informations cryptographiques |
| ISO/CEI 14443-1:2000 | Avril 2000 | CARTES A CIRCUIT(S) INTEGRE(S) SANS CONTACTS - CARTES DE PROXIMITE Partie 1 : caractéristiques physiques |
| ISO/CEI 14443-2:2001 | Juillet 2001 | Partie 2 : puissance de la fréquence radio et interface du signal |
| ISO/CEI 14443-3:2001 | Février 2001 | Partie 3 : initialisation et anticollision |
| ISO/CEI 14443-4:2001 | Février 2001 | Partie 4 : protocole de transmission |

2 - CARTES DE TRANSACTIONS FINANCIERES

| | | |
|--------------------|----------------|---|
| NF EN 30202-1 | Sept. 1993 | ARCHITECTURE DE SECURITE DES SYSTEMES DE TRANSACTIONS FINANCIERES UTILISANT DES CARTES A CIRCUIT INTEGRE - Partie 1 : Cycle de vie de la carte (IC : K 19-090) |
| NF ISO 10202.2 | Mai 1996 | Partie 2 : Processus de transaction (IC : K 19-091) |
| NF ISO 10202-3 | Septembre 2002 | Partie 3 : relations avec les clés cryptographiques |
| NF ISO 10202.4 | Mai 1996 | Partie 4 : Modules applicatifs de sécurité (IC : K 19-093) |
| NF ISO 10202.5 | Mars 2000 | Partie 5 : Utilisation des algorithmes (IC : K 19-091) |
| NF ISO 10202.6 | Avr. 1996 | Partie 6 : Vérification du porteur de carte (IC : K 19-095) |
| NF ISO 10202.7 | Janv. 2000 | Partie 7 : Gestion de clé (IC : K 19-096) |
| NF ISO 10202.8 | Mars 2000 | Partie 8 : Principes généraux et vue d'ensemble (IC : K 19-098) |
| ISO 9564-1:2002 | Avril 2002 | BANQUE - GESTION ET SECURITE DU NUMERO PERSONNEL D'IDENTIFICATION (PIN) - Partie 1 : principes et exigences de base pour la gestion du PIN en ligne dans les systèmes ATM et POS |
| ISO 9564-2:2005 | Février 2005 | Partie 2 : algorithmes approuvés pour le chiffrement du PIN |
| ISO 9564-3:2003 | Novembre 2003 | Partie 3 : exigences relatives à la protection du PIN pour traitement du PIN hors ligne dans les systèmes ATM et POS |
| ISO/TR 9564-4:2004 | Mars 2004 | Partie 4 : directives sur la manipulation du PIN dans les dispositifs à réseau ouvert |
| NF EN ISO 8583 | Mai 1995 | MESSAGES INITIES PAR CARTE DE TRANSACTION FINANCIERE - SPECIFICATIONS D'ECHANGE DE MESSAGES |
| ISO 8583-1:2003 | Juin 2003 | Partie 1 : messages, éléments de données et valeurs de code |
| ISO 8583-2:1998 | Juillet 1998 | Partie 2 : procédures d'application et d'enregistrement pour codes d'identification d'institution (IIC) |
| ISO 8583-3:2003 | Mai 2003 | Partie 3 : procédures de maintenance pour messages, éléments de données et valeurs de code |

| Référence | Date de la publication | Titre du document |
|------------------|------------------------|--|
| ISO 18245:2003 | Avril 2003 | SERVICES FINANCIERS AUX PARTICULIERS - CODES DE CATEGORIE MARCHANDE |
| ISO 11568-1:2005 | Juin 2005 | BANQUE - GESTION DE CLES (services aux particuliers) - Partie 1 : principes |
| ISO 11568-2:2005 | Octobre 2005 | Partie 2 : algorithmes cryptographiques symétriques, leur gestion de clés et leurs cycles de vie |
| ISO 11568-4:1998 | Juillet 1998 | Partie 4 : techniques de gestion de clés utilisant la cryptographie à clé publique |
| ISO 11568-5:1998 | Juillet 1998 | Partie 5 : cycle de vie pour les systèmes cryptographiques à clé publique |

3 - OPERATIONS DE RECOUVREMENT

| | | |
|--------------|------------|--|
| NF K 11-141 | Nov. 1986 | Fiche destinée à indiquer le motif de rejet des chèques et effets |
| NF K 11-143 | Août 1986 | Avis de sort des effets de commerce |
| NF K 11-145 | Mai 1978 | Griffes diverses apposées sur les valeurs bancaires |
| NF ISO 6680 | Sept. 1987 | Remise de chèque(s) internationale (IC : K 19-005) |
| NF ISO 10043 | Août 1995 | Banques et services financiers liés aux opérations bancaires - Echange d'informations - Formulaire d'ordre de recouvrement (IC : K 19-080) |

4 - ENGAGEMENTS

| | | |
|-------------|------------|---|
| K 11-577 | Juin 1989 | FORMULES DE CAUTIONNEMENT DESTINEES AUX ADMINISTRATIONS PUBLIQUES - CAUTIONS FISCALES |
| NF K 11-581 | Juil. 1966 | FORMULES DE CAUTIONNEMENT POUR LA GARANTIE D'IMPOSITIONS CONTESTEES AUTRES QUE LES IMPOTS DIRECTS |
| NF ISO 9777 | Oct. 1994 | OPERATIONS BANCAIRES - FORMULAIRES DE CONFIRMATION DES OPERATIONS DE CHANGE (IC : K 19-070) |
| NF ISO 9778 | Oct. 1994 | OPERATIONS BANCAIRES - FORMULAIRES DE CONFIRMATION DES CONTRATS DE PRET OU DE DEPOT (IC : K 19-071) |

5 - VALEURS MOBILIERES

| | | |
|-----------------|------------|---|
| FD K 12-010 | Juil. 1993 | CERTIFICAT NOMINATIF |
| NF K 12-020 | Juil. 1993 | BONS DE CAISSE ET BONS A TERME |
| NF ISO 6166 | Sept. 1988 | SYSTEME INTERNATIONAL DE NUMEROTATION POUR L'IDENTIFICATION DES VALEURS MOBILIERES - ISIN (IC : K 12-120) |
| FD K 12-146 | Août 1993 | BORDEREAU D'ESTAMPILLE SUR CERTIFICATS NOMINATIFS |
| FD K 12-150 | Juil. 1993 | BORDEREAU DE CONVERSION - TRANSFERT - REMBOURSEMENT DE TITRES NOMINATIFS |
| NF K 12-164 | Avr. 1990 | POUVOIR AUX ASSEMBLEES D'ACTIONNAIRES |
| NF K 12-175 | Déc. 1997 | LISTES D'IMMOBILISATION DE TITRES EN VUE D'ASSEMBLEES GENERALES ET RECAPITULATION DE CES LISTES |
| NF K 12-200 | Juil. 1993 | PRESENTATION DES LISTES DE TIRAGE (ISO 6536 : 1981) |
| NF ISO 8532 | Avr. 1996 | FORMAT POUR LA TRANSMISSION DES NUMEROS DE TITRES ET DE CERTIFICATS (IC : K 12-310) |
| NF ISO 9019 | Avr. 1996 | NUMEROTATION DES TITRES/CERTIFICATS (IC : K 12-400) |
| NF ISO 10383 | Sept. 1993 | CODES DE BOURSES ET DE MARCHES REGLEMENTES - CODE D'IDENTIFICATION DES MARCHES (MIC) (IC : K 12-450) |
| NF ISO 11521 | Sept. 1996 | STRUCTURE DES MESSAGES TYPE INTERDEPOSITAIRES (IC : K 12-404) |
| NF ISO K 12-040 | Mars 2001 | IDENTIFIANT NOMINATIF (K12-040) |
| NF ISO K12-164 | Avril 2001 | DOCUMENTS BANCAIRES - FORMULAIRES DE VOTE PAR CORRESPONDANCE OU PAR PROCURATION (K12 164) |
| NF ISO K12-500 | Déc. 2001 | Ordre de mouvement d'instrument financier non admis aux opérations d'un dépositaire central (K12-500) |

6 - TRANSMISSION ET AUTHENTIFICATION DES MESSAGES

| | | |
|---------------|-----------|--|
| ISO 7746 | Mai 1988 | MESSAGES TELEX INTERBANCAIRES |
| NF EN 27982-1 | Nov. 1991 | TELECOMMUNICATIONS BANCAIRES : MESSAGES DE TRANSFERT DE FONDS - Partie 1 : vocabulaire et éléments de données (IC : K 01-002) |

| Référence | Date de la publication | Titre du document |
|-------------------|------------------------|---|
| ISO 8731-1 | 1987 | BANQUE - ALGORITHMES APPROUVES POUR L'AUTHENTIFICATION DES MESSAGES - Partie 1 : DEA |
| NF ISO 8731-2 | Oct. 1993 | Partie 2 : algorithme identificateur de messages (IC : K 19-022) |
| NF EN ISO 8583 | Mai 1995 | MESSAGES INITIES PAR CARTE DE TRANSACTION FINANCIERE. SPECIFICATIONS D'ECHANGE DE MESSAGES (IC : K 19-025) |
| NF ISO 9362 | Août 1995 | BANQUE - MESSAGES BANCAIRES TELETRANSMIS - CODE D'IDENTIFICATION DES BANQUES (IC : K 19-040) |
| NF EN ISO 9807 | Sept. 1996 | SPECIFICATIONS LIEES A L'AUTHENTIFICATION DES MESSAGES (services aux particuliers) (IC : K 19-062) |
| NF ISO 10126-1 | Avr. 1992 | PROCEDURES DE CHIFFREMENT DE MESSAGES (Services aux entreprises) Partie 1 : principes généraux (IC : K 19-027) |
| NF ISO 10126-2 | Avr. 1992 | Partie 2 : algorithme DEA (algorithme de chiffrement de données) (IC : K 19-028) |
| NF ISO 11131 | Oct. 1993 | BANQUE ET SERVICES FINANCIERS CONNEXES - AUTHENTIFICATION D'ACCES |
| NF EN ISO 11568-1 | Déc. 1996 | BANQUE - GESTION DE CLES (services aux particuliers) Partie 1 : Introduction à la gestion des clés (IC : K 19-200) |
| NF EN ISO 11568-2 | Déc. 1996 | Partie 2 : Techniques de gestion de clés pour les algorithmes cryptographiques symétriques (IC : K 19-202) |
| NF EN ISO 11568-3 | Déc. 1996 | Partie 3 : Cycle de vie des clés pour les algorithmes cryptographiques symétriques (IC : K 19-203) |
| NF EN ISO 11568-4 | Déc. 1999 | Partie 4 : Techniques de gestion de clés pour les systèmes cryptographiques à clé publique (IC : K 19-204) |
| NF EN ISO 11568-5 | Déc. 1999 | Partie 5 : Cycle de vie pour les systèmes cryptographiques à clé publiques (IC : K 19-205) |
| NF EN ISO 11568-6 | Déc. 1999 | Partie 6 : Schéma de gestion de clés (IC : K 19-206) |
| NF ISO 11166.1 | Mai 1997 | GESTION DES CLES AU MOYEN D'ALGORITHMES ASYMETRIQUES Partie 1 : Principes, procédures et formats (IC : K 19-100) |
| NF ISO 11166.2 | Mai 1997 | Partie 2 : Algorithmes approuvés utilisant le système cryptographique RSA (IC : K 19-101) |
| NF ISO 13491.1 | Déc. 1999 | BANQUE – DISPOSITIFS CRYPTOGRAPHIQUES DE SECURITE (services aux particuliers) Partie 1 : Concepts, prescriptions et méthodes d'évaluation (IC K 19-029) |
| NF ISO 13492 | Déc. 1998 | BANQUE – ELEMENT DE DONNEES LIE A LA GESTION DES CLES (services aux particuliers) (IC : K 19-055) |

7 - SECURITE ET CONTROLE

| | | |
|--------------|------------|---|
| K 19-001 | Janv. 1979 | PRESENTATION SUR MICROFICHE DES LISTES DE SIGNATURES AUTORISEES |
| NF K 19-015 | Janv. 1986 | PROCEDURES DE RAPPROCHEMENT DE COMPTES ENTRE CORRESPONDANTS (ISO 7341) |
| K 20-000 | Nov. 1989 | COFFRES-FORTS ET COFFRES DE SECURITE - CLASSIFICATION DES COFFRES |
| NF EN 1143.1 | Avr. 1997 | UNITES DE STOCKAGE EN LIEU SUR - PRESCRIPTIONS, CLASSIFICATION ET METHODES DE TEST POUR LA RESISTANCE A L'EFFRACTION - Partie 1 : coffres forts, portes fortes et chambres fortes (IC : K 20-001-1) |
| NF EN 1047-1 | Janv. 1997 | UNITES DE STOCKAGE EN LIEU SUR - CLASSIFICATION ET METHODES D'ESSAI DE RESISTANCE AU FEU - Partie 1 : Meubles réfractaires (IC : K 20-006-1) |

8 - DISPOSITIONS DIVERSES

| | | |
|-------------|------------|---|
| K 01-001 | Janv. 1979 | PROCEDURES BANCAIRES : VOCABULAIRE FRANÇAIS-ANGLAIS |
| NF EN 24217 | Oct. 1995 | CODES POUR LA REPRESENTATION DES MONNAIES ET TYPES DE FONDS (IC : K 10-020) |
| NF | ISO 8908 | Mai 1994 BANQUE ET SERVICES FINANCIERS CONNEXES - VOCABULAIRE ET ELEMENTS DE DONNEES (IC : K 01-003) |

ANNEXE 8

BROCHURES GRATUITES ACCESSIBLES SUR LE SITE INTERNET DU CFONB WWW.CFONB.ORG

- Remises informatisées d'ordre de virement SEPA – Novembre 2007
- Recommandations pour la migration des RIB vers les IBAN + BIC – 30/10/2007
- Evolutions du relevé de comptes 120 caractères pour les opérations de virement – 1/08/2007
- Le virement SEPA en 10 questions – 01/08/2007
- Glossaire des opérations bancaires courantes – 13/09/2005
- Chèque étalon CFONB - Norme Z 42-012 – 01/11/2001
- Transmission de Lignes Magnétiques de Chèques (TLMC) - Terminaux de paiement électronique – 01/11/2001
- Transmission de Lignes Magnétiques de Chèques (TLMC) – Fichiers remis par la clientèle - Format 320 caractères – 01/11/2001
- Transmission de Lignes Magnétiques de Chèques (TLMC) – Fichiers remis par les banques clientes - Format 320 caractères – 01/11/2001
- RIB : le nouveau relevé d'identité bancaire – 1/03/2001
- IPI – Dépliant d'information – 01/02/2001
- IPI – Guide d'utilisation – 01/02/2001
- ETEBAC 5 V-2.1 en 10 questions – 01/10/2000
- IPI – International Payment Instruction – 01/07/1999
- Etablissement des lettres-chèques en euros – 01/10/1998
- Rédaction automatique des chèques au point de vente – 01/06/1998
- IBAN – International Bank Account Number – 01/11/1996

ANNEXE 9

LISTE DES PUBLICATIONS CFONB EN VENTE A LA LIBRAIRIE DE LA BANQUE & DE LA FINANCE*

| TRANSFERT DE FICHIERS | |
|--|--|
| TITRE DES BROCHURES | SUJET TRAITE |
| LISTE INTERBANCAIRE DES CODES MOTIFS DE REJETS – VIREMENTS, PRELEVEMENTS/ TIP / TELEREGLEMENTS / LCR / BOR, CHEQUES (2004 – 7 pages) | Cette brochure reprend l'ensemble des codes utilisés par les banques pour identifier les rejets d'opérations. A l'origine intégrée dans la brochure « Relevé de compte sur support informatique », cette liste fait dorénavant l'objet d'une publication spécifique pour permettre d'en assurer plus facilement les mises à jours périodiques (communication adhérents n° 2004/143). |
| RELEVÉ DE COMPTE SUR SUPPORT INFORMATIQUE (Septembre 2004) | Cette documentation donne les informations sur la structure du fichier et des enregistrements y compris "l'enregistrement complémentaire" (code 05), les codes opérations interbancaires, les codes motif de rejet et les principes de circulation des informations. En annexe figurent les spécifications nécessaires au traitement des extraits de compte pendant la phase transitoire du passage à l'euro (communication adhérents AFB n° 1998/211 et 1998/397). |
| REMISES INFORMATISEES D'ORDRES DE PAIEMENT INTERNATIONAL AU FORMAT 320 CARACTERES (Décembre 2004) | Cette publication annuel et remplace les brochure « Remise informatisées d'ordres de paiements internationaux » d'octobre 1990. En dehors du retrait de toutes les références au franc, cette nouvelle version inclut un certain nombre d'évolutions permettant notamment d'assurer une plus grande compatibilité avec les messages SWIFT (communication adhérents n° 2005/025). |
| REMISES INFORMATISEES D'ORDRES DE PAIEMENT DEPLACE AU FORMAT 320 CARACTERES (Décembre 2004) | Cette brochure décrit les modalités d'utilisation du format 320 caractères pour demander à sa banque de transmettre un ou plusieurs ordres de paiement à une autre banque (communication adhérents n° 2005/025). |
| REMISES INFORMATISEES D'ORDRES DE VIREMENT NATIONAL FRANCE AU FORMAT 320 CARACTERES (Décembre 2004) | Cette brochure décrit les modalités d'utilisation du format initialement réservé aux opérations internationales pour transmettre à sa banque des ordres de virement national France, c'est-à-dire de transférer des fonds en euros d'un compte en euros tenu en France vers un autre compte en euros également tenu en France (communication adhérents n° 2005/025). |
| REMISES INFORMATISEES D'ORDRES DE VIREMENTS AU FORMAT 160 CARACTERES - (2004 – 12 pages) | Cette brochure annule et remplace la brochure « virements magnétiques émis par la clientèle » datant de 1992. Elle décrit les différents types de virements pouvant être émis par la clientèle des banques ainsi que la structure du fichier et des enregistrements en 160 caractères normalisés par le CFONB (communication adhérents n° 2004/143). |
| OPERATIONS AU FORMAT INTERBANCAIRE RESTITUEES A LA CLIENTELE PAR TELETRANSMISSION OU SUR SUPPORT INFORMATIQUE - (1999 – 37 pages) | Cette publication décrit la structure des fichiers et des enregistrements d'opérations en retour de compensations automatisées mis à la disposition des clients sous ces mêmes formes. Il s'agit d'opérations relatives aux virements et aux prélèvements, à la notification d'APL, aux effets rejetés ou rectifiés, aux TIP ... (communication adhérents n° 1999/160). |
| CODE OPERATIONS INTERBANCAIRES POUR LES RESTITUTIONS CLIENTELE (par télétransmission ou support informatique - hors effets à payer) (Septembre 2004) | La brochure décrit la structure des fichiers et des enregistrements d'opérations en retour de compensation en 240 caractères (y compris celles qui résultent d'opérations internes à la banque), mis à la disposition des clients par la banque. Les spécificités de la période transitoire du passage à l'euro s'y trouvent intégrées par renvoi à la brochure "Textes relatifs à l'impact du passage à l'euro sur les normes d'échange banque-client" (communication adhérents n° 2004/202). |
| ETEBAC 5 - CONTRAT-CADRE APPLICABLE A LA VERSION 2.1 - (Septembre 2000 - 40 pages plus disquette) | Elaboré et coédité avec l'AFTE (Association Française des Trésoriers d'Entreprise), ce document concerne la version 2.1 du protocole ETEBAC 5. Il est structuré de la même manière que le document relatif à la version 1.4 dont il est question ci-dessus. Les modifications apportées concernent essentiellement les fichiers d'éléments de preuve, traités à l'annexe 2, point 2.e, soit les pages 19-22 inclus de la présente brochure. (communication adhérents n° 2000/335). |

| TITRE DES BROCHURES | SUJET TRAITE |
|---|--|
| ACCUSE DE RECEPTION APPLICATIF (ARA) (Décembre 2002 - 14 pages) ADDENDUM 07/09/2004 | L'Accusé de Réception Applicatif (ARA), standard de fichier informatique en format fixe approuvé par le CFONB en février 1997, permet aux banques d'informer le client de la prise en compte, de la mise en suspens ou du rejet de ses opérations et de la détection d'éventuelles anomalies. (communication adhérents n° 1999/465). |
| REGISTER OF EUROPEAN ACCOUNT NUMBER (Mars 2003 - 120 pages) | Ce recueil décrit l'ensemble des systèmes domestiques actuellement en vigueur dans l'ensemble des pays membres du CENB (y compris les observateurs) ; il donne également la description des IBAN pour l'ensemble des pays (communication adhérents n° 2003/093). |
| MESSAGES FINANCIERS EDIFACT | |
| GUIDE D'UTILISATION DU MESSAGE PAYEXT D 96.A (Novembre 1998 - 108 pages) Addendum | Cet ouvrage décrit les principes et règles générales qui s'appliquent à l'ensemble des messages financiers EDIFACT en version 96.A définis par le CFONB pour les échanges client-banque, les règles particulières d'utilisation du message EDIFACT d'ordre de paiement détaillé (PAYEXT : EXTended PAYment Order), basé sur le répertoire 96.A, et le mode d'utilisation des segments et données dans ce message (communication adhérents n° 1998/399). |
| GUIDE D'UTILISATION DU MESSAGE PAYMUL D 96.A POUR UNE REMISE DE VIREMENTS COMMERCIAUX (Avril 1999 - 112 pages plus disquette) Addendum | Cet ouvrage décrit les principes et règles générales qui s'appliquent à l'ensemble des messages financiers EDIFACT en version 96.A définis par le CFONB pour les échanges client-banque, les règles particulières d'utilisation du message EDIFACT d'ordre de paiement multiple (PAYMUL : MULTiple PAYment Order), basé sur le répertoire 96.A, pour une remise de virements commerciaux, le mode d'utilisation des segments et données ainsi qu'un exemple d'utilisation de ce message (communication adhérents n° 1999/174). |
| GUIDE D'UTILISATION DU MESSAGE FINSTA D 96.A POUR LES RELEVES DE COMPTE (Mars 2000 - 102 pages plus disquette) | L'ouvrage décrit les principes et règles générales qui s'appliquent à l'ensemble des messages financiers EDIFACT en version 96.A définis par le CFONB pour les échanges client-banque, les règles particulières d'utilisation du message EDIFACT FINSTA (FINancial STatement), basé sur le répertoire 96.A, pour les relevés de compte, le mode d'utilisation des segments et données ainsi que des exemples d'utilisation de ce message et les correspondances entre les relevés CFONB et SWIFT (MT 940) (communication adhérents n° 2000/137). |
| GUIDE D'UTILISATION DU MESSAGE CREMUL D 96.A POUR LES AVIS DE CREDIT ET ANNONCES DE VIREMENTS REÇUS (Janvier 2001 - 102 pages plus disquette) | Cet ouvrage décrit les principes et règles générales qui s'appliquent à l'ensemble des messages financiers EDIFACT en version 96.A définis par le CFONB pour les échanges client-banque, les règles particulières d'utilisation du message EDIFACT CREMUL (MULTiple CREDIT), basé sur le répertoire 96.A, pour les avis de crédit et annonces de virements reçus, le mode d'utilisation des segments et données (communication adhérents n° 2001/039). |
| MOYENS DE PAIEMENT | |
| 1°) PRELEVEMENTS | |
| ORDRE DE PRELEVEMENT – REMISES INFORMATISEES (2006 - 17 pages) | Cette publication annule et remplace la brochure « Avis de prélèvement automatisés émis par la clientèle » de juin 1993. Elle fournit les principes de fonctionnement de ce moyen de paiement. Elle décrit les différents types de prélèvements pouvant être émis par la clientèle des banques ainsi que la structure du fichier et des enregistrements en 160 caractères normalisés par le Comité Français d'Organisation et de Normalisation Bancaires. Les modifications apportées concernent exclusivement le prélèvement tel qu'il est actuellement utilisé en France et ne sont absolument pas à relier aux travaux au sein de la communauté bancaire européenne pour créer un futur instrument paneuropéen (communication adhérents n° 2006/342). |
| TITRE INTERBANCAIRE DE PAIEMENT Réservée à la profession bancaire (Janvier 1997 - 114 pages) | La brochure intègre l'ensemble des dispositions adoptées par le CFONB sur le TIP (communication adhérents n° 1997/099). |
| TITRE INTERBANCAIRE DE PAIEMENT Dispositions destinées à la clientèle (Janvier 1997 - 114 pages) | Tiré à part, réalisé à partir de la documentation réservée à la profession bancaire (communication adhérents n° 1997/099). |
| LE TELEREGLEMENT (Février 2000 - 60 pages) | Le télé règlement, moyen de paiement à distance, a été approuvé par le CFONB en février 1997. La présente brochure fournit toutes les informations utiles au fonctionnement du télé règlement et nécessaires pour assurer la relation banque-client, telles que les dessins d'enregistrement des divers fichiers échangés, des lettres types, la liste des codes motifs de rejet, etc. ... Ce document qui reprend intégralement le texte de la brochure "Le télé règlement - Dispositions destinées à la clientèle", datée juin 1997, a vocation à remplacer cette dernière, ainsi que l'ouvrage "Le télé règlement - Brochure réservée exclusivement à l'usage de la profession bancaire". (communication adhérents n° 1997/318). |

| TITRE DES BROCHURES | SUJET TRAITÉ |
|--|--|
| LE PRELEVEMENT Brochure réservée à la profession bancaire (Juin 2000 - 60 pages) | La présente brochure est une refonte complète de la version de février 1988, sur le plan du contenu et de la présentation. En ce qui concerne le contenu, elle intègre l'ensemble des dispositions adoptées au jour de la parution par le CFONB sur le prélèvement. Quant à la présentation, la brochure est structurée de manière à permettre plusieurs modes de lecture aux divers utilisateurs bancaires, intéressés selon les cas par un niveau de détail plus ou moins important et un accès direct à l'information recherchée par le biais de fiches et d'un index (communication adhérents n° 2000/233). |
| 2°) CHEQUE | |
| LES UTILISATIONS FRAUDULEUSES DU CHEQUE ET DU VIREMENT - Recommandations pour déjouer les escroqueries. Brochure réservée à la profession bancaire (Juillet 1992) | Cette brochure expose les règles essentielles de prévention et de vigilance permettant de lutter contre ce type d'escroquerie (communication adhérents n° 1992/262). |
| 3°) EFFETS | |
| EFFETS DE COMMERCE LCR - BOR Brochure réservée exclusivement à l'usage de la profession bancaire (Avril 2001 - 72 pages) | Refonte complète de la brochure de 1996, cette brochure intègre les évolutions intervenues depuis, aussi bien aux niveaux technique et légal que réglementaire ainsi que toutes les recommandations publiées entre temps sur l'euro. Les rédacteurs ont également souhaité réintroduire le contexte réglementaire et légal fort qui caractérise la famille des effets de commerce (communication adhérents n° 2001/122). |
| EFFET DE COMMERCE LCR – BOR Brochure clientèle (2002 – 60 pages) | Cette brochure, à destination de la clientèle des banques, fournit les principales dispositions interbancaires sur les effets de commerce et décrit les règles s'appliquant à l'utilisation de ce moyen de paiement ainsi qu'aux formats des fichiers nécessaires (communication adhérents n° 2002/304). |
| 4°) VIREMENTS | |
| VIREMENT Brochure réservée à la profession bancaire (Mai 2001- 72 pages) | Cette brochure intègre les instruments récents et notamment les spécificités liées aux échanges dans la C.R.I. (Centrale des Règlements Interbancaires) (communication adhérents n° 2001/154). |
| D I V E R S | |
| LA BANQUE ET LES DUREES DE CONSERVATION D'ARCHIVES (Octobre 2005 - 68 pages) | Nouvelle édition qui remplace celle de 1993. Elaborée par un groupe de travail constitué de juristes et d'archivistes, elle présente les principaux documents concernant spécifiquement l'activité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement relatifs aux thèmes récurrents à toute entreprise, et qui sont soumis à des règles de conservation légale ou susceptibles d'être utilisés comme moyen de preuve dans le cadre d'une action en justice, action soumise à prescription légale. Par ailleurs, un vade-mecum recensant les documents à conserver pour préserver la mémoire et l'histoire des établissements bancaires est annexé à cette brochure (communication adhérents n° 2005/380). |
| LES RISQUES CACHES D'INTERNET (Décembre 2001 – CD Rom) | Ce module de formation bilingue Français/Anglais est destiné à sensibiliser les collaborateurs des banques aux dangers que présente l'utilisation d'Internet. Le contenu de ce module est disponible en langue française et anglaise. Le support bien que privilégiant l'Intranet, est conçu en mode multimédia (communication adhérents n° 2001/264). |
| TERMINOLOGIE BANCAIRE ET FINANCIERE MULTILINGUES (Avril 2005 – 136 pages) | Avec l'apparition de nombreux termes anglo-saxons dans le domaine de la banque, de la finance, des nouvelles technologies, l'utilisateur francophone se trouve confronté à de nouveaux concepts qui peuvent être à l'origine d'erreurs de compréhension et d'interprétation. L'intérêt de cet ouvrage est de définir d'une façon claire, précise et concise des concepts qui s'avèrent de plus en plus techniques et souvent difficiles à maîtriser. Cet ouvrage a été rédigé par une équipe d'experts et de linguistes en collaboration avec des organismes spécialisés. Enfin, un ouvrage qui propose une traduction en six langues étrangères s'inscrit dans un contexte d'ouverture sur le monde auquel on ne peut échapper. La diversification des langues n'est plus seulement un choix, elle est devenue une nécessité (communication adhérents n° 2005/117). |

ANNEXE 10

GLOSSAIRE

A

| | |
|--------------|---|
| ABE | Association Bancaire pour l'Euro |
| ADAE | Agence pour le Développement de l'Administration Electronique |
| AFC | Agence Française de Codification |
| AFEP | Association Française des Entreprises Privées |
| AFNOR | Association Française de NORmalisation |
| AFTE | Association Française des Trésoriers d'Entreprises |
| AFTI | Association Française des professionnels des Titres |
| AMF | Autorité des Marchés Financiers |
| ANNA | Association of National Numbering Agencies |
| ANSA | Association Nationale des Sociétés par Actions |

B

| | |
|------------|---------------------------------------|
| BCE | Banque Centrale Européenne |
| BIC | Bank Identifier Code |
| BIM | Banque d'Investissement et de Marchés |
| BRN | Bordereau de Références Nominatives |

C

| | |
|---------------|---|
| CECEI | Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement |
| CEN | Comité Européen de Normalisation |
| CEPC | Centre d'Echange Physique des Chèques |
| CEPS | Common Electronic Purse Specifications |
| CHCP | CHambre de Compensation des banquiers de Paris |
| CIRCE | Charte Interbancaire Régissant les Conditions d'Echange |
| CLS | Continuous Linked Settlement |
| COMP | Comité d'Orientation des Moyens de Paiement |
| CRBF | Comité de la Réglementation Bancaire et Financière |
| C.R.I. | Centrale des Règlements Interbancaires |

D

| | |
|--------------|--|
| DCSSI | Direction Centrale de la Sécurité des Systèmes d'Information |
|--------------|--|

E

| | |
|--------------|--|
| EIC | Echange d'Images Chèques |
| EESSI | European Electronic Signature Standardisation Initiative |
| EPC | European Payments Council |
| ePI | electronic Payment Initiator |
| ETSI | European Telecommunications Standard Institute |

F

| | |
|--------------|--|
| FBF | Fédération Bancaire Française |
| FICAP | FIChier d'Adresse unique pour les autorisations de Prélèvement |
| FCC | Fichier Central des Chèques |
| FGD | Fichier des Guichets Domiciliataires |
| FIB | Fichier des Implantations Bancaires |
| FIBEN | Ficher des Informations Banques ENtreprises |

| | |
|---------------|--|
| FICOPA | Fichier des COMptes BANcaires |
| FICP | Fichier Incidents de Crédit aux Particuliers |
| FNCI | Fichier National des Chèques Irréguliers |

G

| | |
|----------------|---|
| GAFI | Groupe d'Action Financier International |
| Gie CB | Groupement des Cartes Bancaires |
| GIP-MDS | Groupement d'Intérêt Public - Modernisation des Déclarations Sociales |
| GSIT | Groupement pour un Système Interbancaire de Télécompensation |
| GUF | Groupement des Utilisateurs de SWIFT en France |

I

| | |
|-------------|--|
| IBAN | International Bank Account Number |
| ICP | Interbank Convention on Payments |
| ISIN | International Securities Identification Numbering system |
| ISO | International Standardization Organisation |
| ISSS | Information Society Standardization System |

M

| | |
|---------------|---|
| MEDEF | Mouvement des Entreprises DE France |
| Minefi | MINistère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie |

N

| | |
|------------|----------------------------|
| NNE | Numéro National d'Emetteur |
|------------|----------------------------|

P

| | |
|---------------|---------------------------------------|
| PE-ACH | Pan European Automated Clearing House |
| PEDD | Pan European Direct Debit |

R

| | |
|------------|------------------------------------|
| RGP | Répertoire des Guichets Permanents |
|------------|------------------------------------|

S

| | |
|-------------|---|
| SEPA | Single Euro Payments Area |
| SCT | Sepa Credit Transfert |
| SDD | Sepa Direct Debit |
| SIT | Système Interbancaire de Télécompensation |
| STP | Straight Through Processing |

T

| | |
|------------|-------------------------------|
| TPI | Titre au Porteur Identifiable |
|------------|-------------------------------|

U

| | |
|------------------|---|
| UN/CEFACT | United Nations / CEntre for the Facilitation of procedures and practices for Administration, Commerce and Transport |
|------------------|---|

V

| | |
|-------------|---------------------|
| VCOM | Virement COMmercial |
|-------------|---------------------|



Comité Français d'Organisation
et de Normalisation Bancaires

18 rue La Fayette – 75440 PARIS CEDEX 09

Tél. : 01 48 00 51 82 – Fax : 01 47 70 12 15 – internet : www.cfonb.org

⌘ ⌘ ⌘ ⌘

Document imprimé en avril 2008